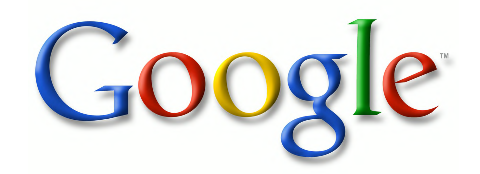


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

## Usage guidelines

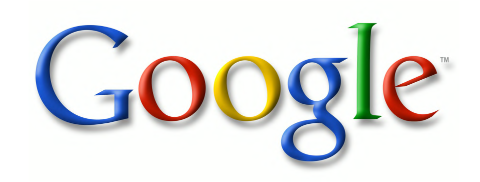
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

## About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/




**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

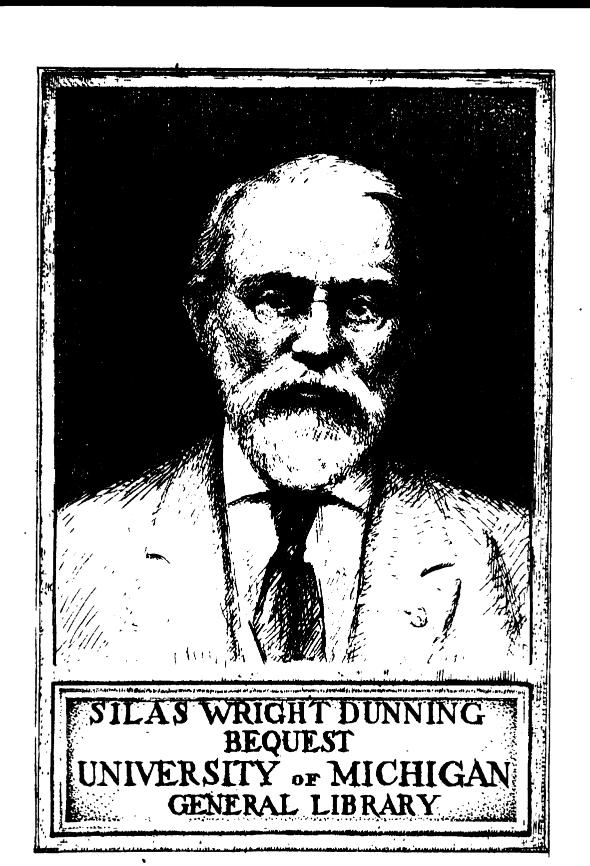
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





# MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

# MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ARCHÉOLOGIE

## LORRAINE.

---

SECONDE SÉRIE. — IIIe VOLUME.

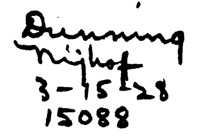



NANCY,

IMPRIMERIE DE A. LEPAGE, GRANDE-RUE, 14.

---

1861.



# DÉCRET IMPÉRIAL

PORTANT RECONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

---

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des Cultes,

Vu la demande formée par la Société d'Archéologie lorraine à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu les avis de M. le Préfet de la Meurthe, de M. le Recteur de l'Académie de Nancy et du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

**Art. 1er.**

La Société d'Archéologie lorraine est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Les Statuts de cette Société sont approuvés tels qu'ils sont joints au présent Décret et ne pourront être modifiés qu'avec notre autorisation.

Art. 2.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent Décret.

Fait au palais des Tuileries, le 9 janvier 1861.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre Secrétaire d'Etat*
*au département de l'Instruction publique et des Cultes,*

Signé : Rouland.

Pour ampliation :

Le Directeur du Personnel et du Secrétariat général,

*J. Rouland.*

# STATUTS

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

## LORRAINE.

ARTICLE 1er.

La Société d'Archéologie est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a pour but :

1° De travailler à procurer au Musée historique lorrain, fondé par elle, les développements dont il est susceptible ;

2° De veiller à la conservation des monuments que possède le pays ;

3° Enfin, de publier des dissertations et des documents sur l'archéologie et l'histoire de la Lorraine.

ARTICLE 2.

La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

Le nombre des membres honoraires ne peut être de plus de dix.

Le nombre des autres est illimité.

Tous les membres titulaires paient, chaque année, une cotisation dont le taux est déterminé par le règlement intérieur.

ARTICLE 3.

Le Recteur de l'Académie de Nancy et l'Inspecteur de l'Académie résidant en cette ville sont, de droit, membres de la Société.

L'Inspecteur fait, de droit, partie de toutes les commissions nommées par la Société.

ARTICLE 4.

On peut être admis dans la Société, soit comme titulaire, soit comme correspondant, sur la présentation verbale ou écrite de trois de ses membres. Le vote sur l'admission des candidats a lieu dans la séance qui suit celle de la présentation.

Les membres honoraires sont présentés par le Bureau seul et doivent être admis, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des suffrages des membres présents.

ARTICLE 5.

Le Bureau de la Société se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire perpétuel, d'un secrétaire annuel, de deux secrétaires-adjoints, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste. La Société a, en outre, un agent comptable.

Le président est nommé pour une année et peut être réélu indéfiniment. Il en est de même du vice-président, du secrétaire annuel et des deux secrétaires-adjoints.

Le trésorier et le bibliothécaire-archiviste sont nommés pour trois années et rééligibles indéfiniment.

L'élection se fait à la majorité absolue des membres présents.

ARTICLE 6.

Le trésorier rend, chaque année, un compte détaillé de sa gestion.

Le budget de la Société est discuté et voté, chaque année, sur le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier.

ARTICLE 7.

Le Bureau régit les dépenses courantes.

Le président représente la Société vis-à-vis des tiers.

ARTICLE 8.

Les ressources de la Société se composent des revenus et arrérages des biens qui lui appartiennent, des cotisations que s'imposent ses membres, des subventions qui peuvent lui être accordées, et des libéralités qu'elle peut être autorisée à accepter.

Les fonds disponibles sont placés en rentes sur l'Etat.

ARTICLE 9.

La Société se réunit en séances ordinaires aux jours

fixés par son règlement intérieur, et en séances extraordinaires sur la convocation du Bureau.

ARTICLE 10.

Les délibérations relatives à des acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, à l'acceptation de dons ou legs et à la modification des Statuts, sont subordonnées à l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 11.

Toutes les discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions de la Société.

ARTICLE 12.

La Société publie annuellement les mémoires lus dans ses séances. A la fin de chaque séance où un mémoire destiné à l'impression a été lu, il est décidé, au scrutin secret, après délibération et en l'absence de l'auteur, si ce mémoire sera publié.

ARTICLE 13.

Le compte-rendu des travaux de la Société est adressé, chaque année, au Préfet de la Meurthe et au Ministre de l'Instruction publique.

ARTICLE 14.

Un Règlement particulier, soumis à l'approbation du Ministre de l'Instruction publique, détermine les conditions d'administration intérieure et en général toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

ARTICLE 15.

En cas de dissolution, la Société, convoquée extraordinairement, statuera sur l'emploi et la destination ultérieure de ses biens. Elle devra respecter les clauses stipulées par les donateurs en prévision de cette circonstance.

Les présents Statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'état dans sa séance du 20 décembre 1860.

Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire général du Conseil d'Etat.

Signé : BOILAY.

Certifié conforme à l'original :
Pour le Directeur du Personnel et du Secrétariat général :

Le Chef du Bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes,

*E. Servaux.*

# ARRÊTÉ

DE S. EXC. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

Nous Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique et des Cultes,

Vu les avis de M. le Préfet de la Meurthe et de M. le Recteur de l'Académie de Nancy,

Arrêtons :

Est approuvé le règlement intérieur de la Société d'Archéologie lorraine joint au présent arrêté. Aucune modification ne pourra y être introduite sans notre assentiment.

Fait à Paris, le 19 mars 1861.

Signé : ROULAND.

Pour ampliation :

*Le Directeur du Personnel et du Secrétariat général*,

J. ROULAND.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

ARTICLE 1er

Le Président veille à l'exécution des Statuts et du Règlement, convoque et préside les assemblées, dirige les discussions, recueille les suffrages, proclame le résultat des votes, porte la parole dans les députations, après avoir préalablement soumis son discours à la Société. Il est, de plus, chargé de surveiller l'impression des Mémoires et des autres publications. Il a voix prépondérante en cas de partage.

ARTICLE 2.

Le Vice-Président remplace le Président dans ses fonctions, en cas d'absence, et jouit alors des mêmes droits.

ARTICLE 3.

Le Secrétaire perpétuel est chargé de la correspondance de la Société; il signe, scelle et expédie, de concert avec le Président, tous les actes dont l'expédition est arrêtée. Il est dépositaire du sceau de la Société.

ARTICLE 4.

Le Secrétaire annuel rédige les procès-verbaux des

Séances. En cas d'absence, il est suppléé par l'un des Secrétaires-adjoints.

ARTICLE 5.

Les Secrétaires-adjoints sont chargés, à tour de rôle, de la transcription, sur des registres à ce destinés, des procès-verbaux des séances et des pièces dont il semble utile de conserver des copies.

ARTICLE 6.

Le Trésorier est chargé de la centralisation des recettes de la Société et de ses dépenses.

Il présente, chaque année, dans la séance de janvier, son compte de gestion, à l'appui duquel doivent se trouver joints tous les reçus des sommes qui ont été versées entre ses mains par l'Agent comptable, et les quittances des personnes auxquelles ont été faits des paiements. Ce compte est arrêté par la Société, sur le rapport d'une Commission spéciale de trois membres, nommée pour l'examiner, et qui doit soumettre à la Société ses vues sur l'emploi des fonds.

Dans la séance d'avril, le Trésorier présente la liste des membres qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation, monobstant avertissement préalable et par écrit, afin qu'il soit décidé s'ils doivent être considérés comme démissionnaires. Dans le cas de l'affirmative, leur nom est inscrit au procès-verbal de la séance dans laquelle leur radiation a été prononcée.

ARTICLE 7.

Le Bibliothécaire-Archiviste veille à la conservation des livres, papiers et autres objets appartenant à la Société.

ARTICLE 8.

La Société tient ses Séances ordinaires le second lundi de chaque mois, à six heures et demie du soir.

Les séances ordinaires sont interrompues pendant les mois de septembre et d'octobre.

Les séances extraordinaires, que la Société peut rendre publiques, ont lieu aux jours et heures fixés par le Bureau.

Les billets de convocation indiquent l'ordre du jour de la réunion et notamment le sujet des lectures.

ARTICLE 9.

La Société procède à ses travaux dans l'ordre suivant :

1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente ;

2° Communication de la correspondance ;

3° Présentation et admission de membres ;

4° Lecture des rapports ;

5° Discussion des objets soumis à la délibération de l'assemblée ;

6° Lecture des mémoires ;

7° Fixation de l'ordre du jour pour la séance suivante.

ARTICLE 10.

Le procès-verbal est transcrit sur un registre, après avoir été adopté par la Société. Il doit être signé par le Président et par le Secrétaire annuel.

ARTICLE 11.

Lorsqu'un objet soumis à la délibération de la Société mérite un examen spécial, la discussion en est renvoyée à une autre séance, et une Commission est nommée, s'il y a lieu, pour faire un rapport. Dans ce dernier cas, les

membres appelés à composer la Commission sont désignés par le Président, ou bien, sur la demande de deux membres, par la voie du scrutin, à la majorité relative.

Le doyen d'âge est, de droit, président de la Commission, qui choisit elle-même son rapporteur.

ARTICLE 12.

Les membres qui veulent communiquer un travail à la Société, doivent demander à être inscrits à l'ordre du jour, en indiquant le sujet de leur composition.

Les lectures ont lieu suivant l'ordre des inscriptions.

ARTICLE 13.

Tous les membres titulaires de la Société reçoivent un exemplaire des Mémoires qu'elle publie; il en sera délivré deux exemplaires aux membres dont quelque travail y aura été inséré.

Nancy, le 16 mai 1860.

Pour la Société :

Les Membres de la Commission déléguée par elle.

Signé : Louis Lallement. Signé : L. Lacroix.

Signé : Aug. Digot.

Le Président,

Signé : H. Lepage.

Vu et approuvé.

Paris, le 19 mars 1861.

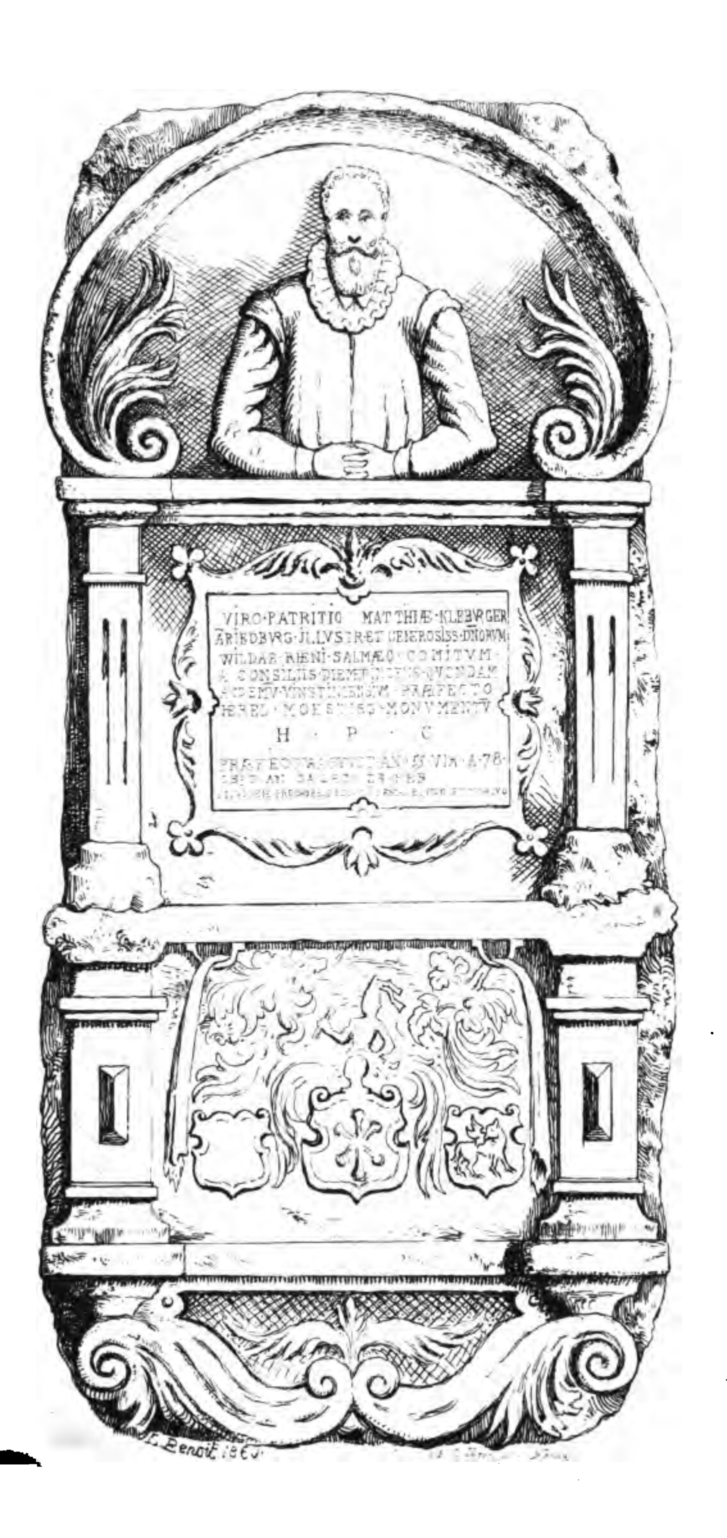
*Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,*

Signé : ROULAND.

Pour copie conforme :

*Le Directeur du Personnel et du Secrétariat général,*

J. Rouland.


VIRO·PATRITIO MATTHIÆ·KLEBVRGER
WILDAR·RHENI·SALMÆQ·COMITVM
H · P · C
L. Benoit 1865.

# LA PIERRE TOMBALE DE MATHIAS KILBURGER (1621),

PAR M. LOUIS BENOIT.

Il y a quelques années, en exécutant des travaux dans l'ancienne chapelle de Landsberg, de Fénétrange, on découvrit, enchâstrée dans le mur, la pierre tombale de Mathias Kilburger. Ce monument, qui est loin de présenter le même intérêt artistique que celui d'Otto de Kyrbourg, aujourd'hui au Musée lorrain, est, sauf quelques mutilations, dans un état plus satisfaisant de conservation; il forme deux étages que couronne une archivolte et que supporte une console; sa hauteur est de 2 mètres 10 sur 1 mètre 5. Sa pierre, d'un grès quartzeux, vient de Mackwiller.

Dans l'intérieur de l'archivolte, dont les retombées sont

arrondies en volute et ornées de palmes, apparaît en demi-relief fortement accusé un personnage sans aucun emblème guerrier, représenté de face, dans une attitude qui paraît être celle de la prière, les mains jointes et appuyées, ainsi que les coudes, sur la tablette du panneau sur lequel se lit l'épitaphe. Un justaucorps à manches collantes et une collerette godronnée, une longue figure osseuse aux moustaches retroussées, à la barbe carrée, aux cheveux courts, complètent, avec l'attitude roide de la pose, ce type sévère des protestants du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Deux pilastres à cannelures supportent les volutes de l'archivolte et sont séparés par un cartouche aussi décoré de palmes, renfermant l'inscription suivante, gravée en beaux caractères lapidaires :

VIRO. PATRITIO. MATHIÆ. KLEBVRGER.
A. BIEDBVRG. ILLVSTR. ET GENEROSISS. DNORVM.
WILDÆ. RHENI. SALMÆQ. COMITVM.
A. CONSILIIS. DIEMÉRINGENS. QVONDAM.
AC. DEMV. VINSTINGENSIVM. PRÆFECTO.
HÆRED. MOESTISS. MONVMENTV.
H. P. C.
PRÆFECTVRA. FVNCT. AN. 55. VIX. A. 78.
OBYT. AN. SA. 1621. 23. FEB.
EI QUI BENE PRECABERIS BENE TIBI EVENIAT ET VIVO ET MORTVO.

Que l'on peut traduire ainsi :

« Au noble Mathias Kilburger, de Biedbourg, bailli des très-illustres et nobles comtes sauvages du Rhin et de Salm, autrefois dans leurs conseils de Diemering et enfin de Fénétrange, ses héritiers affligés ont élevé en commun ce monument. Après avoir rempli ses fonctions pendant 55 ans, et vécu 78 ans, il mourut le 23 février 1621.

» A toi, qui diras une bonne prière, qu'il t'arrive du bien et pendant ta vie et après ta mort. »

Deux pilastres plus lourds, ornés de facettes diamantées, soutiennent ceux de l'étage supérieur et sont rattachés l'un à l'autre par un bandeau, auquel sont fixés deux anneaux supportant une banderole, des rinceaux et trois écussons déchiquetés à la mode allemande, sur lesquels on ne voit ni émaux, ni métaux. Celui du milieu, le principal, est chargé de trois pilons, deux en sautoir, un en pal, et il a pour timbre un casque couronné et surmonté du buste d'un homme armé d'un pilon et couvert d'un bonnet pointu orné de deux lambrequins. Sur l'écusson de dextre, on ne remarque aucune pièce; sur celui de sénestre, un loup contourné et ravissant une merlette. Suivant Dom Pelletier, Kilbourger (Otto) jouissait de la terre et du château de Bierberg et demeurait à Salbourg; il fut anobli par lettres du duc Charles IV, expédiées à Nancy le 16 novembre 1626; porte d'azur à trois étoiles d'or, mises de rang et en cœur, à trois besans de même, deux et un, posés en pointe de l'écu, au chef gironné d'argent et d'azur et chargé de trois pilons d'argent, deux en sautoir, un en pal sur le tout; et pour cimier, un homme revêtu de la couleur de l'écu, tenant de sa dextre un pilon d'argent; le tout porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux couleurs dudit écu.

Une console d'un goût lourd et maniéré supporte le soubassement et termine ce monument dont le style appartient à la seconde époque de la période du mouvement artistique connu sous le nom de Renaissance.

Aujourd'hui que ce bas-relief, divisé en tronçons, est détaché de la muraille qui l'avait protégé, il attend sa place au Musée lorrain.

L'épitaphe de Mathias Kilburger[1] nous apprend qu'il fut appelé fort jeune à des fonctions d'autant plus importantes, que ses maîtres venaient d'engager la lutte contre le parti catholique représenté par les Landsberg, les Salm et les Havré[2]. Ce fut le Rhingrave Otto qui le choisit pour conseiller. Successivement bailli à Diemering et à Fénétrange, il déploya constamment une ardeur juvénile dans la direction des affaires spirituelles et temporelles dont il fut investi et qu'il administra pendant plus d'un demi-siècle. Quand il mourut, en 1621, à un âge fort avancé, il laissa des biens considérables à ses héritiers[3]. Son fils, le docteur Philippe, lui succéda dans ses fonctions (1621-1641)[4]. Quant à son petit-fils, Jean-Léonard, il fut instituteur évangélique et mourut de la peste qui décima la po-

1. Son nom s'écrit Kilburger, Kleburger, Kilburg, Kulburg, etc. Est-ce une corruption du mot de Kirburg, nom de son maître? Mathias Kilburger reingravische kirburgische ambtman wegen des Schwanenhals portait aussi les titres de baumeister et de gubernator. (V. Arch. comm. de Fénétrange). Livre des échevins de 1588 à 1726.

2. V. les Rhingraves et les reîtres pendant les guerres de religion du xvi^e^ siècle, notes sur la Lorraine allemande, que nous avons publiées dans le Journal de la Société d'Archéologie. 1860.

3. Entre autres, la cense dite du Rhingraff, vendue pour 1,500 livres de Lorraine par Adolphe Henri, de la branche de Dauhn, à son bailli Mathis Kilburger, en 1594; et depuis ce temps, elle a toujours été possédée par ses héritiers. C'était une terre de 218 arpents environ, située près de Bruderwald, sur le chemin de Berendorf, laquelle, en 1720, se trouvait ruinée. (V. terriers de la baronnie, Archives départementales.)

4. Le docteur Philippe était de plus maître chirurgien; il avait pour amtschreiber (greffier, tabellion juré) Johann Kilburger (1624), et Casimir Kilburger (1638), qu'avait précédés Joachim Haselbracht (1590). (V. sur l'organisation judiciaire des Rhingraves, *les Communes de la Meurthe*, par M. Henri Lepage, t. I, p. 342 et suiv.)

pulation en 1675[1]. Un autre de ses descendants, Johann Philips Kilburger, fut bourgmestre en 1704 et assesseur (burgermeisters gezogene) pendant les années suivantes. Aux dissensions civiles et religieuses qui avaient précédé la réaction de 1682, avait succédé le règne paternel du duc Léopold.

La bible à fermoirs, qui avait appartenu au vieux bailli des Rhingraves, a été conservée à Fénétrange; elle est ornée de gravures sur bois et contient ces quelques lignes tracées en caractères gothiques :

SOLA DEI MISERICORDIA SALUS NOSTRA.

1570.

MATHIAS KILBURGER ME EMIT.

On y trouve aussi consigné le fait suivant : l'an 1671, dimanche de la Pentecôte (11 juin), à huit heures du soir, la tour de l'église de Fénétrange fut frappée de la foudre; la grosse cloche fut atteinte, le support du battant détruit, la poutre sur laquelle reposait l'horloge brisée; sous cette poutre, la foudre creusa un grand trou dans le mur, de sorte que des pierres de 15 à 18 livres volèrent jusqu'au maître-autel; puis, glissant sur l'arceau de la voûte, serpentant le long du pilier contre lequel est adossée la chaire, la foudre y pénétra, brisa la dernière marche de l'escalier et arracha le fer qui la scellait. Chose non moins merveilleuse, cette bible, qui était placée sur la chaire, ne fut nullement endommagée, bien que la foudre passât à une palme près du saint livre. Ajoutons que le sablier resta de même intact. (Traduit de l'allemand.)

1. Mathias fut enterré à la montée de la chaire, et Jean Léonard non loin de là.

Mathias Kilburger avait acheté les biens que le chapitre de Fénétrange possédait dans le comté de Diemering, et il payait, depuis 1565, une rente de 10 florins et 4 schellings. Dans un compte de 1612, on trouve qu'il a été vendu, au profit de sa fabrique et moyennant 60 florins, un petit jardin à Johan Kilburger le greffier.

# NOTICE

SUR QUELQUES

# GRAVEURS NANCÉIENS

## DU XVIIIe SIÈCLE,

PAR M. BEAUPRÉ.

---

## HŒRPIN OU HARPIN. 1783 — 1796.

« Hœrpin, » dit M. Noël[1], « était fils d'un marchand de-
» meurant à Nancy, Grande-Rue (Ville-Vieille). Il faisait
» espérer qu'il deviendrait une célébrité ; mais il a disparu
» fort jeune pendant les troubles de notre première révo-
» lution, et je n'ai pu apprendre ce qu'il est devenu. »

Dans un autre ouvrage de M. Noël[2], on lit que Hœrpin est mort fort jeune aux armées républicaines.

Nous n'en savons pas plus que notre regrettable concitoyen qui, dans sa jeunesse, a pu entendre parler de Hœrpin, et qui a vécu pendant longues années avec des con-

1. N° 5336 du Catalogue raisonné de ses collections lorraines.

2. Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, n° 5, règnes des ducs Léopold, François III et Stanislas. Nancy, 1840-41, 2 vol. in-8°. T. II, p. 85.

temporains de cet artiste. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'on ne connaît de lui aucune gravure antérieure à 1783, postérieure à 1796 ; que de sa vie, de l'année de sa naissance et de celle de sa mort, on ne sait rien ; que, d'après le petit nombre de planches où il a inscrit son nom, *Harpin* sur les deux premières et sur une des dernières, *Hœrpin* sur toutes les autres, et toujours sans donner son adresse[1], il est à croire qu'il n'exerçait pas la profession de chalcographe, et que la gravure à l'eau forte, la seule qu'il ait pratiquée et qui, comme on sait, n'exige pas un long apprentissage, était pour lui un amusement, peut-être le délassement d'un travail obligé. Ajoutons que ses gravures, à l'exception d'une seule (nº 13), étant exclusivement consacrées à l'illustration de la capitale de la Lorraine, il y a, par cela seul, lieu de présumer que Nancy était sa ville natale, et le lieu de sa résidence. Cette présomption devient une certitude quand on lit sur une de ses planches : *Harpin de Nancy.*

Ce que nous connaissons des travaux de Hœrpin se réduit à treize pièces où, presque toujours, monuments et personnages sont reproduits dans les plus petites dimensions que comporte le dessin ; la pointe la plus aiguë n'irait pas au-delà sans risquer de tracer des lignes imperceptibles ou d'omettre, faute d'espace, les détails les plus essentiels. Trente ans au plus s'étaient écoulés depuis que Dominique Collin avait reproduit, dans les dimensions ordinaires de la gravure, les monuments de Nancy ; Hœrpin, qui voulait aussi leur consacrer son talent, désespérant,

1. Sans prénoms ni même initiale de prénom : ce qui n'est pas propre à éclairer les recherches qu'on pourrait faire dans les registres de l'état civil, et exposerait à prendre pour le graveur Hœrpin tout autre individu du même nom. Aussi avons-nous cru pouvoir nous épargner ce soin.

après les premiers essais, de faire mieux que son devancier, craignant même avec raison de rester au-dessous de lui, s'est exercé sur une plus petite échelle. Le Feu d'artifice et huit ou neuf autres pièces de la suite des Caprices, dans l'œuvre de Callot, lui offraient des exemples séduisants d'un genre de gravure que, sans excès d'hyperbole, on peut appeler microscopique ; notre jeune artiste a tenté l'aventure, il a imité, comme il a pu, le grand chalcographe nancéïen du XVII^e^ siècle[1], et le succès de sa première planche l'a probablement encouragé à poursuivre dans la même voie. Pareil essai avait été fait par Collin fils, en 1769 ; mais ce graveur en était resté là, et nous n'avons de lui en ce genre que la petite planche des Casernes royales de Nancy.

Dans le catalogue qui va suivre, l'ordre des dates sera observé ; mais il y a deux pièces que, faute de millésime, nous classerons arbitrairement, de même que, faute d'inscription sur quelques estampes, nous devrons nous-même les intituler. Nous donnerons, comme il est d'usage, les dimensions de chaque pièce, quoique ce soin, indispensable pour les gravures dont il existe des copies trompeuses, n'ait pas la même utilité pour celles de Hœrpin, qui n'a pas eu de copiste.

1. L'imitation était d'autant plus hasardeuse qu'en dessinant sur le cuivre les personnages isolés ou groupés, Callot n'a, comme le dit un de ses biographes, M. Desmaretz, raccourci son échelle qu'afin de pouvoir agrandir d'autant plus son plan ; qu'il n'a rapetissé ses figures qu'afin de pouvoir les multiplier à l'infini, et les faire agir à l'aise et sans confusion sur un terrain d'autant plus vaste, au gré de son imagination. Hœrpin, au contraire, dont le terrain était limité par des édifices dont il voulait avant tout donner l'image, en observant leurs proportions relatives et les rapports de situation qu'ils ont entre eux, n'avait à sa disposition que les premiers plans, pour y placer les figures destinées à l'animation du tableau.

I.

Quartier-Royal ou Casernes d'Infanterie de Nancy. 1783. Ce titre occupe le milieu du bas de la planche. A gauche, on lit : ***Des. et Gr. p. Harpin de Nancy.*** Hauteur de la planche, 188 millimètres ; largeur, 590. Outre les trois grands bâtiments dont se compose le quartier d'infanterie, on voit à gauche les dernières maisons de la rue Sainte-Catherine, et à droite, la porte du même nom ainsi qu'une partie du coteau voisin. — Pièce rare.

II.

La Carrière de Nancy ou la Revue. Au bas de l'estampe, vers la droite, sur une terrasse et en caractères fort menus, ***Hœrpin in. et f.*** 1784 ***le*** 16 ***juillet.*** Hauteur présumée, 206 à 220 millimètres ; largeur, 509 millimètres dans le trait carré.

Cette pièce rarissime, dans laquelle Hœrpin paraît avoir voulu imiter la manière de La Belle, ne nous est connue que par une épreuve d'essai, où l'on ne voit pas de ciel, où le papier n'offre aucune trace de foulage et où le trait carré, presque imperceptible sur les côtés, manque entièrement dans le haut : ce qui ne nous a pas permis de préciser les dimensions de la planche, évidemment inachevée. Il n'y a pas de titre.

Elle représente la place Carrière de Nancy dans sa longueur, terminée par l'Arc-de-Triomphe, avec l'Hôtel-de-Ville et la Cathédrale dans le fond, tels qu'on les voit du palais du Gouvernement. Cette place est animée par une revue de cavalerie, à laquelle assistent de nombreux spectateurs. Les détails sont généralement exacts, si ce n'est aux deux pavillons voisins du Gouvernement, dont les arêtes de toitures semblent curvilignes tandis qu'elles sont droites. Cette exagération, ou, si l'on veut, cette fantaisie

de perspective se retrouve dans toutes les gravures où notre artiste a représenté la Carrière.

III.

PLACE ROYALE DE NANCY[1]. 1789. C'est la place Stanislas dont la vue est prise du haut d'une maison, à l'angle sud-ouest des trottoirs. Elle est occupée en grande partie par une procession qui est sur le point de s'arrêter devant un reposoir, à l'entrée de la rue Stanislas. Le dais, précédé de lévites qui, tournés vers le Saint-Sacrement, donnent de l'encensoir, va bientôt se trouver en face de l'Arc-de-Triomphe. Deux abbés crossés et mitrés, et deux abbesses, tous quatre se faisant porter la queue, marchent derrière ; vient ensuite le reste du cortége, défilant devant un autre reposoir qu'on voit à l'entrée de la rue Sainte-Catherine. Les spectateurs sont nombreux sur la place, aux balcons et aux fenêtres des édifices qui l'encadrent ; il y en a même sur les toits des maisons des trottoirs. Le soleil répand sur cette vaste scène une lumière splendide. Au haut de l'estampe, trois trophées d'armes ; sur celui du milieu, qui est le plus grand, s'appuie le buste de Stanislas en médaillon. Le titre suivi de ces mots : *Hœrpin inv et f^t* est dans un encadrement, au bas de la planche. Hauteur, 188 millimètres ; largeur, 300.

IV.

MARDI-GRAS ET SON CORTÉGE ; tel est le titre qu'on peut donner à une pièce, qui n'a pour toute inscription que les mots : *VIVE M^gr Mardi-Gras*, tracés sur un drapeau. Le graveur n'y a pas mis son nom ; mais le cachet de Hœrpin s'y trouve

1. Nous ne connaissons que deux épreuves de cette pièce, aussi belle que rare ; l'une appartenant à M. le docteur Dalien, qui a bien voulu nous la communiquer, et l'autre dans le cabinet de M. Thiéry-Solet : celle-ci est coloriée.

empreint, de manière à ne pas permettre de l'attribuer à un autre que lui. Cette joyeuse mascarade est sans date ; mais nous croyons que notre artiste n'aurait pas même eu la pensée de la mettre au jour après la déplorable affaire du 31 août 1790, qui avait ensanglanté sa ville natale, et dont il paraît avoir longtemps conservé le souvenir. Il ne l'aurait sans doute pas jugée moins intempestive, dans les temps malheureux qui suivirent les massacres de septembre, et ne finirent que longtemps après le 9 thermidor : aussi la plaçons-nous dans son œuvre avant les gravures datées de 1790.

On y voit Mardi-Gras et son cortége défiler sur le rond-point de la Carrière, où, çà et là, bon nombre de masques exécutent diverses parades plus ou moins bouffonnes. La vue, prise du palais du Gouvernement, s'arrête à l'Arc-de-Triomphe, que dominent par derrière l'Hôtel-de-Ville et le portail de la Cathédrale.

Hauteur, 144 millimètres, largeur, 169, mesures prises sur une épreuve entière qui, du reste, n'a dans le haut ni ciel ni trait carré, et où le foulage du cuivre n'a laissé qu'une trace souvent imperceptible : ce qui nous ferait croire que c'est une épreuve d'essai, si toutes celles que nous avons vues et qui proviennent du tirage que M. Noël, possesseur de la planche, a fait faire il y a quinze ou vingt ans, n'étaient absolument semblables. C'est évidemment une planche que le graveur n'a pas terminée.

V.

Les Arcs-de-Triomphe et Portes de Nancy. La planche au bas de laquelle on lit cette inscription est divisée en treize compartiments inégaux où sont représentées et dénommées les portes de cette ville. Le plus grand de tous, qui occupe le milieu, est pour la *Porte Stainville*. Au haut

la *Porte St-Stanislas*, vue de la place Stanislas, alors place Royale, dont une partie est au premier plan; la *Porte Royale* ou Arc-de-Triomphe, du côté des trottoirs, et la *Porte Sainte-Catherine* avec la partie la plus proche du quartier d'infanterie. Au bas, la *Porte de la Chapelle ducale ;* la *Porte de la Carière* (sic) ; c'est encore l'Arc-de-Triomphe, mais à l'aspect du nord, avec le palais de Justice et les autres édifices qui bordent la Carrière en dehors des grilles ; la *P. du vieux Palais des Ducs.* A gauche, la *P. St-Nicolas,* vue du faubourg Saint-Pierre ; la *P. St-Georges,* vue aussi de l'extérieur et la *P. St-Nicolas,* terminant la rue Saint-Dizier. A droite, la *P. Notre-Dame,* qui serait mieux intitulée Porte de la Citadelle, et le pont qui y donne accès ; la *P. St-Jean,* vue du faubourg, enfin la *P. de la Citadelle* ou Tours Notre-Dame, du côté de la ville. L'intitulé général est au bas de la planche, qui n'est ni signée ni datée, mais dont l'attribution à Hœrpin nous paraît incontestable. Hauteur, 108 millimètres ; largeur, 161.

Nous connaissons deux états de cette planche ; le premier, sans aucune inscription, le deuxième, conforme à la description qui précède : c'est celui qu'on rencontre ordinairement. Peut-être en existe-t-il un troisième avec le nom du graveur et la date. Nous possédons une épreuve, sans inscription, où le troisième compartiment du haut (Porte S^te^-Catherine), est resté en blanc : particularité tout exceptionnelle, qui n'indique pas un état antérieur aux deux autres, mais une épreuve d'essai, tirée avant que la planche fût terminée.

## VI.

CIVITATIS NANCEIANÆ MONUMENTA SACRA. Cette planche est, comme la précédente, divisée en treize compartiments iné-

gaux disposés de même avec inscriptions. Le plus grand est pour la *Cathédrale primatiale de Lorraine*, dont le nom se lit, en petites capitales, sur une banderole, au-dessous de l'écu de Lorraine supporté par deux aigles. On y voit cette église vers laquelle se dirigent, drapeaux déployés, plusieurs pelotons d'infanterie, venant de la rue Saint-Georges, et dont le plus avancé vient d'atteindre le porche ; d'un côté, l'ancien évêché en partie, et de l'autre l'édifice qui y correspond, et qu'on appelait autrefois la Maîtrise des enfants de chœur. Derrière le carré de maisons faisant angle sur la place de la Cathédrale et sur la rue Saint-Georges, s'élèvent la toiture et les tours de Saint-Sébastien. Au haut de la planche, *St-Léopold*, église des Bénédictins, aujourd'hui détruite, dont la vue est prise de l'étang Saint-Jean que domine la croix de Bourgogne; *St-Joseph*, autrefois l'église des Prémontrés, aujourd'hui le Temple des protestants, avec l'abside en dôme et le clocher des Minimes, dont il ne reste plus rien. Au bas, *Bon-Secours; Séminaire et Mission*, avec une partie de l'église Saint-Pierre ; *la Rotonde* et l'église des Cordeliers, vues de la terrasse de la Pépinière. A gauche, l'*Hospice St-Stanislas*, dont la façade subsiste encore dans la rue Sainte-Catherine ; les *Gr. Carmelites*, église qui a disparu ; *la Visitation*, aujourd'hui la chapelle du Lycée. A droite, *St-Roch*, *le St-Sacrement*, deux églises qui n'existent plus, et les *Pet. Carmelites*. Au bas de la planche, le titre général, près duquel on lit à gauche, *à Nancy* 1790, à droite, *Hœrpin inv. et S.* Hauteur, 109 millimètres; largeur, 160.

Nous ne connaissons qu'un état de cette planche : c'est celui qui vient d'être décrit, mais on peut présumer qu'il existe un état antérieur sans inscriptions.

## VII.

**Logemens militaires de Nancy. 1790.** Planche divisée en cinq compartiments. Les trois premiers sujets occupent l'entablement d'un portique, ce sont : *Quartier St-Jean* ; *Pavillon de MM. les Officiers ; Quartier-Neuf,* appelé aussi Quartier des Suisses, dans l'emplacement qu'occupent en partie les écuries militaires de la rue de l'Opéra. Au-dessous, entre les pilastres ornés de câriatides et de trophées, *Quartier Royal.* C'est la caserne Sainte-Catherine et la cour en avant, dans laquelle se passe une revue. Plus bas, la même caserne, vue par derrière, des bords de la Meurthe. L'inscription Quartier royal est en petites capitales, sur une banderole que déploie une chauve-souris volant. Au bas de la planche, le titre général près duquel on lit à gauche : *à Nancy ;* à droite : *Hœrpin in. S.* Hauteur, 110 millimètres ; Largeur, 166.

Nous ne connaissons qu'un état de cette planche, c'est celui que nous venons de décrire, et qu'on rencontre ordinairement. Il est possible que la découverte d'épreuves sans inscriptions vienne révéler l'existence d'un état antérieur.

## VIII.

**Dévouement de M. Desiles a la porte Stainville de Nancy.** Au-dessous de cette inscription, qui est au bas de la planche, on lit, à gauche : *Nancy* 1790, à droite : *Sc. Hœrpin inv.* Hauteur, 103 millimètres ; largeur, 166.

Le dessin de cette pièce de circonstance excède de beaucoup les proportions des quatre qui précèdent et qu'elle est bien loin de valoir. C'est à tous égard une pauvre gravure, et l'artiste, s'il n'eût pas fait autre chose, ne mériterait pas d'être tiré de l'oubli. Si on ne la trouvait pas réduite, avec tous ses détails, dans une de celles dont

il sera question ci-après, et si Hœrpin ne s'était pas servi de la planche pour graver au derrière les Vues et perspectives de la place principale de Nancy, qui sont incontestablement son ouvrage[1], avec une date postérieure de six années, on pourrait croire qu'un faussaire s'est servi de son nom, en vue de lui nuire ou pour aider au débit d'une mauvaise gravure. Au reste, il se peut que Hœrpin, mécontent de cette planche, l'ait lui-même condamnée à l'oubli, car il n'en n'existe pas, autant que nous sachions, d'épreuves anciennes. Toutes celles que nous avons vues, ou dont on nous a parlé, proviennent du tirage que M. Noël a fait faire longtemps après la mort de l'artiste. Peut-être aussi la gravure a-t-elle été négligemment exécutée, parce qu'elle devait être coloriée et vendue à vil prix, comme une image vulgaire.

## IX.

Almanach de Nancy, 1792. Deux feuilles où le calendrier, imprimé à Nancy chez C. S. Lamort, est entouré de douze compartiments inégaux, dans chacun desquels est gravé, avec inscription en petites capitales, un monument ou une place publique de la ville de Nancy. Au haut Place de la carière (*sic*) ; Place Royale ; Arc de Triomphe. A gauche Place d'Alliance ; Intérieur de la Primatiale ; Palais de Justice. A droite Le Gouvernement ; Tombeaux des Ducs ; l'Université. Au bas, des scènes de l'affaire du 31 août 1790, que le temps n'avait pas effacées de la mémoire de l'artiste nancéien, animent l'aspect de la Porte Stainville, de la place de Grève et de la Porte Stanislas. Au bas de la gravure qui représente la place de

1. V. *infra* n° XI.

Grève, théâtre d'un combat où la victoire n'est plus que faiblement disputée, on lit : PLACE DE GREVE, *la journée du 31 Août 1790. Hœrpin inv. Sc. le 15 oct.* 1791.

La petite gravure qui représente la porte Stainville n'est qu'une réduction du numéro VIII. On y voit Desilles, atteint par la fusillade des soldats insurgés, tomber devant les canons dont son dévouement a voulu prévenir les effets meurtriers, tandis qu'une femme non moins héroïque, car elle s'expose au même danger, verse un seau d'eau sur la lumière d'une autre pièce en batterie. Suivant la relation de M. de Léonard[1], cette femme était l'épouse d'un sieur Humbert, concierge de la porte Stanislas, et c'est à cette porte que le fait a eu lieu. Les gravures de Hœrpin le placent à la porte Stainville.

L'Almanach de Hœrpin est très-rare, comme toutes les pièces de ce genre qui, après avoir été dans l'origine entre les mains de tout le monde, ne se retrouvent plus nulle part vingt ans après. Nous n'en connaissons que deux épreuves : celle de M. Thiéry-Solet, qui a appartenu à M. Noël, et la nôtre. Hauteur, 175 millimètres ; largeur, 259.

## X.

QUARTIER ROYAL OU CASERNES D'INFANTERIE DE NANCY. 1792. *Hœrpin Invent. Sculp. le aoust.* Planche en deux compartiments. Celui du haut, dont nous venons de donner le titre, représente la Caserne Sainte-Catherine, d'où sortent des troupes qui vont se former dans la rue. Le compartiment inférieur, qui est sans inscription, offre l'aspect d'un combat sur la place Carrière. Nous dirions d'une petite guerre si, tout-à-fait à droite, près de la première arcade

1. Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy, le 31 août et les jours précédents. Nancy 1790 in-4 p. 143.

fermée, on ne voyait un soldat isolé couchant en joue. Les combattants sont des deux côtés de la place; mais ceux qui semblent venir de la Ville-Vieille ont pour eux l'avantage; leurs canons occupent déjà la moitié de la place, en avant du Gouvernement, tandis que leurs adversaires, réduits à trois pièces et peu nombreux, sont la plupart dispersés et prennent la fuite vers l'entrée de la Pépinière. La vue, prise du balcon du Gouvernement, embrasse toute cette place, et, planant au-dessus de l'Arc-de-Triomphe, a pour horizon, comme le numéro II, l'Hôtel-de-Ville dont on découvre le premier et le second étage, et les tours de la Cathédrale.

Le graveur a voulu sans doute retracer encore sur cette planche des souvenirs de l'affaire du 31 août[1]. Hauteur, 110 millimètres ; largeur, 162.

## XI.

Les vues et perspectives de la Place principale de Nancy. *Nancy*, 1796. *Hœrpin inv.* Planche en onze compartiments, dont le principal qui occupe le milieu, avec l'inscription ci-dessus sur une draperie, représente la place Stanislas, telle qu'elle se déploie devant le spectateur venant de la place Carrière. Les autres, au nombre de trois en haut, autant en bas et deux de chaque côté, la montrent sous ses différents aspects et l'Arc-de-Triomphe, à ses

1. Peut-être le combat qui eut lieu quand les Suisses tentèrent de déloger du palais du Gouvernement les grenadiers de Castella et de Royal-Liégeois que M. de Bouillé y avait envoyés (v. Relation de Léonard, p. 134). Les détails ont été probablement exagérés par l'artiste. Il est à remarquer que dans la gravure, les vaincus prennent la fuite vers l'entrée de la Pépinière, et que les Suisses, ayant échoué dans leurs attaques, n'avaient pas, en ce moment, d'autre chemin que la terrasse de cette promenade pour regagner leur quartier.

deux faces : on voit ainsi la place des différentes rues qui y débouchent, ainsi que de l'Hôtel-de-Ville et de l'entrée de la Pépinière, où l'on a en face le portail de la Cathédrale. La gravure qui est au milieu du haut reproduit encore, comme on la voit au numéro IV, la face septentrionale de l'Arc-de-Triomphe avec les premiers édifices de la Carrière à droite et à gauche, mais avec cette différence, qu'au numéro IV, la vue est prise du milieu de la place, tandis qu'ici elle est prise du balcon du Gouvernement, comme au numéro X. On lit au bas de la planche, vers le milieu, *Hœrpin inv. sculp.* Hauteur, 109 millimètres ; largeur, 166.

M. Noël possédait la planche dont il a fait tirer des épreuves sur deux papiers différents. Elle est au revers du cuivre sur lequel Hœrpin a gravé le *Dévouement de M. Desiles.*

XII.

Carière (*sic*) de Nancy et Nancy. Planche en deux compartiments, chacun avec inscription sur une banderole. Celui du haut offre, dans toute son étendue, la place Carrière où défilent des troupes passées en revue ; la vue est prise de l'Arc-de-Triomphe. Celui du bas, Nancy en perspective tel qu'on le voit de la rive droite de la Meurthe, près du pont d'Essey. Cette planche, qui est sans date, est signée *Harpin*[1] sur la banderole du compartiment supérieur. Hauteur, 107 millimètres ; largeur, 160.

M. Noël, qui possédait cette planche, en a fait tirer des épreuves.

Ici s'arrête la série des illustrations nancéiennes de Hœr-

1. Peut-être lit-on *Hœrpin* sur des épreuves où les lettres de la signature sont plus distinctes que sur la nôtre.

pin, telle que nous la connaissons. On y compte douze planches qui, par la division de la plupart d'entre elles en compartiments plus ou moins nombreux, présentent soixante-quatre gravures distinctes où l'on voit, sous différents aspects, les places publiques de l'ancienne capitale de la Lorraine, ses portes et ses arcs-de-triomphe, ses casernes et ses monuments religieux, dont plusieurs ont disparu que l'on ne trouve gravés que dans les plans en relief de Cl. de Laruelle et de Belpré.

Quant au mérite artistique de ces vues, nous devons dire qu'elles laissent à désirer sous le rapport du dessin, trop souvent incorrect, et que plusieurs offrent, sous celui de la gravure, des imperfections résultant, croyons-nous, de l'inexpérience de Hœrpin dans le maniement de l'eau forte, qu'il a laissée mordre en quelques endroits au delà de ce qui était désirable. Le recueil n'en est pas moins intéressant, et parmi les petites pièces, il en est qui sont vraiment jolies, celles là surtout qui servent d'encadrements à l'almanach de 1792.

## XIII.

Vues des Chateau, *Serres, Orangeries et Parterres de Botanique de Lorry devant le Pont, près Metz.* Ce titre, qui dispense de toute description, est au bas de la planche ; plus bas, à droite : *a Nancy* ; 1790. *Hœrpin inv. sc.* Hauteur, 221 millimètres ; largeur, 189.

Cette pièce a été gravée pour servir de frontispice au Supplément au Dictionnaire des jardiniers[1], ce qu'indique

1. Supplément du Dictionnaire des Jardiniers, de Philippe Miller, traduit et augmenté de l'anglais par M. de Chazelles ; avec des notes relatives à la physique et à la matière médicale, par M. Holandre. *Metz,* 1790 ; 2 vol. in-4, fig. Le Dictionnaire, en 8 volumes, a été imprimé, avec figures, à Paris, en 1785 et années suivantes. Hœrpin n'a gravé pour le supplément que le frontispice.

l'inscription sur une draperie, au haut de la planche. Ce fut probablement aux frais du président de Chazelles, traducteur du célèbre Dictionnaire de Philippe Miller, et propriétaire du château dont la gravure de Hœrpin offre l'aspect du côté des jardins.

Le frontispice du Supplément au Dictionnaire des jardiniers est, de toutes les gravures connues de Hœrpin, la seule qui ne soit pas relative à la ville de Nancy. Mais la famille de Hœrpin était, nous a-t-on dit, originaire de Metz ; Claude Lamort, qui y a imprimé ce supplément, était fils du typographe nancéien Claude-Sigisbert Lamort, dont le nom se trouve au bas de l'almanach de 1792. Notre graveur avait donc des relations à Metz, et nous ne serions pas étonné d'apprendre que des ouvrages imprimés dans cette ville sont redevables à sa pointe de quelques illustrations. C'est une recherche à faire.

Il nous reste encore un mot à dire : c'est qu'il n'existe à notre connaissance que des épreuves anciennes des numéros I, II, III, V, VI, VII, IX, X et XIII, et que nous n'avons jamais vu, des numéros IV, VIII, XI, XII, que les épreuves dont les iconophiles nancéiens sont redevables à M. Noël. Faut-il en conclure que les planches des neuf premières gravures n'existent plus depuis longtemps et qu'à la mort de Hœrpin, les autres étaient encore inédites ?

# NOTES

## SUR LA LORRAINE ALLEMANDE.

# LE WESTRICH

PAR M. LOUIS BENOIT.

Les anciens historiens s'accordent à reconnaître que l'Austrasie, au temps de Charlemagne, comprenait la Lorraine, le Westrich, l'Alsace, le Brabant et la Hollande. Cependant, quelques géographes et quelques érudits modernes, trompés par une fausse similitude de noms, ont confondu l'Austrasie tout entière avec le Westrich, et le Westrich avec le Sareland et le Sargau. D'autres ont prétendu que le Westrich était ce royaume fantastique qui n'avait existé que dans l'imagination du duc Charles IV, quand il voulut en doter son fils, le prince de Vaudémont, en 1675.

Malgré les transformations qu'il eut à subir, le nom de

***Westerreich, West-Reych, Westrasia, Vastum regnum*** en basse latinité, ***Westruck, Wastriche, Wausterich, Westrich***, se maintint jusqu'au XVIII^e siècle et servit à désigner un pays partagé, il est vrai, entre une foule de petits dynastes, mais qui, au milieu d'éléments hétérogènes, sut conserver un caractère assez tranché pour fixer non-seulement l'attention des personnes livrées aux recherches spéculatives, mais aussi pour frapper l'esprit des gens du peuple, qui ne le confondirent ni avec l'Alsace, ni avec le Palatinat, ni avec la Lorraine, ni avec les autres pays environnants.

I.

Au XVI^e siècle, Lutzelstein, petite ville des Vosges, avait un château et une douane fort importante; « c'était, » dit Sébastien Munster, la clé du Westrich[1]. »

Einartzhausen, devenu le *burg* du comte Palatin, était le passage des marchands de la France, de la Lorraine et du Westrich pour l'entrée et la sortie de l'Alsace[2].

Volcyr nous apprend, dans sa Guerre des Rustauds que « ceulx de la Wastriche se commençoient fort à esmou- » voir; » que le duc Antoine s'étant avancé à la tête de ses troupes, « ladicte armée donnoit grand terreur aux ha- » bitants de la Wastriche non accoustumez de veoir telle

1. V. Cosmographiæ universalis, libri VI. Basiliæ, 1552, in-fol. La Cosmographie univers. contenant la situation de toutes les parties du monde, par Seb. Monstere, 1558. (L. III, p. 512). — Dans l'édition allemande (liv. 5, p. 884), on lit : Seind ein Schlüssel in das Westereich ; ce que la traduction française a rendu inexactement par « Clus qui mène à Vuestrich. »

2. V. M. H. Lepage, les Communes de la Meurthe, art. Phalsbourg, t. II, p. 274.

» foulle de gensdarmes si bien équipez, montez et armez. » Le duc se dirigea vers « Sarrebourg qui est une bonne et » forte ville située et assise ou pied des montaignes de » Vosges, du costé de la Wastriche, sur la rivière de » Sarre doulce et plaisante, laquelle fait séparation de » plusieurs bons et fructueux territoires, joinctz avec le » hault et puissant domaine du susdit duc Anthoine, fai- » sant aussi son décours par maintes révolutions, sans » grandement saillir de son eauge, jusques à se joindre » avec Mezelle, ung petit au-dessus de Triève, noble, » saincte et plus ancienne cité de Belge. » Plus loin, le Polygraphe s'écrie, en parlant des paysans révoltés des comtés de Créhanges, de Salm, de Deux-Ponts, de Bitche, du Nassau, de la baronnie de Fénétrange : « Combien que aulcuns de la Wastriche n'en laissèrent à poursuyvre leur folle alliance et faulse entreprise, dont mal » leür en print![1] »

Le Westrich ou *Vastum regnum,* comme l'appelle un autre chroniqueur, Jean Herkel, était séparé de l'Alsace par les Vosges : « Vosegus separans Lotharingiam et vas- » tum regnum a Germania Cisrhenana. » Au mot *vastum* est ajouté un renvoi : Vausterich, l'Austrasie. La première de ces annotations est juste; la seconde, inexacte; car, lorsque le chroniqueur veut parler de l'Austrasie ou de la Lorraine, il dit : « Rege in Austrasia, dux Lotha- » ringiæ; » et non : « in vasto regno. » Dans un autre passage, il est question des salines de Dieuze. « Quid refe- » ram limpidissimos fontes, quorum aquæ nonnulæ sunt

1. V. Lhistoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les séduyctz et abusez luthériens mescréans du pays d'Aulsays. (Rec. de doc. sur l'hist. de Lorr. 1856, p. 26, 74, 81, 208.)

» potu suaves, aliæ amaræ et salsæ, unde sal candidum in » vasto regno conficitur. » De Vaudrevange : « Apud Val- » derphingam, quod oppidum in Vasto regno situm est » ad ripam Saræ, colorem illum cœruleum et pretiosis- » simum Assyrium (azur). » De Vergaville : « Eustasii » reliquiæ hoc tempore apud Vergavillam Vasti regni pa- » gum repositæ[1]. »

Un géographe du XVIe siècle s'exprime ainsi : « De sorte » que Lorraine seroit aujourd'huy avoisine vers l'Orient » de l'Alsace et de ce pays qui plus spécialement s'ap- » pelle Vestrasie. — Adeo ut Lotharingiæ hodie conja- » ceant ad Orientem quidem Alsatia et que specialore » natione Westrasia[2]. »

Mais c'est surtout sous la plume des chroniqueurs allemands que le nom de ce pays, constamment dénaturé, revient le plus fréquemment. M. Louis Spach le mentionne en parlant des rassemblements des paysans de 1525 et des expéditions des Strasbourgeois sur le revers occidental des Vosges à la fin du XIVe siècle. « Le Westrich ou Wester- » reich, dit-il, fragment de l'ancienne Austrasie, est un » district montagneux situé à l'ouest du Palatinat, au » nord de la Lorraine allemande (?); il comprenait le du- » ché de Deux-Ponts, les principautés de Birkenfeld et » de Simmern, les comtés de Veldentz, de Spanheim, La » Petite-Pierre, Linange, Saarbrück, Nassau et Bitche. » — V. Iselin, t. IV, p. 869, col. 1.[3] »

« Le Westerreich ou Westrich, nom que l'on donnoit

1. V. Iohann. Herculani Pleinfesini historia, cap. 1 et 3. (Dom Calmet, Hist. de Lorr., 1728, t. III. col. CXXXIV et CXXXV.)

2. V. les cartes de Gérard Mercator. Lotharingiæ ducatus, f. 70.

3. V. la Description du dép. du Bas-Rhin, publiée sous les auspices de M. Migneret, préfet, p. 116 et 176.

» autrefois à l'une des cinq contrées qui composoient le » Bas-Palatinat. Cette contrée s'étendoit depuis la Lor- » raine et l'Alsace jusqu'à Oppenheim. Comme le Pala- » tinat est divisé aujourd'hui en bailliages, les noms des » anciennes contrées ne sont plus guère en usage. Davity » donne une grande étendue au Westerreich. Il le borne » au nord par le duché de Limbourg et par l'archevêché » de Cologne; au levant, par les terres du Palatinat; au » midi, par le duché de Lorraine, qui même faisoit au- » trefois partie du Westerreich; et au couchant, par le » pays de Lutzenbourg. Le nom de Westerreich, c'est-à- » dire royaume de l'Ouest est donné à cette contrée pour » la distinguer de l'Oesterreich ou royaume de l'Ost ou » de Levant. — D'Audiffret, géogr., t. 3, p. 214[1]. »

« Le Westrich, suivant M. de Bouteiller, est la partie » assez boisée et montagneuse qui s'étend à l'Est de la » Moselle, arrosée par la Simmern et la Nahe, au sud » du Hundsruck, qui, suivant le même auteur, est la par- » tie méridionale de l'angle découpé par le Rhin, et la » Moselle, jusqu'à leur réunion entre Oberwesel et Celle[2]. »

Ainsi que nous venons de le voir, cette contrée s'étendait beaucoup plus loin au sud, car elle comprenait, d'après une charte du xv[e] siècle, reproduite dans l'histoire des Wild et Rhingraves, Morhange[3]; d'après un autre docu-

1. V. le grand Dictionn. géogr. et critique de Lamartinière, art. Westerreich. — Oesterreich, Autriche, Austrasia, ont la même étymologie et sont opposés à Westerreich, Westrich, Neustria, etc. De ces dernières dénominations, c'est celle de Westrich (plate teutsch) qui a prévalu, parce qu'elle appartient à la langue du pays.

2. V. Hist. de Frantz de Sickingen, p. 212.

3. V. Hist. des Wild et Rhingraves (en allemand). Mannheim, 1769, p. 91.

ment, Forbach[1], et tout ce qu'on appelle aujourd'hui la Lorraine allemande, mais non, comme l'avance Moréri, le Hundsruck, l'Eydel, c'est-à-dire le haut pays qui, de la basse Kyll, s'étend jusqu'à trois lieues en deçà du Rhin, entre Andernach et Sinzig, et tout le Wasgau; ce qui comprendrait une partie de la basse Alsace, Landau, Worms, Spire.

Des localités plus ou moins importantes, telles que Munster, et Insming, les couvents de Lixheim et de Herbitzheim, figuraient aussi dans le Westrich et se trouvent mentionnées dans le « Registre des rentes et revenus des abbayes, prieurés, chapitres, cures et chapelles sous les bailliages d'Allemagne, Westerreich et pays du Saulnoir », dressé par le président Thiéry Alix en 1568[2].

D'autres, comme Donneley, Ley, Aboncourt, Vintrimont, Vallerange et Lhor, sont désignées dans une charte de 1461 comme faisant partie du Westrich, du Welschland, du duché de Lorraine et de l'évêché de Metz[3].

« Il y a une province appelée Westrich, sur la rivière » de Sarre et aux environs qui contient plusieurs princi» pautés et seigneuries, dont une des principales est la » principauté de Lixheim. » C'est ainsi que s'exprimait encore, en 1707, Rice, chargé par le duc Léopold de dresser l'état du temporel des paroisses dans le duché de Lorraine[4].

1. V. Notes sur le comté de Forbach par M. d'Huart. (Mém. de l'Académie de Metz, 1842, p. 115.)

2. Trésor des Chartes de Lorraine, reg. B. 284.

3. Vente des biens de l'abbaye de Neuvillers-en-Alsace au maréchal Jean et à Béatrix d'Ogéviller (en allemand). Arch. comm. de Fénétrange.

4. Trésor des Chartes, reg. B. 286-296.

Sarbrück est situé dans le Westreich, dit la notice de Dom Calmet.

Avant de clore la première partie de ces notes, que nous avons recueillies de côté et d'autre, sans ordre, mais avec le désir de les mettre au service de ceux qui s'occupent de recherches historiques, et en attendant qu'une plume plus exercée vienne les compléter et au besoin les rectifier, il nous reste à signaler la position hybride de plusieurs localités du Westrich, qui, au spirituel, étaient *nullius diocœsis.* Dans ce nombre il faut comprendre Lixheim, dont le couvent avait été ruiné et dont la ville n'existait pas encore au milieu du XVIe siècle. C'est sans doute ce qui a fait commettre aux biographes de Wolfgang Musculus, fils d'un tonnelier, né à Dieuze en 1497, une erreur qu'il importe ici de relever. Ils rapportent que le célèbre prédicant luthérien entra, à l'âge de quinze ans « dans un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, » qu'on avait bâti proche d'un lieu nommé Westric »; tandis que ce fut au couvent des bénédictins de Lixheim, situé dans le Westrich.

## II.

La description du Westrich, qui nous paraît le plus en harmonie avec les chartes et les titres du moyen-âge, est celle de Sébastien Munster, que nous allons reproduire in extenso. La Cosmographie, dont elle fait partie, éditée à Bâle en 1552, parut successivement en latin, en français et en allemand. Cette dernière édition, la plus complète, à en juger par l'exemplaire que nous avons sous les yeux, et dont malheureusement il nous manque le titre, nous a servi à combler les lacunes qui se trouvent dans les éditions latine et française de la Bibliothèque publique de

*Edition de 1568.*




*Fac-simile d'une gravure sur bois tirée de la description du Westrich par Sébastien Munster.*

Nancy. En revanche, l'article Westrich n'y est pas illustré d'une gravure en bois, tandis que, sur l'édition française, on voit un pêcheur à la ligne, au bord d'un étang, entouré de nasses, et sur l'édition latine, un tendeur de filets capturant des oiseaux. La première de ces vignettes, dont nous reproduisons le fac-simile, paraît représenter un de ces gentilshommes du XVI^e siècle dont les étangs et viviers formaient, au dire du Cosmographe Bâlois, le principal revenu.

## Wuestrich c'est a dire le roy aulme d'Occident.

« Le pays qu'on appelle vulgairement Westrich s'estend » bien loing vers la Gaule, et plusieurs comtes et princes » y président, à sçavoir les principaux : le duc de Zwei- » bruck, c'est-à-dire du double-pont, et les comtes de » Bitsch; le duc de Lorraine, les comtes de Nassauu, » qui demeurent à Sarbruck; les comtes de Leiningen[1] et » l'évesque de Trêves y ont aussi part.

» Aulcuns pensent que Westrich a esté jadiz le pays » qui s'appeloit Neustria, mais ils errent grandement, » pour ce que la Neustrie a occupé alors le dedans de la » Gaule, à sçavoir le pays où aujourd'huy est la Norman- » die. Quant à moi, je pense que ce nom de Westrich » vient d'Austria, que les François ont nommé Austrasie, » Oesterreich, c'est-à-dire royaulme de l'Est; car, par » rapport à eulx, ce pays se trouvoit à l'Orient; tandis » que, pour les Germains, c'est le Westreich, c'est-à- » dire le royaulme d'occident, ce pays étant situé quant » à eulx vers le soleil couchant. Semblablement aussi les

1. Linanges.

» Saxons ont esté ainsi appelez Ostphallez et Westphallez, c'est-à-dire Orientaulx et Occidentaulx, ayant esgard au fleuve Visurgis, vulgairement Wester; et les Goths ainsi ont esté distinguez en Ostogothz et Wisigothz[1].

« Or Westrich est assez bonne terre et commode à » l'habitation des hommes. Elle produict beaucoup de froment, mais peu de vin. Elle nourrit grand bestial et » abonde en estangz, dont les uns s'estendent jusques à » une ou deux lieux (dont quelques uns ont de un à deux » milles en longueur). Et y a tant de poissons que la » pesche d'aulcuns vault quelques milles d'escuz (plusieurs » mille florins ou gulden). Les gentils-hommes (des Adels) » qui habitent en ce pays n'ont point de plus grandz revenuz que leurs estangz et viviers. Ainsi le commun » père de famille céleste a donné à chascune terre quelque chose dont les habitantz puissent commodément » vivre. Les principaux estangz sont ceulx de Stockweyer, » Guldelinger, Linderweyer, Thusweyer, etc[2].

» Ceste région produict aussi aulcunes pierres excellentes » et principalement de la croy rouge (rotelstein), qu'on » trouve en grande quantité près d'une ville qu'on appelle » S. Vendelin (S. Wendel) et une aultre pierre qu'on » appelle Calcédoine (Kaltzedonien), laquelle on trouve » en ce lieu en grande abondance, et puis on la porte à » Fribourg en Brisgou, pour la nettoyer et polir.

» A S. Quirin, gros village qu'on appelle vulgairement » S. Curi, se font et accoutrent de fort bons miroirs

1. V. Mercator, lotharingiæ ducatus pars sept. — Ph. Cluverii introductionis in univ. geograph. Amstelod. 1629. p. 126. — Merulæ cosmographiæ gener. libri tres. Amsterdam, 1631, p. 483. — Th. Corneille. Dictionn. géogr.

2. Etangs de Stock, de Gondrexange, de Lindre, de Dieuze, etc.

» (die besten spiegel) et aultres sortes de verres (und » ander glasswerck).

» Sarbourg, qui est une ville impérialle assise jouxte le » fleuve de Sar, est aujourd'huy sujette à l'Evesque de » Trêves[1].

» En la ville de Thus y a une mine de sel (Saltzertz[2]).

» Item on fouyt près de Landsberg du vif argent » (quecksylber).

» Item Sarwerden, Buckenheim, Diemeringen et Phingstingen quatre petites villes (vier stattlin); les comtes de » Nassauu, qui ont succédé aux comtes de Sarwerden, y » dominent aujourd'huy[3].

» Sierk, château et petite ville, Wolderfingen (Vaudrevange), petite ville, Béris, petite ville, Gemünd an der » Sar (Sarreguemines), château et petite ville appartiennent au duc de Lorraine.

» S. Wendel, Bleich, Castell, deux petites villes sont » à l'évesque de Trêves.

» Lauterecken, un château, Bockweiler, Liechtenberg, » Küschel et Müschel, deux petites villes, Kirkel et alten » Kirkel, le tout au duc du double-pont.

» Medesheim, une ville au susdit duc et au comte de » Bitsch.

1. Sarburg ein Reichstatt qu'il ne faut pas confondre avec Sarburg Kaufmann dont il a été parlé précédemment.

2. Dieuze en allemand Douze.

3. Là s'arrête le texte de l'édition française de la bibliothèque de Nancy, qui provient du couvent des Tiercelins. En marge on a écrit : *gallice Fénestranges.*

» Alben (Sarre-Albe), château et petite ville au Lorrain (schloss und Stattlin, des Lothringers[1]).

» Fyrtbach (Forbach) et Riexingen (Réchicourt-le-Château), deux petites villes au comte de Leiningen.

» Fieuers (Viviers), petite ville et château au comte de » Salm[2].

» Merchingen, petite ville et château aux Rheingraffen[3].

» Hohenburg (Hombourg) château et bourg[4] aux com- » tes de Nassauu, ainsi qu'Ottweyler, Bocherbach, etc. »

Ici finit l'article Westrich de l'édition allemande de Séb. Munster; il présente un tableau assez exact du morcellement de ce pays, dans lequel les ducs de Lorraine avaient taillé leur bailliage d'Allemagne, et où ils avaient été chercher pour grands officiers de leur couronne les descendants de ces hauts barons, qui furent les contemporains des premiers ducs, leurs pairs et quelquefois leurs adversaires sur le champ de bataille.

L'origine tudesque de ces puissants personnages a souvent dérouté les lotharingophiles, qui, dans leurs nomenclatures, ont omis des noms, comme ceux des rhingraves, et déclaré étrangers à la Lorraine et à son histoire les Egide de Rodemack, les Henri de Vinstinga, et d'autres chevaliers dont les faits et gestes sont relatés dans les

1. Il est à remarquer que la langue française y est plus répandue qu'aux environs.

2. A ajouter Baltzweiler (Badonviller).

3. Morhange était la principale résidence d'Otto de Kyrbourg, dont la pierre tombale se trouve au musée Lorrain.

4. Il y a dans le texte allemand Markt que l'on peut aussi traduire par marché ou frontière.

chroniques messines et dans l'histoire du savant abbé de Senones[1].

III.

Le duché de Lorraine avait été divisé en trois bailliages; celui de Nancy, celui de Vosges et celui d'Allemagne. Au milieu de fiefs relevant du Saint-Empire, se trouvaient des enclaves de la Lorraine. La politique envahissante des ducs cherchait à reconstituer le royaume d'Austrasie, et au XVI^e^ siècle ils étaient parvenus entr'autres à faire reconnaître leur suzeraineté dans une partie de la baronnie de Fénétrange, une des archi-maréchaussées de l'Empire; dans une partie du comté de Lützelstein[2], que Schoëpflin place en Alsace, tandis que d'autres historiens en font une dépendance de la Lorraine. Le comté de Nassau-Sarwerden, qui n'était pas compris dans l'Alsace, quoiqu'il fasse aujourd'hui partie du département du Bas-Rhin, Lixheim, ville moderne, fondée par l'électeur Palatin, qui lui avait octroyé une charte en 1608, avaient résisté, ainsi que la commanderie de Saint-Jean-de-Bassel et d'autres seigneuries, qui faisaient partie du Westrich et non de la Lorraine.

Le hasard nous a fait découvrir, sur le finage de Hellering (Meurthe), une borne triangulaire, au millésime de 1604, ornée sur chaque face d'armoiries différentes; le lion des Lutzelbourg, seigneurs de Sarreick; l'écu fascé de Fénétrange et le globe d'archi-maître d'hôtel de l'em-

1. V. l'avant-propos de la table générale du Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël, t. III, p. 1117.

2. La Petite-Pierre n'appartenait ni à l'Alsace, ni à la Lorraine, ni au Palatinat, mais au Westrich.

pire de l'électeur Palatin du Rhin, seigneur de Lixheim[1]. Encore aujourd'hui, la vallée de la Sarre, de Niederstinzel à Sarwerden, est désignée sous le nom de Nassau, et les villages que l'on rencontre avant d'arriver à la Petite-Pierre, sous celui de Laendel (petit-pays).

Dans le dénombrement du bailliage d'Allemagne pour la contribution impériale en 1567, on trouve la seigneurie de Sarreick, celle de Fénétrange, seulement pour la part du comte de Salm, Bitsch et Lemberg, Sarbourg en Lorraine, les chastellenies de Morsperg et de Dieuze, la ville terre et seigneurie de Guemunde, Puttelange, Dieffenbach, Forbach, Faulquemont, Boulay, Sierck, Bérain, Schauenbourg, Keller noster prévosté, Valdevrange, Sarre-Albe. On peut aussi consulter le dénombrement du duché de Lorraine en 1594, par le président Alix.

Le Trésor des Chartes de Lorraine possède deux pièces inédites que nous reproduisons entièrement pour mieux apprécier la nature et l'étendue du bailliage d'Allemagne.

La première est intitulée : Lettres délivrez par le secrétaire Humbert pour envoyer aux vassaulz du bailliage d'Allemalgne le 9 octobre 1592[2].

1° Aux Gentilshommes et Vassaulz (40) :
Une au comte Philippe de Nassau (cousin).
au comte Emich de Linanges (cousin).
au comte Emich le nepveu.

1. V. Nous avons déjà eu occasion de signaler, dans les Notes sur la Lorraine allemande, publiées en 1860 dans le Journal de la Société d'Archéologie, une borne non moins curieuse, celle de Hambach.

2. V. Trésor des Chartes, layette Etats Généraux additions, n° 30.— M. Beaupré, Essai historique sur la rédaction officielle des principales coutumes et sur les assemblées d'Etats, p. 84.

au comte Frederich (cousin).
au comte Otto (cousin).
au comte d'Hartembourg (effacé).
au sr. de Reispolkirch.
au sr. de Créhanges Baucourt.
au sr. Guillaume de Créhanges.
au sr. Peter Ernst de Créhanges.
au sr. Christophe de Créhanges.
au sr. de Palan.
au sr. Jean de Recepen.
au sr. Guillaume de Soteren.
au sr. Valentin Faust de Schambourg.
au sr. Georges Guillaume de Sotteren.
au sr. Philippe Jacob de Fleisheim.
au sr. Olry de Tromberg.
au sr. Nicolas de la Layen
au sr. Philippe de la Layen
au sr. Jean de Warnsperg
au sr de Braubach
au sr de Liebstein
au sr de Crantz
au sr de Hausen
au sr. de Helmstadt pour Hinquessange
au sr. de Helmstadt pour Chatel Voué
au sr de Hônstein (ces trois derniers sont effacés)
au sr. de Dietz
au sr. de Schmittbourg.
au sr de Lavenstein.
au sr capitaine de Siersberg.
au sr. Philippe Stratt et Jean de Brisgen,
de Saarinsming
au sr Jean de Bitche, dit Kuntersperg

au sr Anstett de Bitche, dit Kuntersperg
au sr Alexandre Mussot de Sierck
au sr. de Lutzelbourg
au sr. de Falkenstein Eberstein
aux deux comtes d'Eberstein
au sr. de Gressnick

2° Aux prélats et chapitres (16) :

Une à l'abbé de Bouzonville
à l'abbé de Freistroff
à l'abbé de Stulzerbronn
à l'abbé de Tholey
à l'abbé de saint Avold
à l'abbé de Longueville
à l'abbé de Metloch
à l'abbé de Wadgaz
à l'abbé de Willers Bettnach
à l'abesse et chapitre de Fraulautern
au prévot et chapitre de Marienfloss
à l'abbesse et chapitre de Vergaville
au prévot et chapitre de Sarburg
au prévot et chapitre de saint Pierre de Trêves
au prieur d'Amange
au prieur de Zelle.

3° Aux villes (16) :

Une au maire et habitans de Morhange
au maire et habitans de Hombourg
au maire et habitans de Dieuze
au maire et habitans de Faulquemont
au maire et habitans de Saint Avold
au maire et habitans de Belrain
au haut maire et habitans de Guemunde

au prévot, gens du conseil et habitans de Sarburg
au maire et habitans de Bitsche
au maire et habitans de Boulay
aux gens de justice et habitans de saint Hyppolite
au maire et habitans de Puttelange
au maire et habitans d'Albe
au maire et habitans de Valdevrange
au prévot, gens de justice et habitans de Forbach
au maire et habitans de Sierck.

« Fault y adjouter ceulx qui reprengnent à cause de la » seigneurie de Bitsch que le sieur comte de Hanau a » remis à son altesse.

» Toutes les lettres cy dessus ont esté délivrez par le » secrétaire Humbert à Jacques Tholley, messager juré » de son Altesse, demeurant à Nancy, pour les porter aux » receveur et lieutenant de Valdrevange affin de les faire » tenir et envoyer par les sergens de bailliage aux messa- » gers allemands dudit lieu suivant les lettres que son » altesse a escript, et qu'ils aient à enjoindre auxdicts » messagers de tirer récépissé des prélats, vassaux, » villes et autres à qu'ils en délivreront.

» Ce jourd'huy neuviesme d'octobre 1591.»

Dans le Rolle des lettres pour les états-généraux aux députés du bailliage d'Allemagne le 12 janvier 1616[1], les 93 destinataires de missives ne sont plus placés par ordre de préséance; pour faciliter les recherches nous les avons rangés par ordre alphabétique :

Albe (la ville d').
Allemagne (le bailli d').
Amange (le prieur d').

1. V. Trésor des Chartes, layette Etats-généraux, additions, n° 30.

Bérain (la ville de).
Berguim (le sr. de).
Bitche (la ville de)
Bittendorf (le sr. de)
Boulay
Bourguignon (le sr.)
Braubach (le baron Charles de).
Charles.
Créhange (le baron Pierre Henri de).
Dau (le sr.) commandeur de la ville de Nancy.
Dietz (Guillaume).
Dietz (le sr).
Dieuze (la ville de).
Dombasle (le sr. de).
Eberstein (le comte d').
Falkenstein (le comte de)
Faulquemont (la ville de)
Fleckenstein (le sr. de)
Fleibstein (le sr. de)
Floër (Marion).
Forbach (la ville de)
Frauloutern (l'abbesse de)
Freiberg (le baron de) à Forbach
Freystroff (l'abbé de)
Freussel (le sr.)
Guermange (le sr. de)
Hanau (le comte de)
Hausen (Alexandre Sambson de)
Helmstadt
Hombourg
Huart
Hunolstein

Imling (le sr. de)[1]
La Layen (Jean-Adam de) à la motte
La Layen (Philippe de)
Landsperg (Jean Frédéric de)
Landsperg (Jacob de)
Laruelle (le sr. de).
Linange (le comte Jean-Louis)
Linange (le comte Philippe-Georges)
Linange Forbach (le comte de)
Linange Réchicourt (le comte de)
Longueville (l'abbé de)
Louzbourg (Bernard de)
Lôvenstein (le sr. de)
Marimont (le baron de)
Marmoutier (l'abbé de)
Metloch (l'abbé de)
Michel (le sr.)
Mittdenin (le sr.)
Morhange
Morhange (le comte de)
Phalsbourg (la ville de)
Phalsbourg (le commandeur de)
Puttelange (la ville de)
Puttelange (le comte de)
Puttelange (le comte de)
Reinach (le sr. de)
Rettel (les chartreux de)
Ribeaupierre (M. de)
Saillart (le sr.)
St. Avold

1. Weigaud de Lutzelbourg.

St. Hyppolite (la ville de)
St. Maximin
Salbourg (le commandeur de)
Sarrebourg (la ville de)
Sarrebourg (l'église de)
Sarregueminde
Saubourel
Schambourg (Jean de)
Schmittemberg (le sr. de)
Sierck (la ville de)
Sittven (le sr. de)
Steinkallenfeld (le sr. de)
Strombourg (valentin paul fogt de)
Sulz (le comte de)
Sulzbach (la ville de)
Tannchick (le sr. de)
Theyley (Krantz de)
Tholey (l'abbé de)
Trêves (le chapitre de)
Vadgaz (l'abbé de)
Varize (le cte de)
Vaudrevange
Vergaville (l'abbesse de)
Vilz (le baron de)
Warnsberg (Gambs de)
Warnsberg (Walter de)
Zandt
Zelle (le prieur de)

Nous n'avons pas ici à rechercher dans quelle proportion le Tiers-Etat était représenté dans ces assemblées, sur lesquelles les documents font généralement défaut; mais seulement à constater que les Salm, les Créhange,

les Morhange, et quelques autres seigneurs du bailliage d'Allemagne tenaient le premier rang aux Etats-généraux de Lorraine. A celui du 1[er] mars 1594, où figuraient 54 députés de la noblesse, on trouve au premier rang Jean IX, comte de Salm ; au cinquième et au sixième, Friderich, comte sauvage du Rhin et de Salm, grand écuier de Lorraine, et son cousin Otho, comte sauvage du Rhin, sieur de Morhange ; au huitième, Peter Ernst de Créhange, etc. On les appelait les *Hauts-Hommes*, parce qu'à la réunion des Etats, ils étaient placés sur le même haut-dais que le prince ; tandis qu'autour d'eux étaient rangés les anciens chevaliers, les gentilshommes, c'est-à-dire ceux de quatre races qui avaient obtenu des lettres de gentillesse, les nobles qui en avaient moins, et au dernier rang les anoblis. La noblesse du Westrich jouissait aussi d'une certaine prééminence dans la cité de Metz : quand l'évêque Georges de Bade fit son entrée en 1461, il était escorté de ses « haults hommes, monseigneur le comte de Bitche, de Sarrebruche, de Sarwerden, et messeigneurs les comtes de Salme et de Fénestranges et plusieurs aultres[1]. »

Tous ces seigneurs dépendaient du cercle du Haut-Rhin, qui avait été le cinquième, celui du Rhin.

Le duc de Lorraine en faisait partie : il possédait le

1. V. les Chroniques messines de Huguenin, p. 293. — Mém. sur l'état de la Lorraine à la fin du XVII[e] siècle (Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, publié par la Société d'Archéologie, p. 71). — Coustumes générales du duché de Lorraine ès bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne. Nancy, 1614, f. 58. — Durival. Descr. de la Lorr. t. I. p. 310. — Dans les Chroniques messines de 1387, il est aussi question des hauts hommes de l'évêque de Metz, appartenant tous à la noblesse du Westrich.

marquisat de Nomeny et le comté de Blâmont, fiefs de l'Empire; mais il n'en écartelait pas ses armes, ni des terres qu'il tenait en relevance par les lettres d'investiture de Rodolphe II. Depuis le traité conclu par Ferdinand, roi des Romains, et le duc Antoine, le 26 août 1542, la Lorraine avait été déclarée duché souverain, sous la protection du Saint-Empire, exempte de la juridiction de la Chambre impériale et du contingent des mois romains, mais non de la contribution connue sous le nom de landfrid, inscrite dans la matricule de 1654, sans que cependant il en fût tiré aucune somme.

Quant aux autres états du cercle du Haut-Rhin, ils contribuaient tous aux charges de l'Empire : ils étaient la plupart états mixtes, parce qu'ils étaient à la fois vassaux d'autres états et de l'Empire : les Wild-et-Rhingraves, qui prétendaient descendre des comtes forestiers (*comes sylvarum*), établis par Charlemagne dans la forêt d'Ardennes, portaient, depuis 1495, le nom et les armes de Salm; ils étaient vassaux du duc de Lorraine, de l'électeur Palatin et de l'Empire ; ce qui ne les empêchait pas d'être représentés à la diète générale parmi les comtes de Vétéravie, et d'avoir aux assemblées du cercle du Haut-Rhin droit de séance et autant de voix qu'ils avaient de fiefs, dont le nombre était indiqué par les casques du cimier de leurs Armoiries : celles des rhingraves étaient timbrées de trois casques et celles des princes de Salm de cinq.

Après les comtes venaient les gentilshommes libres, qui tout en jouissant des mêmes priviléges que les autres états immédiats d'Allemagne dans leurs fiefs, avec droit de séance et de suffrage dans les assemblées du cercle, n'avaient cependant pas celui d'être appelés à la diète générale. Quelques-uns portaient le titre de toujours li-

bres, comme les Westerbourg (*die semper freyc von Westerburg*[1]); d'autres, comme les Fénétrange, anciens barons de nom et d'armes, voulurent simplement être appelés *freyherr*, ce qui est plus que *herr*, titre que prenaient tous les nobles d'Allemagne[2].

Leurs droits régaliens, leurs priviléges, plus étendus que ceux des comtes et barons de la Lorraine proprement dite, leur avaient permis, à la suite de la paix de religion de 1555, d'introduire la réforme dans leurs domaines et de dépouiller de leurs biens les couvents et les collégiales du Westrich[3].

Quand Louis XIV, continuant l'œuvre de Richelieu, se fut emparé de la Lorraine et eut établi les Chambres de réunion, il soumit sous son sceptre les petits dynastes que le duc de Lorraine n'avait pas su contenir, et il fit du département de la Sarre[4] une province française, dont M. de la Goupillière fut intendant en 1682, et dont le chef-lieu fut Sarre-Louis, ville qu'il bâtit et fortifia en 1680. Vaudrevange, qui avait été le siége principal des assises d'Allemagne, mais non la résidence habituelle du bailli, ne fut plus qu'un simple village du diocèse de Trèves, sous la dépendance de Sarre-Louis.

En résumé, le Westrich, fragment de l'Austrasie de Charlemagne[5], une des provinces dont les ducs de Lor-

1. Georges, « comte de Leiningen, seigneur de Wlnesterbourg et Chambourg, touiours franc, » signa avec les Rhingraves et les autres colonels de reîtres, le manifeste de 1568.

2. V. Heiss. Hist. de l'Empire. Amsterdam. 1733, t. II. p. 7 et suiv.

3. V. la deuxième partie de notre brochure sur les Rhingraves et les Reitres pendant les guerres de religion du XVI[e] siècle.

4. V. arch. dép. coll. de Fénétrange. 10[e]. l. n° 238.

5. Dans le partage de 870, entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, à ce dernier échut le Westrich qui comprenait l'Albechowa,

raine étaient marchis[1], était devenu le royaume de l'Ouest et avait été compris dans le cercle du Rhin ; puis avait été envahi par le Palatinat, l'électorat de Trèves et le bailliage d'Allemagne, qui en avait fait la Lorraine allemande, et enfin par le grand roi, qui en avait fait le département de la Sarre. L'élément français l'ayant emporté, cette dénomination surannée de royaume de l'Ouest ne tarda pas à s'effacer et ne se rencontre plus que sur quelques cartes allemandes.

## IV.

Si nous consultons les anciens monuments géographiques, nous retrouvons le Westrich occupant, dans une carte dédiée à Charles III (Lotharingiæ ducatus superioris vera delineatio. Coloniæ Agrippinæ. Exc. Joann. Bussemecher), l'espace compris entre Vistingen, Merspurg et Falquemont; dans celle de Specklin (Strasbourg, 1576), les comtés de Lutzelstein et de Dabo ; dans l'édition française de Séb. Munster (p. 510), la région montagneuse bornée par Zweibruck et Bingen; enfin, dans le Ptolémée de Jean Schott (1513), la moitié de la carte destinée à René II, qui possédait dans le Westrich de nombreux enclaves[2]. Gravé en bois, à trois teintes, bleu, rouge et noir, frappé

le Sarachowa supérieur et le Sarachowa inférieur, le Blesitchowa (pays de la Bliese), le Nitachowa (pays de la Nied), etc.

1. Dès 869 Charles-le-Chauve avait établi sur la Sarre, un comte de Sargau (gaw, contrée), appelé plus tard comte de Marche, ou Marchis, parce qu'il avait la garde de sa frontière. (Ms. cité par Dom Calmet dans sa dissertation sur le titre de Marchis que prennent les ducs de Lorraine, col. IV.)

2. V. une carte du duché en 1725, qui place le Westreich entre le Hunsruck et la principauté de Birkenfeld ; une autre de 1746, s. n. d. l. avec le Westruck (sic) entre le Hunstruck et le Nahegosw.

comme les pièces d'orfévrerie, ce curieux spécimen de xylographie, qui a précédé de plus de trois quarts de siècle les cartes de Lorraine de Gérard Mercator et du président Alix, a déjà été décrit[1]. Dressée à Saint-Dié, où elle devait être mise au jour, cette carte de Ptolémée, marquée à la couronne, est la seule où l'on retrouve un véritable luxe de détails comparativement aux autres cartes de la même édition. Elle a pour légende : Secunde partis Ptolemæi finis : opera Iohannis Schotti Argentinen. ANNO CHRISTI OPT. MAX. 1513. Dans notre exemplaire, ex libris fratrum minor. bruxill. 1523, un ton jaunâtre domine la teinte d'azur des écussons, forêts, montagnes, rivières, etc. Les degrés de latitude y sont marqués, comme dans Mercator; elle a une échelle milliaire, et 258 de large sur 362 de haut. Nous ajouterons qu'elle renferme les principales villes et bourgades de Trèves à Plombières (Plumerium), et de Saverne à St.-Mihiel (S. Michael) ; que les noms en sont indiqués par des minuscules gothiques en noir et en rouge pour les principales. Voici celles que l'on remarque sur une des planches qui accompagnent cette étude géographique et qui reproduit en fac-simile la partie de la carte de Jean Schott, où se trouvent le Westrich et le cours de la Sarre depuis ses sources, aux pieds du Donon, jusqu'à son embouchure dans la Moselle, à Consarbrück, près de Trèves : Bénestroff, Bérain, Bidestroff, Blâmont, Boulay, Deux-Ponts, Dieuze, Fauquemont, Fénétrange, Forbach, Hombourg,

1. V. M. Beaupré. Recherches hist. et bibl. sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, p. 83. — Le nom de Jean Schott, l'éditeur du Ptolémée, apparait au commencement du XVI[e] siècle dans la pléïade littéraire de Strasbourg ; il est cité dans l'histoire de la Basse-Alsace de M. Louis Spach. (V. Descr. du dép. du Bas-Rhin. loc. cit.)

Lagarde, la Petite-Pierre, Lindre (*ditissima plaga in sale et piscibus*), Morhange, Réchicourt-le-Château, St.-Avold, St.-Quirin (*hic sunt specula*), St.-Vendel, Sarre (*fluvius*), Sarre-Albe, Sarrebourg, Sarrebruck, Sarreguemines, Sarre-Union, Sarrewerden, Schambourg, Siersberg à l'embouchure de la Nied, Vaudrevange (*hic reperitur lasurium*), Westrich[1]. Ses limites étaient : au nord, le Hundsruck, et au sud, le bailliage de Nancy, à l'est, les Vosges, et à l'ouest, la Moselle.

En tête de la carte que nous venons de décrire, dans un médaillon au champ de gueules, se trouve un écusson à quatre cotices d'azur, entouré de la légende : DOMINII VASTI REGNI[2]. A côté, dans un médaillon au champ d'azur, se trouve un écusson de même dimension, chargé de la bande de gueules aux trois alérions de Lorraine, ainsi que l'indique la légende : DVCATVS LOTHARINGIE. Dans l'art héraldique, aucune particularité, quelqu'insignifiante qu'elle paraisse, ne doit être négligée, et ici nous remarquons que les armes du Westrich occupent la place d'honneur, c'est-à-dire sont à la gauche du spectateur, tandis que l'écu de Lorraine est à droite. Serait-ce parce que le Westrich était, pour René II, l'ancienne Austrasie de Charlemagne, qu'il y confondait la Lorraine, qui, à ses yeux, n'était qu'une dépendance de l'empire carlovingien,

1. Nous avons francisé les noms de la carte du Westrich en omettant ceux qui appartiennent à l'évêché de Metz, comme Vic, ou à la Lorraine proprement dite, comme Lunéville ; il en est un cependant, que nous devons signaler, c'est le Batum ou Hatum de la Vezouse, où l'on a cru reconnaître Haudonviller (aujourd'hui Croismare). Les noms allemands des cantons de plusieurs villages français, comme Blanche-Eglise, etc., indiquent qu'ils faisaient partie du Westrich.

2. V. la planche d'armoiries.

Regnum ) d'ap

Jean Schott. 1513.

LOTHARI

DOMINI

hic fuit specu la

VOSAGVS

albus mons

S. quirin

Ruxinga

Sara castrum

gardia

latus linder

vinstingen

Sarwerden

Bukenheim

Bensch dorff

VASTV

alba

gaminde

forb

Sara pons

Zweybruck

S. wandelinus

Scala milliar.

Ruck

Le Vuestric

eich ) d'après un

Fragment d'une carte tirée de la cosmographie de

(Biblioth. de Nancy.

dont les descendants de Gérard d'Alsace revendiquaient l'héritage ?

Dix-sept écussons d'un plus petit module sont placés à droite et au bas de la carte de Jean Schott : très peu appartiennent à la lorraine proprement dite, et on ne saurait guère y comprendre que ceux de Vaudémont, Chatel et Apremont. Ils sont rangés méthodiquement, du côté de l'écu de Lorraine, comme une de ses dépendances, sous la légende suivante : *Comitatus et Baronatus Lotharingie et Vasti regni.* Ce sont d'abord les comtés, sur la colonne verticale : WADEMONT, BLAMONT, RVXINGA, SALM, SARWERD, SARBRVC, ZWEIBRVC; puis au bas de la carte, en allant de droite à gauche, les baronnies : BITSCH, VINSTINGA, BOLCHEN, LVTZELSTEIN, BENSTHDORF, CHASTEL, APERMONT, SIRK, KRIECHINGEN et BARRAIN.

Nous ne blasonnons pas les armes de tous ces dynastes, que le curieux peut facilement trouver dans les traités spéciaux. Quant à celles du Westerreich, Westrich, que nous reproduisons d'après un Armorial du Saint-Empire romain de 1657, où elles sont opposées à celles de l'Oesterreich, Autriche[1], elles sont cotticées d'argent et d'azur de six pièces. Le timbre consiste en un casque d'argent en tiers point, treillissé de barreaux d'or, orné de même, couronné et surmonté d'un lion acculé d'argent, à la queue fourchue, couronné d'or et de trois houpes de plumes de gueules, d'or et d'argent. Les lambrequins sont aux couleurs de l'écu.

C'est la similitude que ces armoiries ont avec celles du Vastum regnum de Jean Schott, qui nous a amené à exa-

1. V. Wappen-buch. Nurenberg. 1657. 2e part. p. 3. (bibl. de Nancy.)

miner quel était ce royaume aussi ignoré aujourd'hui que le duché d'Athènes ou l'empire de Trébizonde. Dans ce voyage entrepris à la recherche de pays inconnus, nous avons surtout été guidé par les principes de l'art héraldique, cette science trop négligée de nos jours, qui nous a fait récemment découvrir dans un bas-relief de Fénétrange une des pages les plus curieuses de l'histoire du Westrich.

# NOTICE

SUR QUELQUES

# GRAVEURS NANCÉIENS

## DU XVIII[e] SIÈCLE,

## ET SUR LEURS OUVRAGES,

PAR M. BEAUPRÉ.

---

| | |
|---|---|
| *Dominique* Collin. | 1725–1781. |
| *Yves-Dominique* Collin. | 1753– ? |

---

## *Dominique* Collin.

« Dominique Collin », dit Mory d'Elvange, dans un éloge de cet artiste, lu à une séance publique de l'Académie de Nancy[1], « naquit à Mirecourt en 1725. Le désir » de se faire un nom fut celui de sa plus tendre jeu» nesse; la peinture, la sculpture avoient pour lui des » attraits; il voulut s'instruire dans l'un et l'autre de ces

1. Le 25 août 1782. Cet éloge terminait l'Essai historique du même auteur sur les progrès de la gravure en médailles chez les artistes lorrains ; mais il est resté inédit, tandis que l'Essai historique a été publié avec un Catalogue de tous les ouvrages de Ferdinand de Saint-Urbain, connus en Lorraine. (Nancy, *Hæner,* 1783, in-8o.)

» arts. Sa mère, que son peu de fortune rendoit timide, » lui refusa des secours qui, dans le premier de ces » genres, l'eussent probablement mis au rang des plus » grands maîtres. Forcé d'obéir, il embrassa l'orphévrerie. » Son génie, enchaîné dans les détails monotones d'un art » qu'il n'aimoit pas, attendit des circonstances plus heu- » reuses pour se développer. N'ayant de maître que lui- » même, de principes que son penchant, c'est dans » l'ombre de la solitude et sous le voile du silence qu'il » osa essayer son crayon sur les premiers objets qui se » présentèrent sous sa main. La nature peut fournir les » modèles; mais, pour les imiter, il faut le secours de » l'art, et ce secours manquoit alors à Collin...

» Fixé à Metz chez la veuve d'un orphèvre dont des ou- » vriers allemands soutenoient le commerce, il voit pour » la première fois manier le burin, les poinçons; des » couverts, des cachets médiocrement gravés éveillent » chez lui le germe heureux d'un art qui devoit se faire » honneur de son nom. Tenant de la nature ce goût fin et » délicat qui apprécie sans partialité les beautés des plus » grands maîtres, il sent vivement les défauts de tout ce » qui s'exécute sous ses yeux; mais, modeste et vrai » comme l'est toujours l'homme de mérite, il sent plus » vivement encore qu'il feroit moins bien; il voudroit faire » mieux, ce désir le consume, il se forge des burins, il se » forme des poinçons et grave en secret.

» Un militaire[1] veut avoir sur un cachet un emblème de » la vérité. Homme instruit, il peint avec chaleur ce qu'il » désire. Une femme nue, n'ayant de voile que sa pudeur » et ses cheveux, foulant d'un pied hardi le vice person-

1. « M. de Guiot, mort inspecteur du corps royal d'artillerie. »

» nifié, présentant d'un air riant un miroir sur lequel sa
» figure se réfléchit : voilà le projet. Les ouvriers étonnés
» se regardent en silence; cette idée hardie enflamme
» l'âme vive de Collin, il offre de l'exécuter. La veuve,
» surprise, n'ose le contredire; elle fixe, en hésitant, un
» prix à l'amateur..... Ce cachet exécuté, quoique au-
» dessous de l'idée qu'il devoit rendre, dépasse ce qu'on
» pouvoit attendre d'un jeune homme. Enhardi par cet
» essai, le jeune artiste passe à Strasbourg, croyant y
» trouver plus de ressources.

» Ses premiers instants dans cette ville répondent peu
» à ses espérances. Strasbourg possédoit alors un gra-
» veur, Striebeck[1], dont on estimoit les tailles douces,

1. Le nom de Striebeck nous est inconnu ; nous sommes disposé à croire qu'il est mal écrit, et que l'artiste strasbourgeois que Mory d'Elvange donne pour maître à Dominique Collin, n'est autre que Jean Stridbeck ou Striedbeck, connu, dit l'iconographe Nagler, par plusieurs morceaux gravés qui sont insérés dans divers ouvrages, et mort en 1755 après avoir travaillé à Augsbourg et à Strasbourg.

Le nom de Striedbeck se trouve au bas d'une vignette de bibliothèque dont nous devons la communication à M. Charles de Rosières. Ecu écartelé au 1er et au 4e de gueules à la bande d'azur, chargée de deux bâtons d'argent, aux 2e et 3e fascé d'or et de sable de six pièces, à la bordure contre-componée de même. Sur le tout, de sable à trois lozanges d'argent posés en fasce. Couronne de marquis. Au bas, à droite, *J. Striedbeck fec. Arge.* (Argentinæ), et au-dessous, toujours dans le trait carré. *J'apartiens à M. Chel de Cressia Cap au Regt de Navarre.*

Cette vignette est inférieure à celles que nous avons de Collin.

M. l'abbé Marchal nous a fait connaître une gravure du tome Ier des S. ORDINI PRÆMONSTRATENSIS ANNALES, pars prima monasterologiam historicam complectens, auctore C. L. Hugo. *Nanceii* 1734-36, représentant l'abbaye de Codischoff en Bohême. On lit au bas *Prospectus parthenonis Cotieschoviensis ordinis præmonstr. : Venustus et gratus pro anno qVo DoMinICVs Peterka præLatVs(Ins) præfVIt.* — (1734). Elle est signée *J. Stridbeck, Sculp. Argent.*

» dont on recherchoit les cachets. Le jeune Lorrain, in-
» connu dans cette ville dont il ignore l'idiôme, est réduit
» à armorier de la vaisselle; juge sévère de ses ouvrages,
» il sent qu'il s'est aveuglé sur ses premiers succès. Quel-
» ques cachets (à exécuter) que le hasard lui procure vont
» mettre fin à cette perplexité. Le Strasbourgeois les voit,
» désire connaître l'artiste qui les a faits. — Mes tailles
» douces m'ont fait un nom, dit-il au jeune homme ; mes
» cachets valent moins, j'ai vu les vôtres, vous ferez
» mieux un jour. Unissons nos travaux. Pour prix de ce
» léger sacrifice, apprenez de moi les principes de mon
» art.

» Collin, dès ce moment, n'a de but, de désir que de
» se perfectionner, que de seconder l'homme généreux
» qui veut l'associer à son travail. Faisant du cachet son
» principal objet, il donne quelques morceaux de taille
» douce; le Strasbourgeois dirige, enhardit ses essais dans
» ce genre.

» Après la reconnoissance que Collin conserva toujours
» pour son bienfaiteur, le sentiment d'amour pour sa pa-
» trie tient la première place dans son cœur; ce sentiment
» le ramène à Nancy. Il pouvoit à Strasbourg espérer une
» fortune; artiste désintéressé, la médiocrité au sein de
» sa famille lui plut davantage.

» Stanislas régnoit alors sur les Lorrains. La taille
» douce devoit transmettre à la postérité les embel-
» lissements, les projets d'un prince qui, par ses bien-
» faits, vouloit se fixer dans les cœurs de nos compa-
» triotes, entre les noms chéris de Ferry, de Charles III,
» de Léopold.

» Collin, assez heureux pour mériter l'attention du
» prince, obtient le titre flatteur de son graveur. Que ne

» peut sur les talents la protection d'un grand roi! L'ar-
» tiste n'est plus le même, cet instant est pour Collin
» l'époque de sa gloire. Une ordonnance réfléchie, une
» gaîté naïve, des charges bien entendues, sans être trop
» multipliées et toujours dans le ton de la chose, caracté-
» risent ses estampes. Les curieux y désirent quelquefois
» plus de correction dans le dessin, plus de précision
» dans la perspective; mais ils doivent être justes et ne
» pas oublier que Collin grava, pour ainsi dire, avant
» d'avoir appris à dessiner.

» Les cachets de Collin, recherchés des amateurs, sont
» variés dans leurs annonces, supérieurement touchés dans
» leurs blasons, pleins d'agrément et de finesse dans les
» détails...

» Cet artiste estimable mourut à Nancy le 21 décembre
» 1781. Bon citoyen, sujet zélé, il joignit aux talents que
» son art exige un esprit cultivé par les lettres[1], par
» l'étude de l'histoire; il guida souvent par ses conseils
» Girardet et Pérignon. Avide de s'instruire, mais peu
» jaloux de ses connoissances, toujours prêt à les commu-
» niquer, toujours éloigné de ce ton de prétention qui
» dégrade le savoir, il méritoit des amis, il méritoit des
» regrets... »

Il est regrettable que Mory d'Elvange ait négligé les détails particuliers que, de nos jours, on aime à lire dans la biographie d'un artiste. Assurément il devait connaître de la vie de Dominique Collin autre chose que des généralités, lui qui était son contemporain, qui habitait la

1. Ce qui ne l'empêchait pas d'orthographier comme une cuisinière, ainsi qu'on le verra dans bon nombre d'inscriptions au bas de ses gravures.

même ville, et que ses goûts ont dû mettre souvent en rapport avec notre artiste. Il y a telle gravure de Collin, la Réception d'un sorcier, par exemple, sur laquelle il serait curieux de savoir ce qu'on disait, quand elle a paru, et du sujet et des personnages mis en scène. Les figures n'y sont pas idéales, ce sont évidemment des portraits; et il y a là des gens aux dépens desquels Collin a voulu s'amuser et égayer le public, en retraçant une mystification dont ils avaient été victimes. Mory d'Elvange devait savoir cela; mais il n'en a dit mot et de bien autres choses encore, parce qu'il écrivait un éloge et non une notice biographique, et que cette pièce d'éloquence, si on peut l'appeler ainsi, devait être lue dans une séance académique dont la solennité n'admettait pas de pareils détails.

Quelque peu que Mory d'Elvange nous apprenne de la vie de Collin, il faut encore lui en savoir gré, car sans lui que saurions-nous? que Collin est né à Mirecourt le 30 mai 1725, que ses ouvrages en taille douce, sceaux, cachets, sont nombreux et qu'il y en a d'excellents. C'est tout ce qu'en dit Durival dans sa Description de la Lorraine[1]. Qu'il était graveur du roi Stanislas et qu'il demeurait à Nancy, rue des Dominicains. Cela se lit sur la plupart de ses gravures. Et quand plus tard la Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine fixe la date de sa mort à 1781, c'est en citant son éloge par Mory d'Elvange.

Remarquons, en passant, que Dominique Collin a cela de commun avec plus d'un graveur célèbre de la fin du xv[e] siècle, des xvi[e] et xvii[e], que d'orfèvre qu'il était par état, il se fit chalcographe par goût. Nous n'avons, du

1. Tome I, p. 140.

reste, aucune raison de croire que les travaux de l'orfévrerie aient occupé les années qui suivirent son apprentissage à Metz. Il s'en tint, selon toutes les apparences, à la gravure des sceaux, des cachets et des estampes, joignant aux ressources que lui procurait ce travail, exécuté tantôt par lui-même, tantôt par ses élèves, le produit de la vente des épreuves tirées de ses planches et de quelques autres dont il était possesseur[1]. De la gravure en creux des sceaux et des cachets armoriés à celle des poinçons de médailles il n'y a pas loin; la distance de l'une à l'autre a été franchie par Derlange et par Nicole le père, deux autres graveurs nancéiens contemporains de Collin; mais on ne voit pas que celui-ci ait été entraîné par leur exemple, et Mory d'Elvange ne parle que de ses cachets[2].

Mory d'Elvange n'a pas fait suivre l'éloge de Collin d'une notice des gravures qui portent son nom ou qui peuvent lui être attribuées; il n'a pas même cité les principaux ouvrages de notre artiste, ceux auxquels il doit sa célébrité dans notre pays. Ce silence est regrettable, mais on peut lui trouver une excuse. En 1782, lorsque l'éloge de Collin était lu à l'Académie, ses contemporains étaient nombreux à Nancy; leur mémoire était encore fraîche des ouvrages qu'il avait produits sous leurs yeux; les planches qu'il avait gravées existaient encore[2], et les épreuves de ces planches, qui n'avaient pas pris place dans les portefeuilles des iconophiles lorrains, se trouvaient en grand nombre chez les marchands d'estampes et décoraient leurs devantures. Mory d'Elvange a donc pu juger

1. Nous avons vu des gravures avec le nom de Collin suivi seulement d'*excudit*.

2. La bibliothèque publique de Nancy possède des épreuves, tirées sur cire, d'un certain nombre de cachets gravés par Collin. Elles avaient été données par cet artiste à Mory d'Elvange.

superflu d'entretenir l'Académie de ce que ses concitoyens connaissaient aussi bien que lui.

Il n'en est pas de même aujourd'hui. Les ouvrages de Collin ne se rencontrent plus guère ; il en est, et des meilleurs, qu'il faut chercher longtemps avant de les trouver : le moment est donc venu d'en dresser l'inventaire. Nous entreprenons cette tâche, sans nous dissimuler ce que notre travail aura d'incomplet. Mais nous aurons donné l'éveil ; d'autres viendront après nous, qui rempliront les lacunes que nous aurons laissées.

Nous n'avons que quelques mots à dire de Collin fils, et nous les puisons dans la Description de la Lorraine par Durival[1].

« Yves Dominique Collin, bon peintre de miniature, né » à Nancy le 8 janvier 1753, a aussi le talent de la gra- » vure en taille douce et y réussit. » L'auteur de la Biographie des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine[2] dit que Collin fils mourut vers 1815; mais nous doutons de cette date, répétée par M. Jean Cayon dans son histoire de Nancy[3], quand nous lisons dans l'abbé Lionnois[4], dont l'ouvrage entier a paru en 1811, que Collin « avoit un fils peintre et graveur qui auroit surpassé son » père, s'il eut vécu. »

L'œuvre de Dominique Collin n'est pas assez nombreux pour que nous ayions cru devoir employer, dans la description qui va suivre, les divisions et subdivisions usitées en iconographie ; nous nous bornons à celles-ci : Section

1. T. IV, p. 93.

2. *Nancy*, 1829, in-12, p. 117.

3. Histoire physique, civile, morale et politique de Nancy. Nancy, 1846, in-8°, p. 431.

4. Histoire des villes vieille et neuve de Nancy. Nancy, 1811, 3 vol. in-8°. T. II, p. 494.

Ire. Histoire sainte et sujets de dévotion. — Section IIe. Histoire profane. 1° *Portraits.* 2° *Funérailles.* 3° *Armoiries.* 4° *Monuments.* — Section IIIe. Mélanges. Celle-ci comprendra les pièces de toute sorte qui ne peuvent pas être rangées dans les deux premières. Nous plaçons à la fin de chaque section les sujets afférents, gravés pour l'ornement des livres.

## I.

## HISTOIRE SAINTE ET SUJETS DE DÉVOTION.

1° L'Image miraculeuse de Notre-Dame de Bon-Secours aux pieds de laquelle sont agenouillés, à gauche un pape, un archevêque et un cardinal ; à droite, un duc et une duchesse. D'autres personnages occupent le fond. Quatre anges soutiennent, au-dessus de la Sainte-Vierge, une immense draperie qui retombe de chaque côté sur ses adorateurs, et deux autres anges une couronne. Au-dessous du titre une prière en quatre lignes : Très-Sainte-Vierge... dans le ciel. Ainsi soit-il. Au bas de la planche, on lit : *Dedié à Monseigneur le Duc de Tenczin Ossolinski, prince du Saint-Empire.... grand-maître et premier grand-officier de la Maison du Roi de Pologne, duc de Lorraine... Chef de son Conseil aulique. Par son très-humble et très-obéissant serviteur Colin.*

Hr, 280 millim. ; Lr, 178.

2° Un damné dans les flammes de l'enfer, tourmenté par un démon en forme de dragon, sans pouvoir se défendre, ses mains étant enchaînées. Au bas de la planche : *Qui de vous pourra demeurer éternellement dans les feux dévorans et les ardeurs insupportables de l'enfer.* Isaie 33, et plus bas, à droite, *Collin.*

Hr, 109 millim. ; Lr, 81.

La planche existe encore, et il en a été tiré des épreuves assez récemment.

3 — 16. Suite de 14 planches pour un bréviaire à l'usage de Toul, imprimé en 1750 par l'ordre de Mgr Bégon.

1° Mgr Bégon, à genoux, adore J.-C. descendu de la croix. A ses pieds, sa crosse épiscopale, sa mitre et l'écusson de ses armes soutenu par un ange. Au bas de la planche, sous le trait carré à gauche : *D. Colin Fecit* 1751, et plus bas, trois lignes : *Attendit Dominus...*

2° Le Roi David à genoux jouant de la harpe. Au bas de la planche, sous l'encadrement, à droite, *D. Colin Fecit* 1751, sans légende.

3° Le Roi David à genoux, sa harpe posée à terre devant lui. Sous l'encadrement, à droite, *Colin 1751*, et plus bas, 1 ligne 1/2 : *Un feu s'est embrasé...*

4° L'Annonciation. Sous l'encadrement, à droite, DC f., et plus bas, 1 ligne, *Je vous salue...*

5° La Nativité. Jésus-Christ sur la crèche est adoré par des anges. Près de lui la Sainte-Vierge à genoux, les bras étendus, et saint Joseph debout. Dans l'encadrement, à gauche, *Colin F.*; et au bas de la planche, 1 ligne 1/2, *Le Verbe s'est fait chair...*

6° L'Adoration des Mages. Sous l'encadrement, à droite, *D. Colin fecit* 1750, et plus bas 1 ligne 1/2, *Les nations se prosterneront...*

7° La Purification. Sous l'encadrement, à gauche, DColin f., et plus bas, 1 ligne 1/2 : *Je serai nommée...*

8° La Cène. Sous l'encadrement, à droite, *D. Colin fecit*, et plus bas, 2 lignes : *Pour le salut des fidèles...*

9° La Résurrection. Sous l'encadrement, à droite, *D. Colin F.* et plus bas, 1 ligne : *Il est ressuscité...*

10° L'Ascension. Sous l'encadrement, à droite, *D. Colin F.*, et plus bas, 2 lignes : *J.-C. nous donne l'espérance...*

11° La Trinité. Sous l'encadrement, à droite, *D. Colin Ft*, et plus bas, 2 lignes : *Il y a trois...*

12° L'Assomption de la Sainte-Vierge. Sous l'encadrement, à droite, *D. Colin fecit*, et plus bas, 2 lignes : *De quelle* (sic), *éclat...*

13° Toussaints. Sous l'encadrement, à droite, *D. Colin Fecit*, et plus bas, 2 lignes : *Combien est grande.*

14° Le Martyre de saint Etienne. Sous l'encadrement, à droite, *Colin F.* 1751, et plus bas, 1 ligne 1/2 : *Ils lapidoient Etienne.*

La suite la plus nombreuse que nous ayions vue de ces planches est celle que possède M. l'abbé Deblaye, curé d'Imling, qui a eu l'obligeance de nous l'apporter en communication; mais en n'y voyant pas de gravure pour la Pentecôte, l'une des plus grandes fêtes de l'année chrétienne, nous devons nous demander si elle est complète.

## II.

### HISTOIRE PROFANE.

#### Portraits.

17° LOUIS DAUPHIN DE FRANCE Né à Versailles, le 4 Septembre 1729.

Portrait en buste du Dauphin, fils de Louis XV, tourné vers la droite et regardant de face. Sous le trait carré, à droite et au-dessus de l'inscription qui est coupée en deux par les armes du Dauphin, *D. Colin fe.* 1748.

Hr, 98 millim.; Lr, 58.

La planche existe encore, et nous en connaissons des épreuves assez récentes.

18° STANISLAS PREMIER Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar.

Portrait en pied de Stanislas dans les dernières années de sa vie. Il est vu de profil, canne à la main, chapeau sous le bras, se dirigeant vers la gauche. Au bas de la planche, sous l'intitulé, ces quatre vers :

Sous les traits de ce Roy dans l'heureuse Lorraine,
On retrouve Auguste et Titus;
Autant que ses bienfaits, son exemple y ramène
Le règne des Talens, des Arts et des Vertus.

Sous le trait carré, à gauche : *Colin fecit Nanceii.*

H^r, 213 millim.; L^r, 139.

19° STANISLAS, Roy de Pologne, Duc de Lorraine, etc.

Portrait en buste, de profil, regardant à gauche. Au-dessous de l'inscription, et au bas de la planche, à gauche, *Girardet del.*; à droite : *Présenté au Roy par Collin, graveur de Sa Majesté, le* 5 *septembre* 1759.

H^r, 267 millim.; L^r, 187.

Gravure à la manière du crayon, introduite, comme on sait, par un autre artiste lorrain, J.-Ch. François. Il y a des épreuves au crayon noir et au crayon rouge.

20° Portrait du prince Charles-Alexandre de Lorraine.

Le prince est représenté à cheval, en avant d'une ville sous les murs de laquelle galopent quelques cavaliers. Au bas : LE SERENISSIME PRINCE CHARLES DE LORRAINE, généralissime des troupes autrichiennes, etc. *Collin.*

Eau forte grossière, mais très-rare. Il en existe des épreuves coloriées. Celle que nous avons vue[1] étant rognée, nous ne pouvons donner les dimensions de la planche.

21° CLAUDIUS DROUAS DE BOUSSEY EPISCOPUS COMES TULLENSIS. S. R. I. P.

Cette inscription est sur le pourtour d'un cadre ovale, où M. Drouas est représenté à mi-corps, tourné vers la droite et regardant de face, la main droite posée sur un livre. Au bas, l'écu armorié du prélat. A gauche, sous le trait carré, *gravé par D. Collin à Nancy*, 1755, *et se Vend Chez luy, près des Jacobins.*

H^r, 248 millim.; L^r, 177.

1. Chez M. de Saint-Florent.

22° François d'Aristay de Chateaufort, Conseiller en la Cour Souveraine de Lorraine, Commissaire de S. M. I. en Cour de France, né le 9 mai 1704, mort à Paris, le 15 mars 1765.

Portrait en buste dans un cadre ovale, reposant sur un socle et au bas duquel est l'écu armorié de M. de Châteaufort. Ce personnage, en robe de conseiller, est vu de face, le corps tourné vers la gauche. L'inscription ci-dessus en 4 lignes et sur le socle. Au bas de la planche, à gauche, *peint en 1754 par F. Senemont;* à droite, *à Nancy, par Collin, graveur du Roy,* et au milieu :

..... Justitiæ soror
Incorrupta Fides nudaque Veritas
Quando ullum invenient parem?
Horat, od, 24, Lib. 1.

Hr, 203 millim.; Lr, 129.

La planche existe encore, et nous en avons vu des épreuves récentes.

23° Jean Girardet, 1er peintre du Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar.

Buste dans un cadre rond reposant sur un socle, tête de profil tournée à droite. Au-dessous de l'inscription qui est sur le socle, on lit : *né à Lunéville,* addition qui peut-être n'existe pas dans les épreuves du 1er état. Au bas de la planche : *Dessiné et gravé par son Ami et très humble Serviteur Collin graveur du Roy, d'après le dessein de Mr Mirbeck.*

Hr dans le trait carré, 169 millim.; Lr, 121.

### Armoiries.

24° Les villes de Nancy et de Bar-le-Duc personnifiées dans deux femmes couronnées de laurier. Elles sont assises, se tenant embrassées, ayant aux pieds leurs écussons. Au

bas, à gauche, *dessiné et gravé par Collin, graveur du feu Roy de Pologne.....* 1779.

Hr, 77 millim.; Lr, 116.

25° Les Armes et les Alliances de la maison de Ludres. Ecu bandé d'or et d'azur, à la bordure engrelée de gueules. Au-dessus de l'écu, qui est supporté par deux lions, dont l'un est couché, la Renommée écrit sur un tableau que le Temps, assis sur un nuage, soutient par derrière : STIRPIS FROLENSIS SERIES. Au bas, Hercule assis, tenant en main sa massue. Dans l'encadrement, de trois côtés, les armes et les noms des maisons alliées, au nombre de quinze. Au-dessous du trait carré, à gauche, *gravé à Nancy par Collin graveur du Roy.*

Hr, 226 millim.; Lr, 170.

Frontispice gravé pour un volume qui a pour titre : Translation de la substitution du marquisat de Bayon sur le comté de Guise et Erection du comté de Guise en marquisat de Frolois en faveur de la maison de Ludres. Du 20 mars 1757. *Nancy, Thomas,* 1765, pet. in-4°.

26° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE M. DE GIRONCOURT, Chevalier d'honneur, Seigneur de Vomécourt[1].

[2]Ecu écartelé, au premier, de gueules à l'épée d'argent posée en bande, au chef de même, chargée de deux couronnes de laurier de sinople; au second, d'azur à la fasce

1. Les titres de chevalier d'honneur et de seigneur de Vomécourt indiquent assez que cette vignette a été faite pour un Regnard de Gironcourt, peut-être Henry-Antoine, né à Nancy, le 3 juin 1719, qui se serait ainsi débarrassé de son *Regnard.* En tous cas, il n'a pas pris les armes d'une ancienne maison de Gironcourt qui portait fascé d'or et d'azur de huit pièces.

2. Nous sommes redevable à l'obligeance de M. de Bonneval de cette description héraldique, et de toutes celles qui suivent.

d'argent, accompagnée de trois glands de même, deux en chef et un en pointe ; au troisième, d'or à trois coqs au naturel, posés deux et un, et au quatrième comme le premier. Ecu surmonté d'une couronne de comte ayant pour supports un lion et un lévrier. A gauche, sous la gravure, *Collin.*

Hr, 112 millim. ; Lr, 88.

27° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE Mr. HERÉ.

D'or, à la fasce de gueules, chargée d'un croissant d'argent en chef un héron éployé et pour cimier le héron de l'écu. Au-dessous, cinq génies, dont deux supportant l'écu, le troisième dessinant, les deux autres prenant des mesures au compas. Au bas de la gravure, *DColin fecit* 1752. Au bas de la planche l'inscription.

Hr, 108 millim.; Lr, 79.

28° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE D. LAFLIZE, Maître en Chirurgie à Nancy.

Une salle d'anatomie où l'on voit, au premier plan, la Science portant son flambeau sur un squelette sculpté dans une pierre. A ses pieds un chien accroupi, et plus loin un professeur d'anatomie disséquant un corps humain en présence de ses élèves. Sous le trait carré, vers la droite : *Collin à Nancy*, 1768, et plus bas l'inscription.

Hr, 110 millim.; Lr, 61.

1er Etat. C'est celui qui vient d'être décrit.

2e. La gravure retouchée présente de plus, au bas, à droite, un coq, un serpent et deux volumes intitulés au dos : Gallien, Hipocrate. L'inscription qui n'a que deux lignes a été effacée et remplacée par *Bibli. de D. la Flize, Doct. en Médecine*, suivis de quatre autres lignes; enfin la date de 1768 a disparu.

29° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE MESSIRE JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS-JOSEPH DE L'AUBRUSSEL, Cher, Seigr de Mont-Richard, Conseiller au Parlement de Metz.

Ecusson couronné, portant d'azur à un cygne d'argent accompagné de trois étoiles de même, ayant pour supports deux sauvages armés de massues, l'un debout, l'autre assis. L'inscription est au bas de la planche; au-dessus, derrière le sauvage assis : *A nancy, par Collin, graveur du feu Roy de Pollogne, duc de Lorraine*, 1769.

Hr, 92 millim.; Lr, 75.

30° Vignette pour la BIBLIOTECQUE (SIC) DE M. CHARLES COMTE DE LA VAULX, BARON DE VRECOURT, *offisier* (sic[1]) *Supérieur de la Gendarmerie et finance.*

Ecu surmonté d'une couronne murale avec la devise : TOVT PAR AMOVR, écartelé aux 1er et 4e d'azur à deux truites d'argent, cantonnées de quatre croisettes recroisetées d'argent; aux 2e et 3e de sable à trois herses d'argent; sur le tour de sable aux trois tours d'argent, en pal une couronne de comte, et ayant pour supports deux sauvages, l'un debout tenant une massue, l'autre couché; au bas, deux génies, au milieu des attributs des beaux-arts. Derrière l'écusson les bannières de Chiny et de Luxembourg. Au bas de la planche l'inscription ci-dessus. Au-dessous du trait carré, *Collin f.* 1752.

Hr, 97 millim.; Lr, 68.

31° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE M. DE LESPÉE, Conseiller du Roy Garde marteau de la Maîtrise de Lunéville.

A l'entrée d'une forêt, un écusson supporté par un génie

1. M. de Lavaulx, en donnant le détail de ses qualités, comptait probablement sur Collin pour en corriger l'orthographe; mais le graveur n'en savait guère plus que le gentilhomme.

et qu'un autre génie couronne de fleurs, présente, au lieu d'armoiries[1], un chiffre formé des lettres F. D. L. Au bas de la gravure : *A Nancy, par Collin, graveur du feu Roy de Pol.*

Hr. ? Lr. ?[2].

32° Vignette pour la BIBLIOTECQUE DE M. DE MAILLIART, Mestre de Camp de Cavalerie.

De pourpre au chevron d'or accompagné de trois têtes de girafe[3], deux en chef et une en pointe. Ecu ayant pour supports deux girafes. Au bas trois génies assis au milieu d'attributs divers, parmi lesquels on remarque un drapeau et un canon. Au bas de la gravure à gauche, *Collin.*

Hr. ? Lr. ?

33° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE Mr. MENGIN, Lieutenant Général du Bailliage de Nancy.

Ecusson couronné portant d'or au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles d'azur en chef, et en pointe d'un croissant de sable, au chef chargé de trois serpents d'argent mis en pal. Il est supporté par deux génies à demi-couchés sur un nuage, tenant l'un une balance, l'autre un livre ouvert. Au bas du nuage à droite, *Collin Ft.*

Hr. ? Lr. ?

1. V. dans l'Armorial de Dom Pelletier les armes de la famille de L'Espée, anoblie en 1596.

2. Nous donnons, autant que possible, les dimensions de la planche, telles qu'elles sont empreintes par le foulage sur l'épreuve que nous avons sous les yeux. Quand la marque du foulage ne subsiste plus, les hauteur et largeur sont prises dans le trait carré de la gravure; enfin le point d'interrogation (?) indique l'absence de ces deux indices sur une épreuve rognée.

3. Le graveur a allongé et recourbé les deux petites éminences que la girafe porte auprès des oreilles, et qui ressemblent à deux petites cornes droites.

34° Vignette pour la Bibliothèque de DE MILLET DE CHEVERS.

Ecu écartelé : au premier de gueules, semé de fleurs de lys d'argent, parti de sable, semé d'alérions, couronné de même; au deuxième, d'azur au chevron d'argent accompagné de trois grenades d'or; au troisième, de gueules à une licorne passant d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois épis de millet d'or; au quatrième, d'or au lion contourné de gueules, parti de même, au lion d'or. Sur le tout d'argent au chardon à trois fleurs, feuillé et terrassé de sinople, au chef d'azur chargé d'un renard passant d'argent et d'une étoile de même en dextre. Au-dessus de la couronne et pour supports une licorne et un renard. Au bas de la planche l'inscription, et un peu plus haut, à droite, *gravé par Collin à Nancy,* 1756.

Hr, 100 millim.; Lr, 74.

35° Vignette pour la BIBLIOTECQUE[1] DE M. DU PERRON, Cheualier Gentilhomme Ordinaire de S. A. R. Madame Duchesse Douairière de Lorraine et de Bar, Souveraine de Commercy.

Ecu couronné de gueules à cinq pals d'azur, à une bande ondée d'or brochant sur le tout, reposant sur un lion couché et soutenu par un autre lion. Au-dessous du cartouche qui renferme l'inscription : *Collin fecit Nanceit*, 1756.

Hr (approximative), 104 millim.; Lr, 66.

1. (Sic). Pour éviter la répétition de ce mot, qui reviendrait trop souvent, nous disons, une fois pour toutes, que tous les mots en petites capitales ou en italique reproduisent exactement, avec leur orthographe, les diverses inscriptions qui se voient sur les gravures de Collin.

36° Vignette pour la BIBLIOTECQUE DE M. RISTON[1].

Ecusson au chiffre formé des lettres A. R., reposant sur des livres; deux génies, dont l'un supporté par un nuage, l'autre tenant de la main gauche une épomide, viennent de l'entourer d'une guirlande de fleurs. Un troisième à demi-couché lit un papier couvert d'écriture, déroulé devant lui. Au bas de la gravure, à gauche, *Collin.*

Hr, 90 millim.; Lr, 75.

37° Vignette pour la Bibliothèque de SIREJEAN FILS[2].

Deux génies, l'un assis par terre, ayant devant lui les attributs des beaux-arts; l'autre debout, appuyé sur un piédestal, supportent un écusson couronné portant d'azur à la fasce d'or, au bras dextre armé d'argent. Au-dessous, à droite, *Colin, sculp.* 1754, et plus bas, le nom ci-dessus dans un cartouche.

Hr, 82 millim.; Lr, 53.

1er Etat. C'est celui qui vient d'être décrit.

2e Au-dessous de Sirejean fils, on a ajouté *Du Reclus*, et la date de 1764.

3e. Nouvelle addition au bas du cartouche, *veuf en* 1784.

Nous ne serions pas étonné de rencontrer un état antérieur à tous ceux-là, portant, au lieu de Sirejean fils, le nom de son père, Sirejean tout court ou Sirejean, docteur en médecine. La date de 1754 sur la vignette donne lieu de croire qu'elle a été gravée pour lui et non pour Sirejean du Reclus, qui avait alors tout au plus 16 ou 17 ans[3].

1. Auteur de l'Analyse des Coutumes sous le ressort du parlement de Lorraine. Nancy, 1782, in-4°.

38° Vignette pour la BIBLIOTECQUE DE M. THIBAULT, Conseiller d'Etat, Procureur Général de la Chambre des Comptes.

D'azur au caducée d'or, mis en pal dans un écusson couronné, soutenu par un génie qui vient de prendre un volume dans une pile de livres placée à sa droite, et contemplé par un autre génie, assis en face sur une pierre et tenant une épée. Au bas, à droite, *Collin, sculp. Nanceii* 1756.

Hr, 79 millim.; Lr, 51.

39° Vignette pour la BIBLIOTH. DE M. THOUVENIN, Consr du Roy, son Avocat Procureur au Bailliage de Lixheim.

Ecusson fleuri portant un chiffre formé des lettres F. T., surmonté d'un coq avec la devise VIGILAT ET CANTAT, et laissant voir, sur le nuage où il repose, deux livres et une épomide. A gauche, sous le nuage qui couvre en partie l'inscription ci-dessus : *à Nancy, par Collin, graveur du feu Roy de Pol.* 1769.

Hr, 84; lr, 61.

40° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE M. THOUVENIN, Avocat ès Parlems de Nancy et de Metz.

Ecusson fleuri et couronné reposant sur un nüage et laissant voir en partie deux volumes, une épomide et une toque.

Hr, 70 millim.; Lr, 48.

M. Thouvenin, avocat, est probablement la même personne que M. Thouvenin, conseiller du Roy, etc., dont nous venons de voir la vignette gravée par Collin. Celle-ci, que nous croyons antérieure, est sans nom de graveur ; mais il est à croire qu'elle est aussi de cet artiste.

41° Vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE R. WILLEMET, M<sup>tre</sup> Apothicaire à Nancy.

Au-dessus de cette inscription, des plantes dans un médaillon ovale couronné de fleurs, avec les mots VIGILATE TIMENTES, un pot d'aloès, un alambic, un mortier avec son pilon, des fioles, des livres et une écritoire. Au bas de la gravure, à gauche, *Collin graveur du feu Roy de pologne.*

H[r], 93 millim.; L[r], 72.

1[er] Etat. C'est celui qui est décrit.

2[e]. On lit à la suite de l'inscription : *Démonstrateur Royal de Chimie et de Botanique au Collége de médecine.*

**Funérailles.**

42° MAUSOLÉE DE STANISLAS LE BIENFAISANT, Roy de Pologne, grand-duc de Lithuanie, duc de Lorraine et de Bar, mort à Lunéville, le 23 février 1766. Elevé par les ordres de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, dans l'église paroissiale de Saint-Roch, pour la pompe funèbre et le service solennel du 26 mai de la même année.

Il n'est point de vertus que son nom ne rappelle.
Philosophe et guerrier, monarque et citoyen,
Son génie étendit l'art de faire du bien ;
Charles fut son ami, Trajan fut son modèle.

Le mausolée est surmonté par un groupe représentant Stanislas à demi-couché et soutenu par la Religion qui lui montre une couronne d'étoiles. Sur une des faces on lit : URBS NANCEIANA ORBA PATRE ÆTERNOS FUNDENS FLETUS. Au bas de cette inscription un trophée d'armes. Des statues qui décoraient les quatre coins du mausolée, la gravure ne montre que deux : la Charité et la Ville de Nancy, celle-ci personnifiée par une femme assise sur les marches, ayant

la main droite appuyée sur un faisceau d'armes, et à ses côtés le blason de ses armes. Au-dessous du trait carré on lit : *inventé par Girardet, sculpté par J. Jos Soutken, dessiné par Claudon, gravé par Collin, graveur du feu Roy de Pologne.*

Hr (dans le trait carré), 376 millim.; Lr (*ibidem*), 313.

43° DÉCORATION DE LA POMPE FUNÈBRE des deux services solennels que MM. les officiers, sergents et soldats du Régiment d'infanterie du Roi ont fait célébrer en l'Eglise des RR. PP. Dominiquains de Nancy, pour le repos de l'âme DU FEU ROI LOUIS XV.... les jeudi 26 et vendredi 27 mai 1774.

Le fond est occupé par un sarcophage, en forme d'autel, sur lequel est couchée entre deux trophées la France pleurante, représentée par une guerrière dont le bras gauche s'appuie sur l'écu fleurdelisé, et la main droite tient un faisceau d'armes. La décoration est complétée sur les panneaux en retour par les écussons couronnés de France, à la droite de l'autel, de Navarre, à la gauche. Au premier plan, un officier du régiment du Roi causant avec un ecclésiastique; deux factionnaires et quelques spectateurs. On lit au bas de la planche, sous le trait carré, à gauche : *Inventé et exécuté par Claudot;* à droite, *Collin sculp.*

Hr (dans le trait carré), 321 millim.; Lr (*ibidem*, 275.

44° MAUSOLÉE DE LOUIS LE BIEN-AIMÉ ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, élevé par les ordres de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, dans l'église paroissiale de Saint-Roch, pour la pompe funèbre et le service solennel du 18 juin 1774.

Mausolée sous une arcade, l'un et l'autre d'ordre dorique. En avant du sarcophage, qui est à demi-engagé sous

une niche, la Lorraine et le Barrois représentés par deux femmes qui pleurent, l'une assise, l'autre à demi-couchée, chacune d'elles supportant l'écu de la province dont elle est la personnification. Au sommet du monument un groupe de deux femmes, l'une debout couronnant une urne cinéraire qui est entre elles sur un piédestal, l'autre agenouillée et pleurante; aux pieds de cette dernière l'écu de la ville de Nancy qu'elle personnifie. Sur le socle une inscription latine en trois lignes : HUC VOS O LOTHARI.... MAGNOQUE NEPOTI. Sous le trait carré, on lit à gauche : *Exécuté par Messieurs Girardet et Cloudot* (sic), *peintre; à droite, Collin, sculp.*

H^r, 439 millim.; L^r, 317.

**Monuments.**

45° FACE INTÉRIEURE DE LA PORTE S^t-NICOLAS DE LA VILLE DE NANCY. A côté de cette inscription, qui est au-dessous du trait carré, et à gauche : *Collin f.*

H^r, 341 millim.; L^r, 387.

On lit sur la frise. Réparée et ornée par le magistrat pour le passage de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, le IV juillet 1761 :

« L'Hôtel-de-Ville de Nancy » rapporte Durival « fit réparer et orner à cette occasion la face intérieure de la porte » S^t-Nicolas. Deux groupes d'enfans et deux vases, ouvrages du S^r Le Noir, sculpteur du Roi, furent placés sur les » socles qui terminent l'ordre dorique; le buste de Stanislas » sur un piédestal dans le portique du milieu; à ses côtés les » chiffres des deux princesses ornés et couronnés de fleurs : » une inscription gravée en creux dans la frise marque la » date du 4 juillet 1761 (v. ci-dessus). Cette porte fut

» gravée par Dominique Collin et l'estampe présentée à » Mesdames.[1] »

46° Face extérieure de la porte St-Jean de la Ville de Nancy, réparée pour le passage de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, le xxviii may M. DCC. LXII. Entre cette inscription, qui est au bas de la planche et le trait carré, on lit à gauche : *Gravé par Collin, graveur du Roy et de la ville de Nancy.*

Hr, 346 millim.; Lr, 296.

« La ville de Nancy », dit encore Durival « fit ouvrir davan- » tage et réparer au dehors la porte St-Jean, par laquelle » Mesdames devoient passer, et cette belle porte militaire » d'ordre dorique, ornée des chiffres d'Elisée d'Harau- » court, qui la fit construire au commencement du der- » nier siècle, reparut alors dans sa beauté. Elle a été » gravée par Collin, et l'estampe en fut présentée aux » deux princesses. »

47° Vue de la place d'Alliance de Nancy et de la Fontaine pyramidale élevée par le Roy de Pologne, Duc de Lorraine, pour monument de l'Alliance contractée par le traité de Versailles, du 1er may 1756, entre le Roy très Chrétien et l'Impératrice Reine de Hongrie.

C'est l'aspect de la place d'Alliance avant la plantation des deux rangées d'arbres qui en décorent le pourtour[2]. La vue est prise en face de l'hôtel d'Alsace.

L'inscription ci-dessus est au bas de la planche, plus

1. Description de la Lorraine, t. I, p. 239.

2. On peut juger par la gravure de Collin du triste effet que produirait la suppression de ces deux rangées d'arbres. Avis à ceux qui la réclament.

bas encore l'adresse de Collin. A gauche, au-dessous du trait carré, *Collin dellineavit fecit.*

H$^r$, 254 millim.; L$^r$, 368.

Cette pièce et les cinq qui suivent sont les plus importantes de l'œuvre de Dominique Collin. Il n'est pas facile de les réunir toutes, et surtout de les avoir en belles épreuves.

48° Construction du Quartier Royal des Casernes de Nancy, dont la première pierre a été posée le 14 juillet 1764, Sous le Règne et les Auspices de Stanislas I. Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar, surnommé le BIENFAISANT.

La vue est prise du bas de la rue Sainte-Catherine continuée, jusqu'à l'endroit où s'élève la porte de ce nom, par une avenue dont une partie seulement est plantée, et qui longe le jardin botanique. L'édifice central des casernes n'est parvenu à sa hauteur qu'à l'extrémité sud-ouest; l'emplacement des deux autres et la grande cour n'offrent que l'aspect d'un vaste chantier. Au-delà les villages de Malzéville et d'Essey dont les coteaux terminent le paysage.

Au bas de la planche, l'inscription ci-dessus coupée en deux par les armes du roi Stanislas; plus haut, dans la gravure, vers la droite, on lit sur une pierre : *Collin sculp.*

H$^r$, 213 millim.; L$^r$, 367.

49° Veüe septentrionale de la Carrière de Nancy, Dédiée à sa Majesté le Roy de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar. Par son très-humble, très-obéissant et très fidèle serviteur et sujet *D. Collin.*

La vue prise de l'Arc-de-Triomphe, du côté du Palais-de-Justice, est animée par des carrosses, des chaises à

porteurs et bon nombre de personnages, parmi lesquels on remarque, au premier plan, le roi Stanislas considérant un plan qu'on déploie devant lui. Les grilles aux deux extrémités de la place ne sont pas encore posées, et il n'y a qu'une ligne d'arbres de chaque côté. L'inscription ci-dessus, au bas de la planche, est coupée en deux par les armes de Stanislas. Plus bas encore, l'adresse de Collin.

H[r] entre le trait carré du haut et le bas de la planche, 245 millim.; L[r] dans le trait carré, 340.

50° VEÜE MÉRIDIONALE DE LA CARRIÈRE DE NANCY, dédiée à Monsieur le Lieutenant Général de Police et Messieurs du Magistrat de Nancy, *Par leur très humble et très Obéissant Serviteur Collin, Graveur Ordinaire du Roy et de la Ville.*

Cette vue représente la Carrière dans le même état que la précédente. Prise du palais du Gouvernement du côté sud-ouest, elle est terminée par l'Arc-de-Triomphe que dominent par derrière l'Hôtel-de-Ville, et plus loin les tours de la cathédrale. L'inscription ci-dessus, coupée en deux par les armes de la ville de Nancy, est au bas de la planche. A gauche, au-dessous du trait carré, *Collin deline,* 1758, et tout au bas de la planche l'adresse de Collin.

H[r], 250 millim.; L[r], 357.

M. de Saint-Florent possède le dessin original de Collin, d'après lequel cette gravure a été exécutée. Il est au lavis, tous les objets y sont représentés en sens inverse de l'estampe dont il diffère, au premier plan, par un groupe de personnages à cheval que la gravure n'a pas reproduit, et dans lequel on remarque le roi Stanislas.

51° VUE SEPTENTRIONALE DE LA PLACE ROYALE DE NANCY.

Cette vue est prise de l'Hôtel-de-Ville, d'où l'on en a

face l'Arc-de-Triomphe, les trottoirs et les fontaines de Neptune et d'Amphytrite. On remarque au premier plan, à droite, un marchand de complaintes entouré de badauds des deux sexes. La pièce est sans nom de graveur. L'inscription est au bas de la planche. Plus bas encore, *Se vend à Nancy, chez Collin, graveur du feu Roy de Pologne, vis-à-vis les Dominiquains, aux* (*sic*), *n*° 96.

H^r (dans le trait carré), 205 millim.; L^r, 355.

Cette pièce est sans dédicace dans la seule épreuve que nous ayions vue[1] et dont la pâleur donne lieu de croire à des tirages antérieurs. Il est remarquable que Collin ne l'ait pas signée. Peut-être n'est-elle pas son œuvre : en tout cas, elle se vendait chez lui où la gravure a pu être exécutée sous sa direction par un de ses élèves.

52° Vue méridionale de la place Royale de Nancy, Dédiée à Monsieur Alliot, Conseiller Aulique, Intendant et Commissaire Général de la Maison du Roy, *Par son très-humble et Obéissant Serviteur Collin, graveur ordinaire du Roy et de la Ville de Nancy.*

Vue prise du trottoir; elle découvre l'Hôtel-de-Ville et les quatre autres grands édifices de la place dans leur état primitif, c'est-à-dire avec des toits plats, laissant voir le ciel au travers de la balustrade qui couronne les façades. L'inscription est au bas de la planche, coupée en deux par les armes du dédicataire; plus bas, l'adresse de Collin.

H^r entre le trait carré supérieur et le bas de la planche, 248 millim.; L^r dans le trait carré, 353.

53° Vue de la fontaine Royale dans la forêt de Commercy.

La vue est coupée par une galerie supportée par des co-

1. Collection de M. de Saint-Florent.

lonnes et dont chaque extrémité est terminée par un pavillon. L'intervalle des colonnes laisse voir, au fond, un jet d'eau qui alimente un bassin dont les eaux, passant sous la galerie, sortent sur le devant par la bouche d'un mascaron, et retombent en cascades successives dans deux autres bassins. Des haies taillées séparent de la forêt le pourtour des bassins, où l'on voit quelques promeneurs. Cette pièce n'est pas signée. On lit au bas de la planche sous l'inscription : *Se vend à Nancy, chez Collin, graveur* du feu Roy de Pologne, vis-à-vis les Dominiquins, au n° 96.

Hr, 242 millim. dans le trait carré; Lr, 358 *idem.*

On ne lira pas sans quelque plaisir la description en vers de cette fontaine par un poète lorrain, Panpan[1] De Vaux, lecteur du roi Stanislas.

Description de la Fontaine royale.

Dans ces palais de superbe structure
J'ai vu le triomphe des arts ;
Je vois ici de toutes parts
Le triomphe de la nature.
Ces chênes que le temps a courbés en berceau,
Aux feux brûlants du jour opposent leurs ombrages ;
Voyez sous leurs épais feuillages
Couler en murmurant le limpide ruisseau ;
A peine a-t-on aidé la pente qui l'entraîne ;
Un flot à l'autre flot s'enchaîne,
En suivant mollement le penchant du coteau.
Des grottes de ces lieux les timides nayades,
Après avoir erré de canal en canal,
Par d'imperceptibles cascades,
Ouvrent un lit plus vaste à leurs flots de crystal.
Un essaim d'habitants peuple les eaux tranquilles
Et joue en sûreté sous leur nappe d'argent.
Sur tout être qui vit l'humanité s'étend :

1. Ainsi surnommé familièrement dans la correspondance de Voltaire et dans les lettres de Mme de Graffigny.

Le filet respecta leurs paisibles asiles.
Sur ces bords tapissés d'un gazon toujours frais
Le goût fit élever un champêtre palais.
Loin du faste gênant des villes,
La liberté confond sous ses rustiques toits
Avec les courtisans les pâtres de nos bois.
C'est dans ce réduit agréable
Que le plus illustre des rois,
Déposant sa grandeur, veut n'être quelquefois
Que des hommes le plus aimable.
Quand je peignais ainsi ces brillantes merveilles
Et que tu me prêtais d'indulgentes oreilles,
Grand Roi ! qui l'aurait dit que tes vastes châteaux
Dureraient encor moins que mes faibles tableaux ?
Quel œil eut pu percer dans cet avenir sombre ?
Je lis encore ces vers... Ces palais ne sont plus ;
Dans la tombe enfouis, ils sont tous disparus.
Si leur magnificence a passé comme une ombre
A jamais dans nos cœurs survivront tes vertus[1].

54–63. Dix Planches pour le Recueil des ouvrages en serrurerie, que Stanislas-le-Bienfaisant, Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a fait poser sur la place Royale de Nancy, à la gloire de Louis le Bien-Aimé, composé et exécuté par Jean Lamour, son Serrurier ordinaire... *Se vend à Nancy, chez l'Auteur, rue NDame, derrière la Paroisse S^t Sébastien.* A Paris, chez François, Graveur du Roy... s. d. (1766 ?) in-fol. atlant., savoir :

1° Frontispice où le titre ci-dessus est gravé dans un encadrement aux armes du roi Stanislas, richement orné, de trophées, de vases et de guirlandes de fleurs. Au bas du cadre, vers la gauche, *Collin.*

H^r, 537 millim. ; L^r, 423.

2° Vignette et encadrement pour l'épitre dédicatoire. —

1. Ces vers, auxquels on trouverait facilement à redire, ont été imprimés en 1780 dans le Journal de Nancy ; mais il est à croire qu'à l'exception des neuf derniers, De Vaux les avait composés vingt ou trente ans auparavant.

Le sujet de la vignette est indiqué par une inscription au-dessus portant : *Stanislas-le-Bienfaisant... Visite l'Atelier et les Ouvrages de Lamour*. Sur le cadre de la vignette, au bas, à gauche, *Benard pexit* (sic); *à droite, Collin del sculp*.

Hr, 544 millim.; Lr, 430.

3° Vignette en tête du discours préliminaire. — Vulcain assis sur son enclume, un marteau dans la main gauche, montre à la Renommée le portrait de Stanislas dans un cadre ovale qu'il tient de la main droite. D'un côté, des Cyclopes; de l'autre, une des petites fontaines de la place Royale. Au-dessous du trait carré, à gauche, *Girardel del;* à droite, *à Nancy*, *par Collin*, *graveur du feu Roy de Pologne.*

Hr, 174 millim.; Lr, 328.

4° La fontaine de Neptune avec les deux fontaines qui l'accompagnent. Au-dessous du trait carré de cette grande pièce qui est formée de 4 planches imprimées sur autant de feuilles dont trois se replient, on lit : Dessein des grandes grilles posées sur la place Royale de Nancy en 1755 par ordre de S. M. le Roy de Pologne, et plus bas : *Composées et Exécutées par Jean Lamour, Son Serrurier ordinaire. Collin Regis Sculptor.*

Hr dans le milieu, 936 millim.; de chaque côté, 600; Lr, 1,778.

Nous ne pouvons donner qu'approximativement ces dimensions, toutes les épreuves que nous avons vues étant plus ou moins rognées, même dans les exemplaires non reliés.

5° Grilles des angles d'entrée de la place Royale de Nancy. Au bas, sous le trait carré, *inventé et exécuté par Lamour, Serurier du Roy, et gravé à Nancy par Collin, graveur du Roy.*

Hr, 600 millim.; Lr 600.

Dimensions approximatives, par la même raison que ci-dessus.

6° Partie du grand Balcon de L'avant corps du milieu de la façade de L'Hôtel de Ville. — Suite du balcon ci-dessus. — Partie du balcon des angles de la même Façade. Au bas de la planche, à gauche : *inventé...* (comme à la pl. 5.) A droite : *Collin sculp.*

Hr, 435 millim.; Lr, 530.

Suivent 6 planches de grilles : la 1re sans aucun nom, les 2e, 3e et 4e avec les noms de Lamour comme inventeur, et de Nicole fils, la 5e avec celui de Nicole, sans doute Nicole père, la 6e avec le seul nom de Lamour.

7° Balcon de composition. — Balcon de l'appartement du Roy à Commercy. — Balcon du second Etage de l'Hôtel de Ville. — Petite rempe (sic) de M. Heré. Au bas de la planche, à gauche, *Collin sculp.*

Hr, 519 millim.; Lr, 358.

Suivent 2 planches : 1° Grilliage posé à la chapelle de Monseigr le cardinal de Lorraine. A bas : *Lamour invenit Nicole fils sculpsit Nancii* 1759, 2° Deux couronnements (de chapelle) sans nom d'artiste ni inscription.

8° Deux autres couronnements dont l'un aux armes de l'art de serrurerie, avec l'inscription *Securitas omnium.* Sous le trait carré, à gauche : *Lamour inv. Collin s.*

Hr, 341 millim.; Lr, 382.

Suivent 3 planches : 1° deux couronnements avec les noms de Lamour et de Nicole père, 2° et 3°, balcons de la maison de Lamour[1], avec son nom et celui de Nicole fils.

9° Serrure gothique pour un coffre, chez l'auteur de ce Recueil. Dans la gravure, vers le bas à droite, *Collin sculp.*

Hr, 458 millim.; Lr, 425.

10° Six bras de lanternes, sans inscription. Au bas, à gauche, *Lamour invenit, Collin sculp.*

Hr, 358 millim.; Lr, 209.

Suivent 4 planches dont les deux premières pour une seule figure, imprimées sur 2 feuilles, les deux dernières sur une seule, et toutes sans inscriptions. Elles représentent divers ouvrages de serrurerie, tels que pilastres, couronnement et balcons. Il n'y a pas de nom de graveur, et Lamour n'a signé que la 4e, celle des balcons.

Ainsi Collin a contribué au Recueil de Lamour pour treize planches signées de lui, dont les quatre de la fontaine de Neptune ne doivent compter que pour une, ce qui réduit le nombre total à dix. Des autres planches, au nombre de

1. Cette maison, située rue Notre-Dame, derrière l'abside de l'église Saint-Sébastien, existe encore aujourd'hui avec ses balcons.

quinze, sept dont deux ne comptent que pour une, sont sans nom de graveur, six sont de Nicole fils, une porte le nom de Nicole sans autre désignation, et une autre celui de Nicole père.

64-71. Huit vignettes, fleurons et culs-de-lampe pour le RECUEIL des fondations et établissemens faits par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar... Nouvelle édition augmentée et corrigée. *Lunéville*, 1762, et pour le COMPTE général de la dépense des Edifices et Bâtiments que le Roi de Pologne... a fait construire pour l'embellissement de la ville de Nancy, depuis 1751 jusqu'en 1759. *Lunéville*, 1761, 2 parties en 1 vol. in-fol.

1° Fleuron au titre de la 1re partie : Recueil des fondations... — Les armes du roi Stanislas sur un nuage, ayant pour supports deux génies ailés et deux aigles. Au bas de la gravure, à droite : *Collin, sculp.*, 1760.

Hr, 112 millim.; Lr, 157.

2° Vignette en tête du texte de la 1re partie. — Minerve assise sur un nuage, couronne le portrait de Stanislas. Un génie, à la droite de la déesse, lui présente un livre sur lequel on lit : Fondations et établissements par Sa Majesté. De l'autre côté quatre génies diversement occupés : l'un embouche la trompette de la Renommée, deux autres répandent les richesses de la corne d'Amalthée, un quatrième écrit sur un livre qui a pour titre : Compte rendu.

Sous le trait carré, à gauche, *Girardet del;* à droite, *Collin, sculp.*

Hr, 103 millim.; Lr, 194.

Cette vignette est répétée à la p. 15 de la 2e partie.

3° Cul-de-lampe au bas de la p. 187 de la 1re partie. — Sur une console ornée de guirlandes de fleurs, un trophée composé d'attributs divers. La Renommée plane au-dessus, embouchant sa trompette. Au bas de la gravure : *Gravé par Collin, graveur du Roi et de la ville de Nancy.*

Hr, 134 millim.; Lr, 150.

4° Vignette ornée au titre de la 2e partie : COMPTE GÉNÉRAL de la dépense. Elle représente la façade déjà avancée

de l'Hôtel-de-Ville en construction. Au premier plan, Stanislas assis examine des plans qui lui sont présentés par un architecte. Au bas de la planche, *Girardet del. Collin sculp. nanceii.*

Hr, 141 millim.; Lr, 186.

5° Vignette ornée en tête du texte. — L'écu couronné de Stanislas supporté par deux aigles, et de chaque côté des génies occupés de divers travaux de sculpture, peinture et architecture. Au bas de la gravure : *gravé par — Collin à Nancy.*

Hr, 182 millim.; Lr, 240.

PLAN GÉNÉRAL *de* NANCY *Levé en 1758* (avec une table des renvois A — VV et 1 27).

Hr, 428 millim.; Lr, 376.

Ce plan qui, comme la plupart des plans, n'est pas signé par le graveur, est probablement de Collin ou de quelqu'un de ses élèves, sous sa direction. Il est remarquable en ce qu'il montre, encore subsistant dans leur intégrité, les fortifications de la Ville-Vieille. Il n'y a d'interruption, dans la partie qui sépare les deux villes, qu'à l'endroit où est indiqué l'Arc-de-Triomphe ou Porte Royale.

6° Elévation d'une des Grilles et Fontaines posées en tours creuses aux angles de la place Royale de Nancy. La planche représente la fontaine de Neptune, les deux petites fontaines dont elle est accompagnée et les grilles, en forme de portique, qui les encadrent toutes trois. Sous le trait carré, à gauche : *inventé et exécuté par Lamour, Serurier* (sic) *du Roy;* à droite : *dessiné et gravé par Collin, graveur du Roy et de la Ville de Nancy.* 1761.

Hr (approximative), 400 millim.; Lr, 648.

Suivent deux autres planches repliées dont l'une qui a pour titre : Grilles des angles d'entrée de la place Royale de Nancy, est signée sous le trait carré : *Lamour inv et fecit P. Engramelle August Sculp Nancœii* (sic) 1757, et l'autre, sans signature, représente le grand balcon du milieu de la façade de l'hôtel-de-Ville et un des deux balcons des extrémités.

Les sujets de ces trois planches sont reproduits, mais plus en grand, dans le Recueil des grilles de Lamour.

Vignette dans le texte de la p. 18. — *Hôtel-de-Ville.* Au trait[1], sans nom de graveur.

Hr, 123 millim.; Lr, 235.

Vignette dans le texte de la page 27. — *Hôtel des Fermes.* — *Hôtel de Mr Alliot.* Au trait sans nom de graveur.

Hr, 123 millim.; Lr, 235.

Vignette à la p. 29. — *Pavillion* (*sic*) *de M. Jacquet.* — *Pavillion de la Comédie.* Au trait sans nom de graveur.

Hr, 123 millim.; Lr, 235.

Vignette à la page 35. — *Vue des Fontaines et de la Face opposée à l'hôtel de Ville.* Au trait sans nom de graveur.

Hr, 123 millim.; Lr, 245.

Vignette dans le texte de la p. 38. — *Porte Royale* (du côté de la Carrière). Au trait sans nom de graveur.

Lr, 120 millim.; Hr, 123.

Vignette dans le texte de la p. 55. — *Statue de Louis XV.* Sans nom de graveur.

Hr, 122 millim.; Lr, *idem.*

Vignette dans le texte de la page 63, représentant la Porte Stanislas. Sans nom de graveur.

Hr, 142 millim.; Lr, 165.

Vignette dans le texte de la p. 70. — *Place D'alliance.* Sans nom de graveur.

Hr, 122 millim.; Lr, 239.

Vignette dans le texte de la p. 84. — *Vue Perspective de la Carrière depuis L'intendance.* Sans nom de graveur.

Hr, 120 millim.; Lr, 236.

Vignette dans le texte de la p. 96. — *Intendance* (aujourd'hui le palais du Gouvernement). Sans nom de graveur.

Hr, 120 millim.; Lr, 233.

Vignette dans le texte de la p. 102. — *Pavillion* (sic) *Pour les Officiers de la Garnison.* Sans nom de graveur.

Hr, 120 millim.; Lr, 236.

8° Cul-de-lampe au bas de la p. 135. La sculpture, la peinture et l'architecture sur un nuage avec leurs attributs. Au bas, *gravé par Collin à Nancy.*

Hr, 119 millim.; Lr, 180.

1. Cette gravure et les cinq suivantes ne sont que légèrement ombrées, comme les dessins d'architecture.

Les planches de ce cul-de-lampe et du suivant existent encore. Une étrange fantaisie d'éditeur les a fait reparaître dans la réimpression de l'Elégie de Jean Héraudel. *Nancy* 1839, gr. in-8°.

9° Cul-de-lampe à la page XII, dernière des pages supplémentaires.

Sur une banderole entremêlée à des guirlandes de fleurs le mot FIN. Sous un repli de la banderole : *Collin fecit* 1762.

Hr, 100 millim.; Lr, 152.

Ainsi dans le Recueil des fondations du Roi de Pologne il y a huit planches de Collin, qu'il a signées; une d'Engramelle, religieux augustin de Nancy, et 13 anonymes. Il n'est pas fort rare d'en trouver d'anciennes épreuves, tirées à part du texte.

## III.

### MÉLANGES.

72 Une élégante jardinière debout, tournée vers la droite et appuyée sur un râteau. Sous le trait carré, à gauche, *Collin sculp.*, et au milieu, ces quatre vers :

> De Ninette à la Cour, de Ninette au village,
> Vous nous faites, Denesle, adorer les attraits.
> L'Amour en vous formant, content de son ouvrage,
> Ne fut jamais plus sûr de l'effet de ses traits.

Plus bas, l'adresse de Collin.

Hr, 229 millim.; Lr, 155.

1er Etat. Nous venons de le décrire.

2e. La planche a été retouchée; les vers ont disparu ainsi que l'adresse de Collin pour faire place, à un titre : LA JARDINIÈRE.

Collin fut-il bien content de son ouvrage? il est permis d'en douter. En tout cas, on ne comptera pas parmi les attraits de Ninette un nez en pied de marmite et une joue enfluxionnée.

73 Réception d'une sorcière, Dédié à Monsieur Bagard, Conseiller, Premier médecin Ordinaire du Roy (Stanislas), Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Médecin des Hôpitaux de S. M. T. C., Conseiller honoraire et Médecin Pansionnaire (sic) de la Ville, Président du Collége Royal des Médecins et de la Société royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Nancy. Tiré de son Cabinet, et *gravé Par son très-humble serviteur D. Colin.*

Une vieille femme assise lit, à la lueur d'un flambeau, dans un livre posé devant elle sur une table; à sa droite un homme debout et une jeune femme assise paraissent écouter attentivement, ainsi qu'un diablotin bossu à longue barbe, debout sur la table à la gauche de la vieille. Autour d'eux, des diables dans des attitudes diverses, les uns écoutant, les autres en conversation. Plus loin, à gauche, une sorcière frotte le corps nu d'une jeune femme agenouillée devant le feu de la cheminée, tandis qu'au fond une autre femme, également nue, s'en va par le toit, transportée sur un nuage. Cet scène est éclairée par une espèce de torche que tient à deux mains un démon, et dont le manche lui sert de monture. Deux cercles magiques sont tracés sur le parquet. Au bas de la planche, l'intitulé et la dédicace que coupe en deux l'écu armorié de Bagard.

Hr, 260 millim.; Lr, 170.

1er Etat de la planche. C'est celui qui vient d'être décrit. Nous en possédons une épreuve d'artiste où le mot *sorcière* de l'inscription est encore en blanc.

2e Etat. La planche coupée par le bas n'a plus que 228 millimètres de hauteur, et il ne reste de l'inscription que l'intitulé, en sorte que les épreuves de cet état sont sans nom de graveur.

D'après une note manuscrite sur une épreuve du 1er état,

Collin aurait gravé cette pièce d'après un tableau de de Troy.

74 Réception comique d'un sorcier. — A gauche, au pied d'un arbre sec, est assise une jeune femme nue. Devant elle se pose un grand bouc à mains humaines, espèce de satyre dont les entreprises, plus que galantes, ne paraissent pas l'effaroucher. C'est apparemment Satan, le maître du Sabbat. Nous ne voulons pas dire où est sa main gauche ; mais de la droite il fait signe, en tournant la tête, à un homme à demi-vêtu agenouillé derrière lui, et dont la figure exprime la curiosité la plus naïve. Un peu plus loin, un groupe nombreux de spectateurs, démons et sorciers, la plupart à genoux ou accroupis, ont l'air d'attendre ce qui s'en suivra. Parmi eux on distingue un personnage portant perruque, robe de palais et rabat : c'est sans doute un avocat ou un procureur, affilié à la bande infernale. Au fond une lanterne éclaire à demi quelques sorciers et sorcières, qui portés sur des nuages et mêlés à des diables ailés, exécutent en l'air la ronde du Sabbat. La scène principale est à l'entrée d'un caveau ; on voit sur le devant un gros registre ouvert que tient un démon couché sur le ventre, et l'on y distingue ces mots : Cathalogve *de mesieur les noveaux recus.*

L'inscription est au bas de la planche sans nom de graveur.

Hr, 151 millim. ; Lr, 184.

Il existe des épreuves d'un état antérieur. Telle est celle que nous voyons décrite ainsi par feu M. Noël, au Catalogue de ses collections lorraines et que nous ne connaissons pas autrement. N° 3275..... *Réception d'un sorcier, dédié à M. Senémont, peintre du roi et de la ville de Nancy.* Ainsi cette planche, comme la précédente, aura

été rognée par le bas, de manière à n'y laisser que l'intitulé. M. Noël possédait aussi, s'il faut en croire son Catalogue qui n'est pas toujours exact, une épreuve avant la lettre de cette planche, ainsi que de la précédente dont elle est le pendant.

La réception comique d'un sorcier a-t-elle été, comme rapporte la tradition, composée et gravée par Collin en souvenir d'une mystification dont Senémont, qui était fort crédule, aurait été victime? S'il en est ainsi, le peintre nancéien serait représenté par l'homme agenouillé derrière le bouc.

75 Le singe prédicateur. — Un singe en capucin prêche un troupeau de dindons. Une hotte en osier suspendue à un arbre lui tient lieu de chaire. La scène est près d'une mare dans un bois. On lit au bas de la planche :

Suspendu dans une hôte (sic) au chicot d'un vieil arbre,
Sur le sommet duquel est perché un hibou,
Un singe loyoliste en capucin Malabre
Annonce à ses dindons à mieux frapper leurs coups.

Hr, 136 millim.; Lr, 212.

Cette pièce, sans nom de graveur, est attribuée à Collin par M. Noël qui en possédait une épreuve décrite comme il suit, dans son Catalogue, n° 5276. *Ceux ou celles qui justifieront d'une ressemblance parfaite avec quelqu'un des auditeurs, auront l'estampe gratis. Sous les pseudonymes Vertigo pinx. Griffonet del. et sculp. Un singe prêche des dindons; au milieu de ceux-ci un porte-tête à perruque faisant le portrait de Senémont.* In-4° par Collin.

L'épreuve que nous avons eue sous les yeux[1] et qui est

1. Collection de M. Lucien Wiener.

probablement du second état de la planche, ne laisse voir aucune trace du portrait de Senémont, ni de celui qui le fait.

76 Un petit satyre lève le voile dont se couvre une petite fille nue, sacrifiant sur un autel. Au bas, *dessiné par Eisen et gravé par Collin.*

Hr, 47 millim.; Lr, 75.

77–88. Vignettes pour l'Histoire de Lorraine, par l'abbé Bexon, *Paris*... 1777, in-8°, t. Ier, (le seul qui ait paru).

1° Vignette du titre.

Au milieu d'un paysage terminé par des montagnes s'élève une colonne tronquée sur laquelle un génie trace le mot PATRIÆ. Au bas, à droite : *Collin.*

Hr, 104 millim.; Lr, 99.

2° Vignette de l'épitre dédicatoire.

Minerve assise sur des nuages, soutient le portrait en médaillon ovale de la reine Marie-Antoinette, sur lequel une femme, personnification de la Lorraine, va poser une guirlande de fleurs.

Hr, 93 millim.; Lr, 100.

89 Frontispice gravé de l'Eloge de Charles III... duc de Lorraine... par Joseph-François Coster, de Nancy. *A Francfort*, .... 1764, in-8°.

Minerve, assise sur un nuage, contemple les traits de Charles IV dont le buste est à côté d'elle sur un piédestal. Autour du monument les Beaux-Arts et le Commerce, représentés par des enfants diversement occupés. L'un d'eux achève de tracer sur la pierre ces mots : HÆC A TE NON ABLUDIT IMAGO, ce qui est assez vrai. Au bas de la gravure, à gauche, *Collin.*

Hr de la planche, 159 millim.; Lr, 83.

90–91. Fleuron et vignette pour l'Oraison funèbre de Stanislas I, Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar...

par l'abbé Guyot. *Nancy, V^e et Cl. Leseure.* s. d. (1766), in-4° de 45 et 15 p.

1° Fleuron sur le titre. L'écu couronné de Stanislas, reposant sur un nuage et soutenu par un aigle. La Mort apparaît tenant un sablier à la main, et deux génies pleurent. Au bas, à droite, *Collin.*

H^r, 83 millim.; L^r, 120.

2° Vignette en tête du texte.

Buste de Stanislas dans un médaillon ovale que supportent d'un côté la Religion, de l'autre la Charité. A droite, un génie pleurant sur les attributs des beaux-arts; à gauche, la Lorraine personnifiée dans une femme éplorée.

H^r, 84 millim.; L^r, 143.

92 Vignette pour une oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XV.

Les armes du dauphin de France, reposant sur un nuage et supportées par deux génies pleurant, dont l'un tient de la main gauche un sablier. A droite, sous le nuage, *Collin graveur du Roy de Pol.* 1766.

H^r, ? L^r, ?

93-94. Deux Vignettes pour l'ELOGE HISTORIQUE DE CALLOT, par le P. Husson. *Bruxelles*, 1766, pet. in-4°.

1° En tête de l'épitre dédicatoire :

L'écu armorié du prince Charles-Alexandre de Lorraine, supporté par un aigle et reposant sur les attributs de la guerre et des beaux-arts; il est couvert du manteau ducal et deux génies le décorent de guirlandes de fleurs. Sans nom d'artiste.

H^r, 42 millim.; L^r, 70.

2° En tête du texte :

Le portrait en buste de IACQVES CALLOT dans un médaillon rond, acosté d'arabesques; le nom de Callot est dans le haut de la bordure. Au bas, à gauche, *Collin.*

H^r, 34 millim.; L^r, 72.

M. Thiéry-Solet possède le cuivre de cette jolie vignette.

95 Vignette aux armes de Bagard.

Porte d'azur, à l'anneau cordelé d'or et flamboyant de gueules, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de gueules. Une draperie descend derrière l'écu. Au second plan des arcades, sous une desquelles on voit une statue d'Hygie. Au bas, à droite, *Collin del et sculp.*,

Hr, Lr.

Cette vignette qui est rare, au moins en Lorraine, a été gravée pour être mise en tête de la dédicace à *Bagard*, *premier médecin du Roi* (Stanislas), du Parallèle de la médecine avec la navigation..., par M. Olivier. *Lyon*, 1762, in-4° de 24 p.

96 Vignette pour une oraison funèbre. (?)

La Religion pleure assise sur un monument funèbre. De la tombe ouverte à ses pieds sort l'Envie, tenant un masque à la main. Au bas du monument une ancre et un génie pleurant. Sous le trait carré, à gauche, *à Nancy*, *par Collin, graveur du Roy de Pologne.*

Hr, 59 millim.; Lr, 119.

97 Frontispice gravé pour l'AMI PHILOSOPHE ET POLITIQUE... (par D. Aubry, bénédictin). *Nancy*, 1776, in-12.

Une femme debout, appuyée contre un autel, y dépose deux cœurs réunis par une chaîne. Aux pieds de l'autel, à gauche, l'écu couronné de Lorraine reposant sur les attributs des beaux-arts. Sous le trait carré, à droite, *Collin, sculp.* Au bas de la planche : *Theseâ libans pectora juncta fide.*

Hr, 147 millim.; Lr, 84.

98 Adresse historiée de Watrin horloger.

Deux génies soutiennent un cadran sur lequel on lit : WATRIN à Lunéville. Au-dessous, dans un carré, JOSEPH

WATRIN *successeur de Watrin Horloger du Roy, Rue des deux Ponts à Lunéville.* Au bas de la gravure : *A Nancy par Collin graveur du Roy et de la Gendarmerie.*

H$^r$, 71 millim.; L$^r$, 90.

99-122. Vingt-quatre Gravures pour l'atlas in-4° du TRAITÉ HISTORIQUE DES PLANTES qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés... par M. P.-J. Buchoz, avocat au Parlement de Metz, docteur en philosophie et en médecine... *Nancy,* 1762 et suiv. 15 vol. pet. in-8°.

Cet atlas est rarement complet, en sorte que nous n'avons pas la certitude d'indiquer ici toutes les gravures que Collin a faites pour y prendre place. Le nombre assez grand de planches non signées, dont une douzaine au moins ne porte pas la signature de Collin sur les épreuves des deux exemplaires que possède la Bibliothèque de Nancy, tandis qu'on la voit sur celles d'un troisième exemplaire qui nous appartient, n'est assurément pas fait pour dissiper nos doutes. Nous nous bornons donc à inscrire dans l'œuvre de notre artiste les planches qu'il a signées, et pour faciliter les recherches qui pourront être faites avec l'espérance d'en découvrir un plus grand nombre, nous les rangeons alphabétiquement, sans avoir égard à leur classement dans l'atlas.

Les détails descriptifs se réduiront au nom de la plante, tel qu'il est écrit, et à celui de la personne aux frais de laquelle elle a été dessinée et gravée. Nous dirons si c'est à droite ou à gauche que se trouve la signature de Collin, presque toujours placée sous le trait carré, dans les épreuves que nous possédons. Quant à la dimension des planches, destinées à former un volume in-4°, elle varie de 112 à 215 millim. pour la hauteur, et de 124 à 220 millim. pour la largeur.

1° AMYGDALUS NANA. AMYGDALUS SATIVA. — Aux frais de M. Claude Drouas de Boussey, Evêque et Comte de Toul. A droite, sous le trait carré, *Collin sculp.* Au bas de la planche, l'écu armorié de M. Drouas, coupant en deux

1. De la collection de M. le président Gillet, ainsi que le n° 95.

l'inscription, disposition qui, du reste, est la même dans toutes les planches où sont gravées des armoiries.

2° CAUCALIS ARVENSIS MAJOR. — Aux frais de... Mgr Charles-Théodore de Stulzbach, Electeur Palatin.

*Collin à Nancy.* — Ecu armorié.

3° FRANGULA. — Minerve, avec ces mots : *Elle Vivifie la Nature, anime les Talens,* et deux vers latins dont ils sont la traduction. A droite : *Collin.*

4° FUSAIN. — Minerve vivifie la nature, anime les Talens. A droite : *Collin.*

5° GRATIOLE. — Aux frais de la ville de Nancy. A droite : *Collin f.* — Ecu armorié.

6° LAURIER-TIN (thym). — Aux frais de Mgr Antoine de Chaumont... marquis de la Galaizière... A droite : *Collin.* — Ecu armorié.

7° LEUCORUM FLORE RUBRO. — Aux frais de M. Chomel... *Collin à Nancy.*

8° MARRONNIER DINDE (sic). — Aux frais de M. de Brye. A gauche : *Collin sculp.* — Ecu armorié.

9°. MELISSA. — Aux frais de... Mgr Charles-Théodore de Stulzbach... A droite : *Collin à Nancy.* — Ecu armorié.

10° MILLEFEUILLE. — Donnée par Collin, graveur du feu Roy de Pologne... s. n. — Ecusson au chiffre de Collin DC.

11° MUSCARI. — Aux frais de M. Léopold... A droite : *Collin.* — Ecu armorié.

12° LE NERPRUN. — Aux frais de M. Mique, premier Architecte du Roy de Pologne. A droite : *Collin.* — Ecu armorié.

13° OBIER DES BOIS, OBIER A FLEUR GLOBULEUSE. — Aux frais de M. Rounow... premier Médecin du Roy de Pologne... Au-dessus du trait carré, à droite, *Collin.* — Ecu armorié.

14° PECHER. — Aux frais de Madame Anne-Marguerite de Lignéville, Princesse douairière de Craon... A droite : *Collin F.* — Ecu armorié.

15° PENSÉE. — Aux frais de... Madame Louise-Eléonor, Princesse de Löwestein. A droite : *Collin* — Ecu armorié.

16° POLYGALA. — Aux frais de M. Lallemant... A droite : *Collin sculp.* — Ecu armorié.

17° ROSE DE BURGOGNE. ROSE MUSCADE. — Aux frais de la Ville de Nancy. A gauche : *Collin.* — Ecu au chardon.

18° Saffran Batard. — Aux Frais de M. François... médecin. A droite : *A Nancy, par Collin, graveur du Roy.* — Ecu armorié.

19° Staphisagria. — Aux frais de M. Sonini... receveur des finances à Lunéville. A droite : *Collin sculp.* — Ecu armorié.

20° Tussilago offic. — Aux frais de Madame de Ponze... A droite : *Collin.* — Ecu armorié.

21° Vlmaria, Reine des Prez. — Aux frais de M. Dezoteux... Chirurgien-Major du Régiment du Roy... A gauche : *Collin à Nancy.* — Ecu armorié.

22° Frontispice du tome III ; il représente Apollon dans les nues, planant au-dessus d'un paysage qu'arrose une rivière, et dont un palmier et de grandes plantes occupent le premier plan. Au bas de la planche, deux vers d'Ovide. *Inventum medicina...* Puis on lit de part et d'autre d'un écu armorié. — Aux frais de Mgr Louis de Montmorency Laval... Evêque de Metz... A droite, sous le trait carré, *Collin f.*

Hr, 154 millim. ; Lr, 97.

Collin a encore gravé deux petites vignettes : la première pour le titre, la seconde pour la dédicace du livre de Buchoz, savoir :

23° Deux génies dont l'un tresse une couronne de fleurs que l'autre soutient. Au bas, à droite, *Collin f.*

Hr, 40 millim. ; Lr, 53.

24° Les armes du Roi Stanislas supportées par deux aigles. Sous le trait carré, à gauche, *Collin* f.

Hr 45 millim. ; Lr, 79[1].

1. Les autres gravures signées de cet atlas portent les noms de Collin fils, âgé de 13 ans *la Scabieuse,* Nicole à Nancy, 1764, *la Pulmonaire, le Putiet, Cerasus racemosa fructu non eduli, Hepatique,* et ceux de Fontaine, graveur à Metz, Claude Fessard, qu'il ne faut pas confondre avec Etienne Fessard, P.-L. Cor, Lachaussée, Mme Pinard et Defehrt, artistes ou amateurs qui nous sont inconnus. Le plus grand nombre est de ce dernier.

L'ouvrage de Buchoz contient de plus, entre autres gravures, le portrait de Fr.-Nic. Marquet, doyen du collége de médecine de Nancy (beau-père de l'auteur), gravé par Nicole en 1763, une petite carte de la Lorraine et des Trois-Evêchés et 4 plans non signés qui ne sont pas sans intérêt, savoir :

Le Jardin botanique de Nancy ;
Le Château et le jardin de Lunéville ;
Le Château et le jardin de la Malgrange ;
Le Jardin et le Château de Commercy.

123° Vue du Portail des Dames de S^te^ Elizabeth, l'une des curiosités de Nancy, sous le nom de Portail des Sœurs Grises, bâti en 1422, démoli en 1764. Dédiée aux Amateurs de la belle Antiquité.

H^r^, 140 millim.; L^r^, 168.

Cette pièce anonyme a été gravée pour être jointe à la seconde partie d'un recueil de facéties peu divertissantes, imprimé sous le titre de Mémoires de l'académie de Nancy, Ville-Neuve. *Cologne* (*Nancy*), 1757, petit in-8° de 149 et 16 pp. Elle passe pour être l'œuvre de Collin père, et nous ne savons rien qui rende cette attribution contestable.

---

## *Yves-Dominique* COLLIN.

1 **Saint Genest, Martyr, 26 août.**

Dans un amphithéâtre couvert de spectateurs et à l'extrémité duquel est assis un personnage couronné, s'élève une espèce de grabat sur lequel S[t] Genest est couché. Autour de lui quatre personnages, dont l'un lui verse un liquide sur la tête. Au bas, *Dessiné et gravé par Y.-D. Collin fils à Nancy*, 1781.

H[r], 50 millim.; L[r], 88.

2 Le B. Bernard de Corlean, Capucin.

Ce bienheureux, les mains jointes, est à genoux sur un prie-Dieu, ayant devant lui un crucifix et un livre ouvert. A droite, au-dessous du trait carré, *Collin* fils à Nancy, 1769.

H[r] dans le trait carré, 141 millim.; L[r]. ? La planche est rognée.

3 *Casernes royales de Nancy*, Présenté à M[r] le Comte de Stainville par son très-humble serviteur Collin fils. Médaillon rond dans une planche carrée.

C'est la caserne d'infanterie, autrement Quartier S[te] Catherine. Le titre est en haut, dans la bordure du médaillon où sont aussi, mais en bas, ces mots : *gravé par Collin fils*, 1769. La dédicace est au bas de la planche. Jolie gravure.

H[r], 114 millim.; L[r], 88.

4 INCENDIE de l'hôtel de M. le Marquis d'Alsace sur la Place d'Alliance, la nuit des 17 et 18 octobre 1782.

La vue est prise de la place, derrière la fontaine monumentale qui la décore, et qui diffère par quelques détails de la gravure exécutée par François, pour le Recueil de Heré. L'incendie qui a envahi toute la partie centrale de

l'hôtel, et que des travailleurs sur le toit s'efforcent en vain d'arrêter dans ses progrès, fait voir au milieu d'une obscurité profonde la place d'Alliance, entourée d'arbres comme aujourd'hui et couverte de monde.

Au-dessous du trait carré à gauche, *dessiné et gravé à l'eau forte par Yve Dominique Collin peintre en miniature.*

Hr, 134 millim.; Lr, 193.

5 PETITE FOIRE SAINT JEAN. Dédié à Messire Jacques Philippe Gabriel Desbarres Bailly, grand Croix de L'ordre de St Jean de Jérusalem, Commandeur de la Commanderie de St Jean de Nancy. Au bas à droite. Par son très humble et très Obéissant serviteur *Collin, peintre en Miniature.*

Hr de la planche, 135 millim.; Lr, 200.

Cette jolie gravure offre, avec l'aspect animé d'une foire champêtre, l'image fidèle de la commanderie de St Jean du Vieil-Aître, telle qu'on la voyait encore il y a quarante ans, avant la démolition du colombier qui s'élevait au sud-ouest, entièrement détaché des bâtiments. Quelques vieux arbres couronnaient alors une partie du tertre sur lequel est encore debout l'antique chapelle, avec sa tour ronde percée près du toit de plusieurs petites arcades géminées. C'est le chef-d'œuvre de Collin fils qui l'a exécutée sur son propre dessin, comme la plupart des pièces que nous avons de lui. Elle est maintenant assez rare et les belles épreuves sont fort recherchées.

6 HEILLECOURT à une lieue de Nancy, vu depuis la chaussée de Mircourt (sic). Le paysage offre l'aspect de Heillecourt, terminé à gauche par un château à tourelles qui maintenant est démoli en grande partie. Vers l'autre ex-

trémité, une maison de campagne qui, par sa construction, domine les autres maisons du village : elle appartenait à M. Durival à qui la planche est dédiée. En avant des vergers et sur la chaussée, près d'un poteau aux armes de Lorraine, un personnage à cheval, qui paraît interroger un paysan. Au-dessous de la gravure à droite : *dessiné et gravé par Collin fils en* 1767.

L'inscription, au bas de la planche, est suivie de ces mots : Présenté à Monsieur Durival, Lieutenant Général de police de Nancy par son très-humble et très-obéissant serviteur, Collin fils, âgé de 14 ans et demi. L'écu armorié de la ville de Nancy coupe en deux cette inscription.

Hr. ? Lr. ?

Nous ne donnons pas, même approximativement, les dimensions de cette gravure qui est fort rare, et dont nous ne connaissons qu'une épreuve rognée appartenant à M. Lapaix, graveur à Nancy.

7 Plan d'une partie de la Ville de Lyon, Extrait par le Sr Miromenil, Architecte à Nancy, d'après le Plan Général qui se trouve chez le Sr Desnos, Ingénieur Géographe à Paris,.....

La planche est en 3 parties : le haut pour l'inscription ci-dessus et pour l'échelle, le milieu pour le plan qui comprend, outre les détails marqués A. B. C. D., une partie de l'hôtel de ville de Lyon, la place des Terreaux, le Séminaire de l'Oratoire, etc., la partie inférieure pour le Renvoy des lettres. On lit au bas. Fait à Nancy par le Soussigné Architecte en la même Ville le dix avril 1782. Signé Miroménil, et au-dessous du trait carré *gravé par Y. D. Collin, Peintre en Miniature.* 1782.

Hr, 187 millim.; Lr, 193.

Ce plan a été gravé pour un factum de 56 p. in-4°, imprimé à Nancy par la veuve Leclerc, à l'occasion d'un procès en recherche de la maternité, et intitulé en tête de la 1$^{re}$ page : Preuves de l'Etat du sieur de Beauchamps.

8. Cour Souveraine de Lorraine et Barrois.

Grande pièce en hauteur où sont rangés sur une draperie, pendant de la gauche et soutenue à droite par un génie, les blasons de tous les membres de la Cour Souveraine au nombre de 36, y compris le parquet; un blason est resté en blanc pour indication d'une place vacante à la Cour en 1769. Au bas la Lorraine assise, le bras droit appuyé sur l'écu aux trois alérions, et montrant de la main gauche les attributs de la justice royale de France qui reposent sur un coussin. A droite le Barrois debout, le bras droit caché sous la draperie et la main gauche posée sur l'écu aux deux barbeaux. Au-dessus de chaque blason, le nom du titulaire et la date de sa réception[1].

1. Messire † M Jos. de Cœurderoy Chevalier Recu Premier Presid$^{t}$ le 23 juin 1767.

M$^{re}$ † J. C. Labbé Comte de Rouvrois et de Coussey Premier Presid$^{t}$ 24 x$^{bre}$ 1745 honoraire le 2 Juil. 1767 † M$^{re}$ Gasp. Nic. de Thomassin reçu Presid$^{t}$ à Mortier 7 x$^{bre}$ 1762. † M$^{re}$ Ch. Fr. de Vigneron recu Presid$^{t}$ à Mortier le 1 x$^{bre}$ 1762 † M An. Cleriad de Choiseul Beaupré, Card. Prim. de Lorr. Arch. de Besançon, Pr. du S$^{t}$ E. Con$^{er}$ Prélat 31 janvier 1743 † M. Cl. Drouas de Boussey Evêque Comte de Toul. Con$^{er}$ Prel$^{t}$ 18 9$^{re}$ 1756 † M Jac. Mar. Ant. de Mahuet de Lupcourt. Grand Doïen de la Primatiale Con$^{er}$ Prel$^{t}$ 26 9$^{bre}$ 1769 † M. Ch. Jus. Prince de Beauvau Grand Maître de la Maison du feu Roy de Pol. Con$^{er}$ Ch$^{er}$ d'hon$^{r}$ † M Ladislas Maréchal de Bercheny Grand Ecuyer du feu Roy de Pol. Con$^{er}$ Ch$^{er}$ d'hon$^{r}$ † M..... au-dessous d'un écu resté en blanc — M Nic. Jos. Doré de Crepy Doyen Reçü le 1 fevrier 1744 † M Marc Sig. Anthoine Conseiller Clerc 10 janvier 1725 — M. Cl. Ch. Fr. Sallet 29 9$^{brc}$ 1746. † M Cl. Jos. de Perrin 27 9$^{bre}$ 1751 † M. Cl. Fr. de Millet de Chevers. 14

On lit au bas de la planche vers le milieu : *dessiné et gravé par Collin fils à Nancy*, 1769, et au-dessous du trait carré : *imprimé à Nancy chés Doruosy.*

Hr, 545 millim.; Lr, 411.

9 Vignette armoriée pour une épître dédicatoire.

Ecu couronné de marquis, d'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent accompagnée de trois tours d'azur, deux en chef et une en pointe. Au bas de la gravure : *DCollin fils.*

Hr. ? Lr, 90.

10 Un village au bord de l'eau, dominé par une tour carrée sans toit. Au bas à droite, en dedans du trait carré, 1765, no 2. Au bas de la planche : *Présenté à Mr Cognel par son Serviteur Collin fils*, âgé de 12 ans.

Hr, 61 millim.; Lr, 77.

11 Scabieuse. *Donné et gravé par Collin fils âgé de treize ans.* V. ci-dessus p. 92, 1.

12 Retour d'Aquilon.

Copie d'un paysage de La Belle, représentant au pre-

juin 1752 † M. An. B. Cachedenier de Vassimon 1 Aout 1753 † M Dd. H. Charvet 1 mars 1754 † M Nic. de Maurice 2 mars 1754 † M Er. Fla. Rouot 2 7bre 1754 † M Ph. Pa. de Marcol 26 mars 1757 † M Es. Cl. Pierre de Sivri. 28 9bre 1758 † M. Jos. Nic. Harmand de Benamenil 27 janvier 1759 † M A de Garaudé † M Lou. Mic. Colin de Benaville 11 9bre 1762 † M Leo. Hen. Protin de Vulmont 11 7bre 1762 † M Nic. Leo. Sig. Lefebvre 11 7bre 1762 † M Fr. Jos. Renault d'Ubexi 11 7bre 1762 † M Marc Sig. Ant de Bazelaire de Colroy 11 7bre 1762 † M Gab. de la Morre de Savonnières 15 juin 1767. † M Ch. Jos. Hy de Bouvier 22 juillet 1767 † M Pierre Dom. Guillaume de Rogéville 20 juin 1769 † M Nic. Mich. Roxard de la Salle 20 juin 1769 — Messire Pas. Jo de Marcol Coner d'Etat. Pro. Général de Lorraine et Barrois 15 9bre 1757 — † M Nic. Lo. de Vigneron Premier Avocat Général, juin 1751 † M Ch. J. B. Collenel Second avot Génl 17 aoust 1769 † M Ant. Chaumont de Lamilliere Maître des Req. avot Génl honre 6 7bre 1769.

mier plan un voyageur à cheval dont les vêtements sont agités, et la marche ralentie par un vent impétueux. Derrière lui un autre voyageur, contraint de mettre pied à terre, tire par la bride son cheval qui refuse d'avancer. Au second plan un village. Au bas de la planche, sous le trait carré à gauche : *Stef de la Bella inue;* à droite, *Collin Sculpsit Aqua forti Naceii* (sic). L'inscription, coupée en deux par un écu armorié, porte à la suite du titre : Dédié à Monsieur le Chevalier de Gourcy par son très-humble et Obéissant Serviteur Collin.

Hr, 78 millim.; Lr, 139.

Le dédicataire de cette pièce a lui-même fait, à l'eau-forte, quelques petites gravures, entre autres une vignette armoriée pour sa bibliothèque.

13. Le repos du lutteur.

Nous intitulons ainsi une pièce qui représente entièrement nu un homme fortement musclé. Il est assis sur un bloc de pierre, le pied droit à terre, le gauche sur un autre bloc, dont une des faces porte ces mots : *Cochin invenit. Collin fils del et scul* 1768. Au bas : présenté à Mr L'abbé Charoyer, Prêtre de Loratoire par son très humble et très Obéissant serviteur Collin fils.

Hr, 184 millim.; Lr, 124.

L'abbé Charoyer et son frère, ancien curé de Gircourt, possédaient à Rosières-aux-Salines, où ils s'étaient retirés après la Révolution dans une habitation des plus modestes, un bon nombre de tableaux de maîtres, de médailles, de gravures et autres objets d'art. Leur bibliothèque, une des plus riches du pays, a été acquise dans les premières années de ce siècle par M. le comte Léon d'Ourches.

14 CHANTÉZ DANSÉZ AMUSÉZ VOUS. *Rosière de Sal.* (Salency).

Eau-forte qui n'a pas d'autre titre. Elle représente probablement une scène de la Rosière de Salency, au moment où paraissent sur le théâtre deux hommes dont l'un déguisé en Pierrot, l'autre tenant une guitare, et trois jeunes filles dont la plus rapprochée des spectateurs a le sein demi-nu.

Au-dessus du trait carré, à gauche, *Vatteau pinx ;* à droite, *Collin fils, scul.*

Hr, 84 millim. ; Lr, 85.

15° LA DANSE CHAMPÊTRE. Trois personnages déguisés et une jeune fille se livrent au plaisir de la danse sur une pelouse à l'entrée d'un bois. A gauche, dans le feuillage, un autre personnage joue de la flûte. Au milieu du bas, sous le trait carré, *gravé par D. Collin*, 1783.

Hr, 87 millim. ; Lr, 98.

La date de cette eau-forte étant postérieure à la mort de Collin père, nous croyons devoir l'attribuer à son fils, malgré l'absence de l'Y initiale de l'un de ses prénoms.

16 Griffonis.

Quatre têtes, dont deux de vieillards coiffés de turbans. Au milieu du bas un monogramme formé des capitales D C.

Hr, 50 millim. ; Lr moyenne, 55.

17 Griffonis.

8 figures d'étude, dont le buste d'une femme, vue de profil, et au-dessous celui d'un vieillard, vu des trois quarts. Au bas de la planche à gauche : *Collin fils.*

Hr, 80 millim. ; Lr moyenne, 82.

18 Adresse historiée de Collin.

Deux génies posent une guirlande de fleurs sur une

pierre où l'on a gravé ces mots : Collin vis à vis des Dominiquains, n° 96. Au bas à gauche, *Y. D. Collin.*

Hʳ, 38 millim. ; Lʳ, 90.

1ᵉʳ Etat. C'est celui qui est décrit.

2ᵉ. Au nom de Collin est ajouté la date de 1783, postérieure de deux ans à la mort de Collin père.

Nous ne sommes pas éloigné de croire que cette adresse était dans l'origine celle de Collin père, gravée par lui-même et que son fils aura voulu utiliser, en y ajoutant d'abord un Y puis le millésime 1783.

19 Adresse de Collin fils.

COLLIN Peintre *en Miniature à Nancy.* COLLIN *Graveur en Taille Douce à Nancy.*

Dans un carré sans aucun ornement.

Hʳ, 86 millim.; Lʳ, 56.

20 Adresse historiée de Krantz.

Sur la tablette d'une pierre carrée, que les branches feuillées d'un arbrisseaux couvrent en partie, sont posés un fallot, une cafetière et un autre objet en ferblanterie. Un réverbère et un arrosoir sont au bas de cette pierre dont une des faces porte J N KRANTZ Mᵗʳᵉ Ferblanquier tient bras de Cheminée Girandoles.... 8 lignes en italique. Au bas à droite, *DCollin filius aqua forti.*

Hʳ. ? Lʳ. ? Ne peuvent être déterminées, l'épreuve décrite étant rognée en tous sens.

21 Adresse historiée de Séguien.

Deux génies soutenant un écussón qui porte ces mots : AU PETIT DUNKERQUE A NANCY. Au-dessous dans un ovale : SEGUIEN *Marchand bijoutier...* (Sept lignes en italique. Au

bas, *inventé dessiné et gravé par DCollin fils peintre en miniature.*

Hr ? — Lr ?

22 Autre adresse historiée de Séguien.

Deux génies, à demi-couchés sur la tablette d'une console, relèvent d'une main une guirlande de fleurs qui retombe d'un vase placé entre eux, et soutiennent de l'autre une banderole sur laquelle on lit : Au vase d'or. Au-dessous dans un carré : Seguien, puis 7 lignes 1/2 : *Marchand bijoutier à Nancy près les Dominiquains.... à juste prix.* Au bas de la planche : *Collin fils.*

Hr ? — Lr ?

23 Adresse historiée de Beuse.

Petit paysage ovale dans une espèce de panneau décoré de guirlandes de fleurs. Au-dessous sur un carré : Beuse Peintre de Paysages de Fleurs et d'Ornements Montre le Dessein en tout genre Nettoye et Racomode les vieux Tableaux les plus endommagés.... à Nancy.. 4 lignes en italique. Au haut de la planche dans le milieu : *Collin à Nancy.* 1785.

Hr, 52 millim.; Lr, 79.

24 Le frontispice gravé de Joannis Meursii Elegantiæ latini Sermonis... *Birminghamiæ Ex Typis Nonnulius* 1770, 2 vol. in-16.

En intitulant cette pièce le Jugement de Vénus, nous ne ferions que traduire l'inscription *Judicium Veneris* qui est en tête, au-dessus du trait carré. La déesse, nue, entourée des amours, est à demi couchée sur le gazon que recouvre une draperie. Le moine en faveur duquel elle a prononcé, au grand désappointement d'un militaire et d'un

rustre ses rivaux, s'avance pour recevoir la pomme, prix de la victoire. Au-dessous du trait carré on lit :

*Jussit Hyblæis stare' diva floribus.*
*Præses ipsa jura dicet.*
*Perv. ven.*

Au bas de la gravure à droite : *C fils del et sculp.* 1770[1].

H^r^, 120 millim. ; L^r^, 71.

25-30. Six planches du *Traité de la Mythologie* ou de l'histoire poëtique... *Nancy, Hœner*, pet. in-4° sans date (1768), réimprimé sous le titre de Traité de la Mythologie, orné de cent quatre-vingt gravures en taille douce, à l'usage des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. Par M. l'Abbé *** (Lionnois), seconde édition, revue et corrigée par l'Auteur. *Nancy, Henry Hœner*. 1783. in-8°, fig.

Les gravures de ce livre forment deux séries : la 1^re^ de 9 planches, la 2^e^ de 6. Chaque planche offre 12 sujets mythologiques, numérotés dans la 1^re^ série 1 à 108, dans la 2^e^ 1 à 72.

La 1^re^ série est l'œuvre de Nicole qui a mis son nom sur toutes les planches, au bas à droite, en y ajoutant *à Nancy* 1767, excepté sur la quatrième où l'indication de lieu ne se trouve pas, et sur la cinquième qui est sans lieu ni date.

1. Nous ne pouvons nous expliquer pourquoi l'édition de Meursius pour laquelle Collin fils a dessiné et gravé ce frontispice n'est pas citée au Manuel du libraire : elle est pourtant fort jolie, surtout dans les exemplaires en papier fin, plus correcte que beaucoup d'autres et assez rare. Elle a été imprimée à Nancy chez Hyacinthe Leclerc, aux frais des officiers du Régiment du Roi et par les soins de M. Cognel, avocat à la Cour Souveraine de Lorraine.

La 2e série a été gravée par Collin fils. On lit sur la 1re planche (1-12), au bas à droite, et sur la 4e (37-48) *dessiné et gravé par Collin fils*, la 1re porte de plus la date de 1768. Sur les 2e (12-24) et 3e (25-36) au bas à droite, et sur la 6e au bas à gauche, on lit : *Collin fils sculp.* La 5e planche n'est pas signée, mais il y a apparence qu'elle est comme les autres de Collin fils. Dans la cinquième édition, *Nancy, Hœner et Delahaye an XIV-1805*, in-8°, dont le texte est plus étendu, où les planches sont au nombre total de 17 et les sujets mythologiques de 216, les gravures de Nicole et de Collin fils ont fait place à des copies et à des imitations qui sont généralement au-dessous du médiocre.

Nous n'avons pas vu d'exemplaires des 3e et 4e éditions.

Hr, 1re série, de 195 à 198 millim.; Lr, de 226 à 236.

Hr, 2e série, de 193 à 195 millim.; Lr, de 227 à 233.

Le bon Samaritain.

Le Samaritain pansant les plaies d'un homme blessé étendu sur le bord d'un chemin ; derrière lui est attaché à un arbre son cheval dont on ne voit qu'une partie de la tête. Au bas de la planche sous le trait carré, à gauche : *J. Girardet pinx. Collin fils delin ;* à droite : *D B Didelot fecit,* et plus bas encore : Rm P. Josepho Andreæ Goubert primo Generali Eremit S Augustini pro parte Galliarum Adsistenti hunc pii Samaritani Effigiem a Jo Girardet depectam et à se in ære expressam vovet et dicat humill et addictissimus Servus et ex Sorore nepos D Benedictus Didelot ord. S. Bened.

Hr, 230 millim. ; Lr, 284.

Nous avons cru devoir mentionner cette pièce à la suite de l'œuvre de Collin fils. C'est lui qui en a donné le des-

sin d'après un tableau de Girardet ; mais la gravure a été exécutée par un religieux bénédictin, Dom Benoît Didelot, dont le nom se retrouve au bas de quelques eaux-fortes inférieures à celle-ci, c'est à dire au dessous du médiocre.

Excepté quelques pièces à l'eau-forte, les gravures que nous venons de décrire sont généralement en taille douce, c'est-à-dire qu'après quelques tracés à la pointe sèche, ou à l'eau-forte, les planches ont été terminées au burin.

Cent vingt-trois gravures de Collin père et trente de Collin fils ne sont pas assurément tout ce que doit mentionner un catalogue complet des ouvrages de ces deux chalcographes. Outre celles dont nous ignorons l'existence, il en est que nous connaissons par ouï-dire, ou que nous avons entrevues, d'autres encore sur lesquelles M. Noël a donné quelques détails dans le catalogue de ses collections lorraines ; mais, en les mentionnant, il y avait risque de plus d'une inexactitude, et même de plus d'une erreur, de plus d'un double emploi. Mieux valait omettre sciemment toutes les pièces que nous ne pouvions pas décrire *de visu*, et c'est ce que nous avons fait. Ce catalogue est donc incomplet, mais il suffira, nous l'espérons, pour appeler l'attention des iconophiles lorrains sur les travaux des deux Collin et pour provoquer d'obligeantes communications, comme celles dont nous sommes redevable aux amateurs que nous avons eu occasion de nommer, ainsi qu'à M. l'abbé Marchal et à MM. Aug. Digot et Ch. de Rozières. Le résultat de nos recherches ultérieures pourra être publié dans une notice supplémentaire.

---

## NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE.

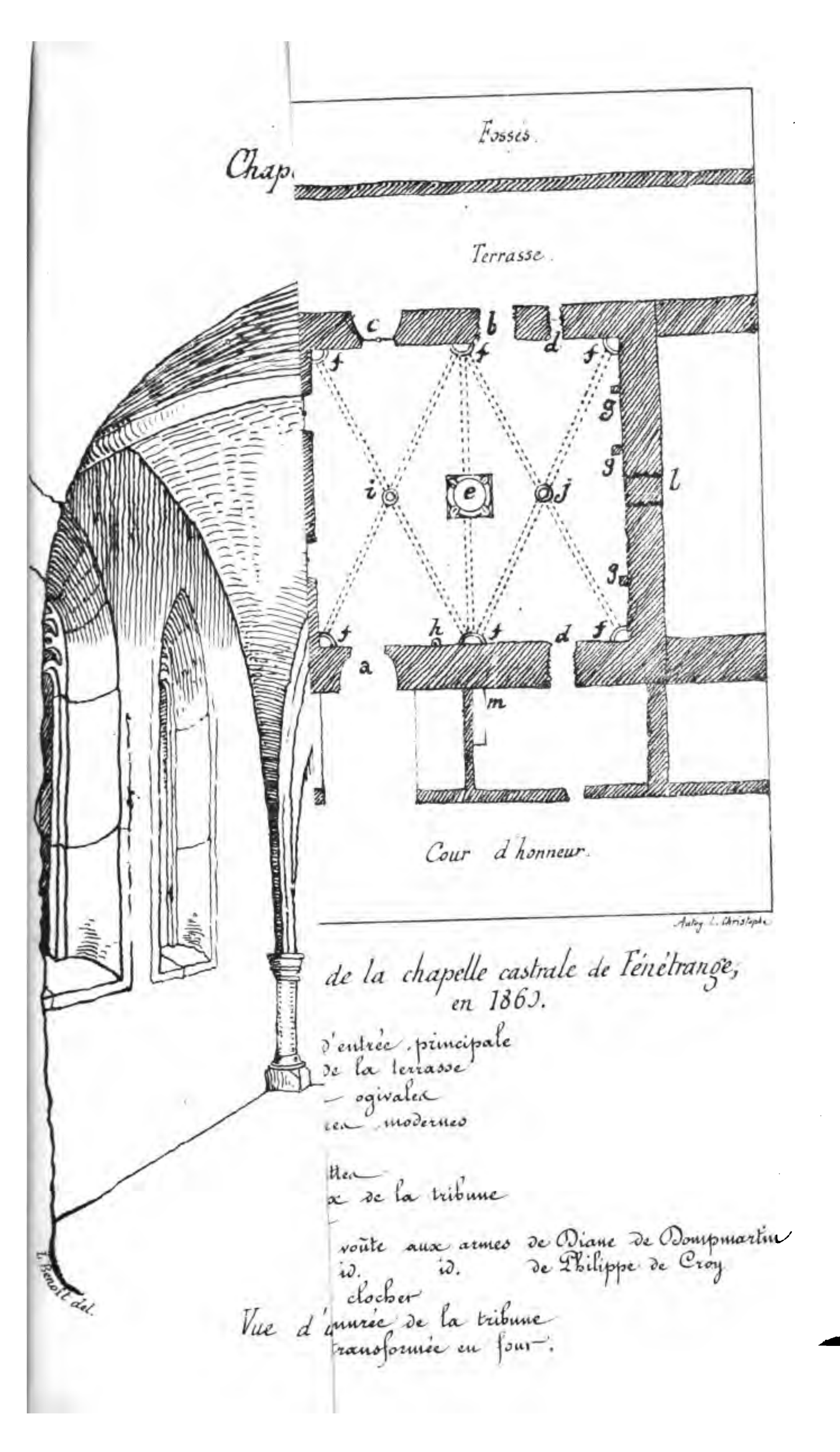
---

# LA CHAPELLE CASTRALE DE FÉNÉTRANGE.

PAR M. LOUIS BENOIT.

La révolution architectonique amenée par la renaissance, ne se fit pas brusquement ; elle s'opéra par le mélange des caractères propres aux deux styles : tandis que les baies des portes et des fenêtres étaient en plein-cintre, les voûtes de grande portée et les réseaux des fenêtres conservaient encore une forme ogivale.

On rencontre un spécimen assez rare de la dernière époque du gothique de transition dans une salle voûtée, située dans l'aile orientale du château de Fénétrange, entre l'ancienne cour d'honneur et une terrasse escarpée, aux pieds de laquelle coule la Sarre. C'est la chapelle castrale, dont la construction ne remonte qu'aux dernières années




de la chapelle castrale de Fénétrange, en 1860.

d'entrée principale
de la terrasse
ogivales
es modernes

ttes
x de la tribune

voûte aux armes de Diane de Dompmartin
id. id. de Philippe de Croy
clocher
murée de la tribune
transformée en four.


UNIV.
OF
MICH.

du XVIe siècle. Elle est éclairée par trois fenêtres à larges ébrasures, à arêtes vives, à doubles baies en plein-cintre, inscrites dans une ogive à réseau flamboyant. Un lourd pilier cilyndrique,. de 70 centimètres de diamètre et de 3 mètres 90 de hauteur, dont le chapiteau cubique n'est orné d'aucune moulure, divise en deux parties cette chapelle, qui forme un quadrilatère de 8 mètres 30 sur 8 mètres 50 ; il s'unit par une doucine munie d'appendices en forme de feuilles d'eau grossièrement découpées, à une plinthe carrée, qui est assez élevée pour être regardée comme un socle. Ce pilier, dont la base n'est pas munie de tores séparés par une scotie profonde, ce qui accuserait le XIIIe siècle, semble toutefois remonter à une époque antérieure à la chapelle actuelle, et avoir fait partie de l'ancien burg des sires de Fénétrange. C'est sur ce pilier que repose un arc doubleau qui soutient une voûte d'arête, aux nervures prismatiques, formées d'un bandeau plat accompagné de deux doucines qui vont se perdre dans six colonnettes dont les chapiteaux toriques sont à la hauteur des tablettes des fenêtres, c'est-à-dire à 1 mètre 80 du sol. Près de la porte d'entrée principale, aujourd'hui détruite, et communiquant à la cour d'honneur, se trouve un bénitier en pierre, sans moulures, encastré dans le mur. Une petite porte en plein-cintre, sans ornementation, donne sur la terrasse ; une troisième a été murée : c'était celle par laquelle le châtelain se rendait à une tribune dont il ne reste plus que les corbeaux. Une ouverture moderne mène à une cuisine dans laquelle on a construit la gueule d'un four avec l'arcade d'une des portes de la chapelle, dont l'agrafe est décorée d'une tête d'ange et les tympans de crosses renversées, qui présentent les caractères de l'ornementation du commencement du XVIIe siècle. A l'extrémité

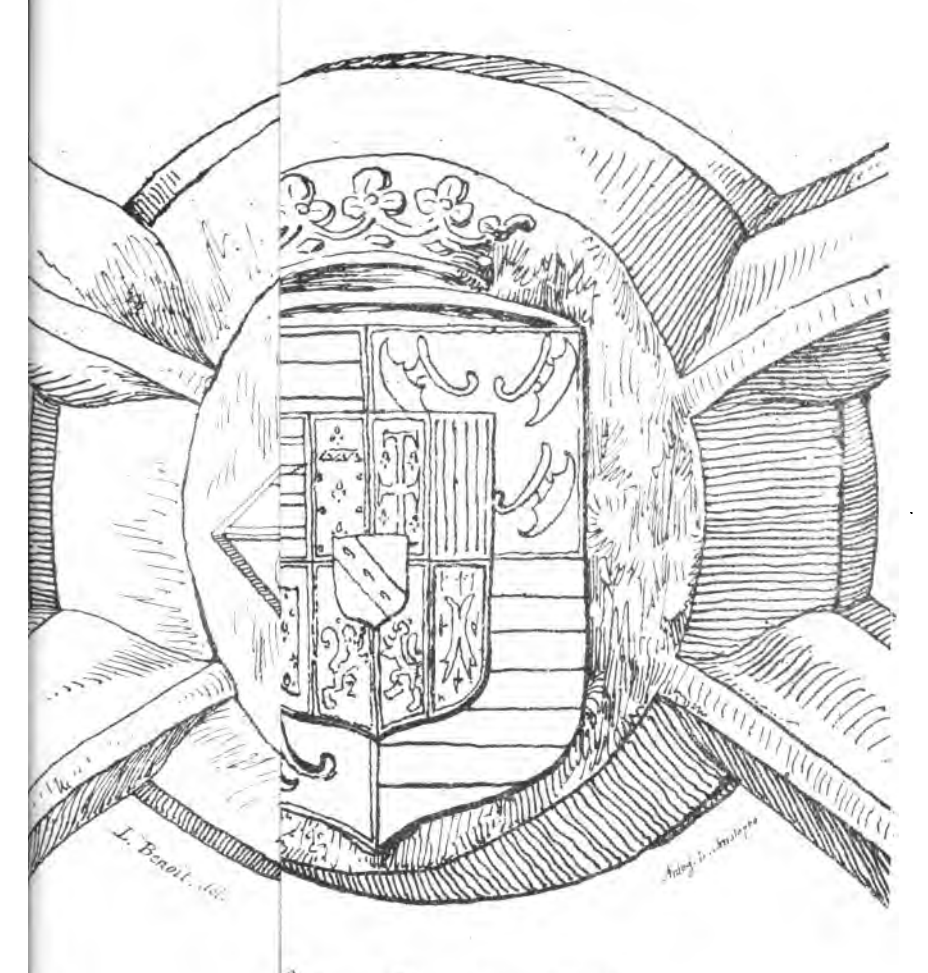
du fer-à-cheval que forme l'aile du château qui renferme la chapelle castrale, à l'angle oriental, s'élevait un clocher indiqué sur les anciens plans, et l'on prétend qu'il servit de poste d'observation, quand la tour de Salm se fût écroulée en 1763. Dans la voûte, entre deux nervures, une ouverture carrée permettait sans doute aux personnes qui étaient placées dans les appartements supérieurs, d'entendre l'office. Quant au sol, il est dépouillé de ses anciennes dalles ; quelques planches dissimulent mal l'entrée d'un caveau funèbre, qui, pendant les dernières invasions, servit à cacher les archives communales.

Les deux clefs de voûte formées par les intersections des croisées d'ogive ont conservé les armoiries des fondateurs.

Celle du sud est décorée d'un écusson arrondi par le bas et terminé en pointe. Il porte écartelé au 1 et au 4 d'argent à trois fasces de gueules pour Croy ; ce sont les armes des anciens roi de Hongrie ; au 2 et au 4 d'argent à trois douloirs de gueules, deux en chef, un en pointe, pour Renty ; et sur le tout, les armes pleines de Lorraine, dont les Croy chargeaient leurs armoiries, par suite du mariage de Philippe de Croy et d'Anne de Lorraine, en 1548. Au lieu du timbre consistant en un casque couronné et surmonté d'une tête de braque de sable, accolé d'or et accosté d'un vol d'argent et de gueules, aux hachements de même, se trouve une couronne ducale. La devise était : Sans fin Croy.

La clef de voûte septentrionale est décorée d'un écusson en lozange, ce qui, d'après les règles du blason, indique qu'il appartient à une femme. Il porte parti de Croy et de Dompmartin. Nous venons de voir les armes de Croy. Dompmartin porte écartelé au 1 et au 4 de sable, à la croix

Chapelle castrale de Fénétrange




[Cl]ef de voûte aux armes [de]
Charles Philippe de Croy.

d'argent, pour Dompmartin ; au 2 et au 3 d'or, à la fasce eschiquetée d'argent et de gueules de trois traits, au lion issant de gueules, pour Lamarck ; et sur le tout d'azur au croissant d'argent, surmonté d'une croisette accompagnée de deux étoiles de même, qui sont les armes parlantes de Diane de Dompmartin, duchesse de Croy, marquise de Havré ; armes parlantes que nous n'avons rencontrées nulle part ailleurs. Une couronne ducale figure à la place du timbre de Dompmartin, qui consiste en un vol orné de huchements aux couleurs de l'écu. Quant à celui de Lamarck, il consiste en une tête de taureau, affrontée de gueules, armée et allumée d'or, surmontée d'une couronne cerclée de la fasce de Lamarck, rehaussée de fleurons d'or, aux huchements de gueules doublés d'or.

Le caveau sert aujourd'hui aux usages les plus vulgaires, et la chapelle, dont la partie supérieure a été transformée en grenier à fourrages, et la partie inférieure en écurie à l'aide de nombreuses cloisons, est menacée d'une destruction prochaine.

Tel est le monument, insignifiant pour les uns, curieux pour les autres, dont nous avons entrepris de reconstruire l'histoire, à l'aide de différents matériaux dispersés dans le Trésor des Chartes de Nancy ou dans les collections particulières.

## I.

Plusieurs années avant la guerre de Trente ans, des signes précurseurs de l'orage qui allait éclater sur les frontières de la Lorraine s'étaient annoncés en Alsace par la guerre épiscopale de 1592 et par la guerre de Strasbourg, de 1610.

La petite ville de Fénétrange, qu'une communauté d'inté-

rêts reliait aux provinces rhénanes, fut, à son tour, en 1615, le théâtre d'événements analogues : l'union protestante y était représentée par les Rhingraves[1] et la ligue catholique par Diane de Dompmartin.

Diane, de l'ancienne chevalerie lorraine, alliée aux Duchatelet, aux Bassompierre, aux Bayer de Boppart, aux d'Avillers, était fille unique de Louis II de Dompmartin et de Germiny et de Philippine de Lamarck, héritière de Jametz et du Saulcy. Le grand-père paternel de Diane, Guillaume de Dompmartin, frère de Vary, évêque de Verdun, acquit une part dans la baronnie de Fénétrange, en 1488, par son mariage avec Anne de Neufchatel, fille de Ferdinand de Neufchatel et de Madeleine de Fénétrange. Diane possédait en Lorraine de nombreux domaines : la terre de Fontenoy-en-Vosges, donnée en 1479, à Ferdinand de Neufchatel par René II ; celles d'Ogéviller, de Neuviller et de Thicourt où elle s'était bâti de superbes châteaux. Elle avait acheté d'un Haraucourt celles de Bayon et de Borville ; en 1583, de Paul, comte de Salm, ce que celui-ci possédait dans la baronnie de Fénétrange, et en 1617, la part des Landsberg. L'hôtel de Havré, situé à Nancy, au centre de la partie septentrionale de la rue des Comptes, lui appartenait[2]. Elle jouissait en outre de nombreuses redevances, dont, en bonne ménagère, elle faisait elle-même la rentrée[3].

1. V. *Les Rhingraves et les Reîtres pendant les guerres de religion du* XVI[e] *siècle*, que nous avons publiés dans le Journal de la Soc. d'Arch. lor. 1860.

2. V. *Hist. de Nancy*, par l'abbé Lionnois. C'est aujourd'hui la rue Callot, dont les anciens hôtels ont disparu.

3. V. aux Arch. dép., district de Blâmont, n° 63, une lettre adressée au sieur châtelain de Réchicourt, pour M. le comte de Linange, au sujet de redevances de grains dues par le maire d'Avricourt, et signée : Vostre affectionnée à iamais Diane de Dommartin. De Fénestranges,

L'existence de Diane fut très-agitée : elle commença par épouser, à l'âge de treize ans, en 1566, son cousin, le rhingrave Jean-Philippe, qui était protestant. Le jeune colonel de reîtres ayant été tué à Montcontour, en 1569, elle se trouva veuve avec une fille posthume, la rhingravine Claude, qui, après avoir eu un long procès au sujet de l'héritage de son père, se maria à Robert de Ligne, baron de Barbançon, prince d'Aremberg, capitaine des archers de la garde de l'archiduc. Diane ne resta veuve qu'un an, et, en 1570, elle épousa Charles-Philippe de Croy, prince immensément riche, avec lequel elle prit une part très-active aux affaires de la Ligue, et fut désignée sous le nom de marquise de Havré. En 1579, nous la voyons figurer au baptême de Christophe de Bassompierre, qui devint maréchal de France et dont elle fut marraine au château d'Haroué[1].

Charles-Philippe de Croy, le second mari de Diane

dernier iuin 1609. — En 1574, elle était allée elle-même prendre possession d'une partie de Badonviller. (Arch. dép. lay Salm IV.) — Elle possédait un grand nombre d'étangs dans la terre de Fénétrange et en surveillait l'administration, de concert avec les Rhingraves. Ces relations devaient occasionner des difficultés, augmentées par le singulier morcellement de tous ces biens indivis. Le Langschenckborn et le Gemeinweyer étaient loués en terrage 400 florins; les Kyrbourg en retiraient 70 gulden 20 alt.; Diane et les Dhaun le surplus. Il en était de même du reste. C'était un réseau inextricable. (V. Arch. com. de Fénétrange. CC. 1. Compte du bailli Iohann Barthel Diether. 1665. En allemand.)

1. Je naquis le dimanche, jour de Pâques fleuries, le douxième avril, à quatre heures du matin, en l'année 1579, au château de Harouel en Lorraine, et le mardi second suivant, je fus tenu sur les fonds de baptême par Charles de Lorraine; Jean, comte de Salms, Maérchal de Lorraine et Diane de Dampmartin, marquise de Havray, et fus nommé François. (*Mém. du mareschal de Bassompierre. Cologne.* MDCCIII. t. I. p. 23.)

Dompmartin, était fils posthume de Philippe II de Croy et d'Anne de Lorraine. Il naquit le 1er septembre 1549 et eut pour parrains Charles-Quint et Philippe II. L'empereur Rodolphe érigea, en sa faveur, la terre d'Havré en marquisat, et le créa prince de l'Empire à la diète de Ratisbonne, où il représentait comme ambassadeur, en 1574, le roi d'Espagne. Ces deux souverains lui confièrent des missions importantes en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie et en Angleterre. Il fut chevalier de la Toison-d'or et gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, duc d'Arschott, comte de Fontenoi et seigneur de Bièvre, Acre et Everbeck. En 1585, il accompagnait, à son entrée solennelle dans Metz, son cousin, le nouvel évêque, Charles, cardinal de Lorraine. Il mourut le 22 octobre 1613, en Bourgogne, et voulut que son cœur fût déposé aux Jacobins de Louvain, et que son corps fût transporté à Fénétrange[1]. Heiss, dans son Histoire de lE'mpire, rapporte que la maison de Croy n'avait pu être introduite au Collége des Princes, faute de fiefs immédiats.

Diane n'était pas seulement une grande dame, telle que la représente une vieille estampe, en costume d'apparat, la couronne sur la tête, un manteau doublé d'hermine sur les épaules, autour du col une vaste fraise et un double collier, revêtue, suivant la mode du temps, d'une vertugade[2];

1. V. la Notice d'Imhof, les Quartiers généalogiques de Leblond, les Grands officiers du P. Anselme, le Dictionnaire de Moréri, la Notice de Dom Calmet et les Communes de la Meurthe de M. H. Lepage, passim.

2. V. la copie que nous avons faite du portrait de la marquise de Havré, d'après une gravure dont le cuivre mesure 188 mill. sur 281 et fait partie de notre collection. Cette estampe, sans nom d'auteur, d'une exécution remarquable, parait appartenir à une suite destinée à une histoire des Croy; elle est ornée de l'écusson lozangé de Diane et de la légende suivante :

ILLVSTRISSIME DAME DIANE DE DOMPMARTIN,

*Fille vnique et heritiere de Messire Guilliaume de Dompmartin, Baron de Fontenoy, et de Dame Phillipotte de la Marche, fille heritiere de Messire Iean de la Marche, Sr. de Iamais, et du Saucy, vefue qu'elle estoit de Messire Iean Phls. Conte Sauuaige du Rhin, et de Salme.*



L. Benoit, d'après une gravure du temps. (1860) Lith. L. Christophe Nancy

*Femme de Messire*
*Charles Phls. de Croy,*
*Marquis de Haurech.*

c'était aussi une châtelaine, qui, plus que Charles-Philippe, s'intéressait au sort de ses vassaux et qui souvent quittait la cour des archiducs pour venir résider en Lorraine et dans le Westrich. Une partie de la façade du château de Fénétrange a conservé la physionomie du XVI[e] siècle et peut lui être attribuée ; c'est là que se trouve la chapelle castrale et au-dessus le grand poêle, où nous la voyons s'installer sur la fin de sa longue carrière, après avoir signalé son passage dans nos contrées par des actes de bienfaisance, qu'il y aurait injustice à laisser dans l'oubli. En 1577, par une charte datée de Didrichsdorff (Thicourt), elle et le comte Paul de Salm confirmèrent dans leurs droits sur le Burgerwald les habitants de Fénétrange ; en 1584, elle signait la charte d'affranchissement de la bourgeoisie (dont malheureusement nous n'avons pu retrouver le texte) ; en 1604, elle rétablissait, avec Charles-Philippe, l'hôpital fondé, suivant la tradition, par Arnould, sire de Fénétrange, en 1499, pour les pauvres vassaux malades et les étrangers sans asile[1] ; en 1608, elle octroya, ainsi que les Rhingraves et Jacob de Landsberg, une nouvelle charte destinée à régler les droits de glandée

ILLVSTRISSIME DAME DIANE DE DOMPMARTIN,
Fille unique et héritière de messire Guillaume de Dompmartin, baron de Fontenoy, et de dame Philipotte de la Marche, fille héritière de messire Jean de la Marche, sieur de Iamais, et du Saucy, vefue qu'elle estoit de messire Jean Phls, conte Sauuaige du Rhin et de Salme.

Femme de Messire
Charles Phls de Croy,
Marquis de Haurech.

1. V. l'Hist. ms. de la baronnie, citée dans les Rhingraves. Suivant la *Statistique,* l'hôpital fut fondé en 1559, et suivant les *Communes* en 1519. Cette dernière date paraît être la plus certaine (V. l'art. Fénétrange).

du Schwanhals et du Brackenkopf ; la même année, elle abolit la servitude humiliante du scharffrichter, pour laquelle les bourgeois payaient l'eckerhaber pour ceux de Niederstinzel ; enfin, nous la voyons, en 1611, intercéder en faveur de deux malheureux condamnés par la justice des Rhingraves[1].

Les chartes originales, marques de la sollicitude de la marquise de Havré pour les habitants du Westrich, ont disparu, et nous n'avons rencontré que quelques notes mss. qui n'indiquent pas à quelles sources elles ont été puisées. Le nom de la marquise s'est si complétement effacé, que l'on a cherché à faire remonter, assez récemment, à une *cancella* ou chapelle romaine, dans laquelle se serait trouvée une image de la déesse de la chasse, l'origine d'un village fondé par elle en 1611, près de l'étang du Stock, à l'extrémité de sa seigneurie de Brackenkopf, sur les ruines de Cappel. Mais un chercheur infatigable a fait prompte justice d'une erreur qui tendait à s'accréditer, et rendu au village le nom de sa fondatrice ; nous pourrions ajouter de sa bienfaitrice[2].

1. V. une lettre du rhingrave Jean IX. Tr. des Ch., liasse B. 5886.

2. V. la *Statistique* et les *Communes* de M. H. Lepage, art. Diane-Capelle.

C'est à tort que le Pouillé de Toul a attribué à la marquise de Havré la fondation d'un prieuré à Ogéviller, en 1575, et qu'il en fait la veuve de Christophe de Fénétrange, maréchal de Lorraine et de Barrois. La version qu'il faut accepter est celle de l'Etat du temporel des paroisses (1710) : Il y a à Ogéviller un hôpital, auquel est jointe une chapelle sous l'invocation de saint Fiacre ; elle a été fondée par Diane de Dompmartin. Le patronage appartient aux seigneurs d'Ogéviller qui y nomment alternativement. Il y a à cette chapelle le jour du vendredi-saint un rapport, c'est-à-dire une dévotion, avec grande affluence de peuple. (V. *Communes*, art. Ogéviller.)

## II.

Nous avons fait connaître, dans une précédente étude, la première phase de la lutte de la marquise de Havré avec les Rhingraves, ces hardis colonels de reîtres qui, après avoir été combattre les huguenots aux côtés des Guises et s'être mêlés aux intrigues galantes de la cour des Valois, revinrent dans leurs états du Westrich et firent triompher la réforme religieuse qu'ils avaient introduite violemment dans la baronnie de Fénétrage, en 1565. On peut expliquer leur fortune rapide par le courage qu'ils déployèrent sur le champ de bataille et leur sagesse dans le conseil, et aussi par la facilité avec laquelle ils parlaient la langue française; avantage inappréciable à une époque où les relations de la France avec l'Allemagne devenaient de plus en plus fréquentes, au moment où le roi de France Henri II, après la conquête des Trois-Évêchés, allait triomphalement faire boire ses chevaux dans le Rhin, en 1552.

Voici une lettre inédite empruntée à la correspondance de l'un de ces personnages[1] ; c'est un autographe de Frédéric, le chef de la branche de Dauhn, qu'il est utile de connaître afin de se rendre compte de la position difficile de la marquise de Havré vis-à-vis de ses habiles adversaires ; c'est aussi un monument philologique de l'apparition de la langue française dans le Westrich ; nous en avons respecté scrupuleusement l'orthographe irrégulière, les u employés pour les v, les e muets pour les é fermés, le g français pour le ié allemand, etc[2]. Nous n'affaiblirons pas

1. V. Mss. de la bibliothèque de Nancy. *Maison de Salm.* (fonds Noël).

2. Opingon, dinge, se prononçaient : opinion, digne ; l'on écrivait

l'intérêt que présente ce document historique par d'autres commentaires, nous bornant à tenir le lecteur en garde contre une anecdote perfide du rhingrave, et à le prévenir que la marquise de Havré, qui faisait partie du monde de la cour, se trouvait exposée aux traits de son beau-frère, dont elle avait refusé d'accepter la transaction, à laquelle elle n'accéda qu'en 1584, et que Henri de Guise était devenu le rival heureux du rhingrave, auquel la baronne de Sauves avait inspiré une si profonde passion en 1567. D'autres noms illustres figurent dans cette lettre ; celui des Barbançon, princes de Ligne, dans la famille desquels entra la rhingravine Claude, désignée dans la lettre sous le nom de Mademoyselle ; Françoise de Salm, la première des quatre femmes de Frédéric, à laquelle celui-ci s'adresse avec une courtoisie charmante.

« A MADAME LA COMTESSE DU RHEIN (*sic*) A FENESTRANGE.

» Madame, je reçu eune lest (lettre) ajourdhuy de vous
» et osy cele de mon frere le conte Salm[1] par lesquelles
» jeantant quilla communique laret que je fais à Fénétrange
» touc(h)ant madame daure à mon frère le conte[2] pour et
» asqui sentant auoir deia donne commandement et ordre
» en cela a son châtelein de Fenetrange et touc(h)ant ce
» que vous me mandes du chattelein de Ongiwiler[3] qu'il

encore au XVI[e] siècle rue de la Vingne pour rue de la Vigne ; les signes de ponctuation n'étaient pas prodigués comme à notre époque et le repos des phrases était indiqué par les majuscules.

1. Jean IX, comte de Salm, le dernier mâle de l'ancienne famille des Salm-en-Vosges, maréchal de Lorraine et Barrois, gouverneur de Nancy, beau-frère du rhingrave Frédéric et de Dandelot, le frère de l'amiral Coligny.

2. Sans doute Jean-Christophe, mariée à Dorothée de Mansfeld, tige de la branche des Rhingraves de Grumbach.

3. Du gouverneur d'Ogéviller (Eigenweiller).

» le foult de mestre et sesir la parte de madame daure et
» outre chose Il ne man mande rien mais jauey parles à
» M. de Bilt[1] qu'il est ici àMetz, lequel treuve vostre avis
» bin bô meis qu'il ne le falt poynt demestre nuy rien de-
» santre et si foult ouir contes de lui remes ces affere
» jousque au retour. »

« Jan escris pas a trez (?) pour ce qu'il ne pas besoin et
» ossy most de Bilstein nen est pas cetain pour ce qu'il
» craint qu'il est de la partie de Madame de Auvre Je
» troue fort ben de ce que vous man mandes vostre opin-
» gon et ne trouerey james moues vostre opingon et encore
» moyn de ce que vous voudrey et commmanderes Je vou-
» troy estre de retour auprès de vous pour vous dire beo-
» cup de choses Jeantan de mosieu de Bilstein, beocup
» de choses de madame de auert[2] on dit que mossier de
» guise lui doit fort feire l'amour Je pens qu'il fasse loy-

1. Le comte de Bilstein, Nicolas, seigneur de Froville, Magnières, Villacourt, lequel possédait avec les rhingraves une partie de la vouerie de Champenoux, etc. A la vente de la seigneurie de Bonnhausen par Claude de Salm, en 1572, ce fut lui qui stipula, au nom de Frédéric et de Françoise sa femme (Dufourny, X. 2e part. p. 217.). En différentes circonstances nous le voyons chargé de soutenir les intérêts des Rhingraves et prenant parti contre les Havré. D'autres seigneurs de la cour catholique des ducs de Lorraine firent de même, notamment Jean IX, le gouverneur de Nancy. Une monographie approfondie de chacun de ces personnages pourra seule un jour nous faire connaître le règne glorieux du duc Charles III et les obstacles de toute nature que ce grand prince rencontra dans l'exécution de ses projets.

2. Après avoir écrit le nom de la marquise comme il se prononce en français, de Havré, d'Avré, le rhingrave adopte la prononciation allemande, de Hauer. Cette bizarrerie était très-commune autrefois, et l'on rencontrait fréquemment dans le même acte un nom orthographié de plusieurs manières différentes. Cette lettre en offre plus d'un exemple.

» seon qui va la nuyt Je neantan celle noueles quil soint
» dinge de vous mander sinô que je me recomande a vostre
» bone grace priant dieu vous meintenir en tres bone sante
» et longe vie et a moi la grace de paracheuer ce que nous
» auons comencé de Metz le 5 de oust 1577. »

Vostre bien affectionne mary
*bis meinen dot*[1]
**FRIDERIC**
Reingraff.

« Je vous prie mon ceur de prandre
» la peine de fere mes humble
» recommandation à Mademoyselle et
» a mes frère de Barbâ Je vous
» envoye par le Behm 800 teston
» Je vous use enuoÿe dauantaige mais
» il ne a pas a se fie par le chemin ni
» pouoit porter. »

## III.

La première phase de la lutte des Rhingraves et des Havré se termina par une transaction appelée le burgfrid de 1584.

Charles-Philippe de Croy, qui souvent faisait sa résidence à Fenétrange, « se sentit incommodé » de ce que l'exercice de la religion catholique n'y avait plus lieu; il proposa aux autres seigneurs un accommodement d'après lequel la religion suivant la confession d'Augsbourg continuerait à être exercée dans les endroits où elle avait été établie, à la charge par les Rhingraves de céder aux Ha-

1. Jusqu'à ma mort.

vré « leur part et place au château de Fénétrange[1], avec » ses fossés, ensemble toutes les rentes, dîmes et revenus » situés hors de la seigneurie, lesquels appartenaient aux » églises réformées, auquel château M. d'Havré pourrait » faire bâtir une chapelle ou église où l'exercice de la re- » ligion catholique romaine serait libre à lui, à ses succes- » seurs et à ses sujets et habitants de la ville et des villa- » ges qui y voudraient aller, qu'il y pourrait établir des » chanoines et prêtres catholiques... » La chapelle du château fut construite en vertu de ce traité, et, pendant quelques années, luthériens et catholiques se livrèrent paisiblement à l'exercice de leur culte[2].

Pour compléter ce passage emprunté aux *Communes*, nous ajouterons les suivants : « Diane de Dompmartin, du- » chesse d'Havré, dans le temps du commencement du lu- » théranisme en ces pays-ci, était en plus grande partie » dame de la terre de Fénétrange et les Rhingraffs ou com- » tes du Rhin, luthériens et les plus forts, seigneurs de » l'autre ; elle vendit à ceux-ci la part de tous les droits » qu'elle avait en commun avec eux sur les églises de la » seigneurie de Fénétrange, qui s'emparèrent aussitôt, tant » de l'église paroissiale et collégiale de la ville, que de » celles des villages vendus et en chassèrent les curés...[3] »

Plus loin on lit : « Par un traité et accord appelé *le* » *Bourgfrid*, entre les seigneurs dudit Fénétrange, il est » dit que ladite ville et celle de Schalback ne se pourront » partager et demeureront communes entre eux. (Cet ac-

1. Le morcellement de la terre de Fénétrange, où l'on ne connaissait ni droit d'aînesse, ni masculinité de fiefs, avait donné aux Rhingraves une part dans le château.

2. V. *Communes*, t. I. p. 346.

3. V. *Communes*, t. I. p. 591.

» cord, dont je n'ai pu trouver le texte, avait été fait en » 1584.)[1] »

Dès lors la collégiale, située au centre de la ville, après avoir été le lieu de la sépulture des anciens seigneurs de Fénétrange, devint celle de plusieurs Rhingraves de Dauhn et de Kirbourg ; ceux-ci s'en étaient emparés en 1565, et elle leur fut complétement abandonnée en 1584. Trois pierres tombales rappellent cette période de l'histoire de Fénétrange ; ce sont celles d'Otto, de Mathias Kilburger et de Jean-Philippe[2].

Les catholiques, pour remplacer la collégiale, élevèrent dnns l'intérieur du vieux *burg* une chapelle, dans le caveau de laquelle furent déposés les seigneurs du château, et entre autres Charles-Philippe de Croy, mort en 1613[3].

La transaction de 1584, qui consacrait les entreprises des Rhingraves, fut suivie de l'excommunication de la marquise de Havré[4], et amena une lutte sourde qui dégénéra en hostilités ouvertes en 1615. Pour sortir de la position fausse où les avait jetés l'abandon de leurs droits, les Havré s'adressèrent en 1594 au cardinal de Lorraine, Charles, évê-

1. V. *Communes*, t. I. p. 342.

2. Nous avons longuement décrit le monument d'Otto, aujourd'hui au Musée lorrain. Nous avons aussi consacré une notice, accompagnée d'une planche, au bailli luthérien Mathias Kilburger. Quant au monument de Jean-Philippe, il a été découvert, il y a une vingtaine d'années, en retournant une des dalles de la sacristie ; depuis il a de nouveau disparu ; de sorte que l'inscription *hie ruhe im gott weilandt Iohann Philipp wild-und-rheingraff...*, dont on n'a pu préciser la date, peut s'appliquer, soit au premier mari de Diane de Dompmartin, soit à son oncle mort en 1566, lesquels étaient tous deux colonels de reîtres au service de France.

3. V. le P. Anselme. *Hist. des grands officiers de la Couronne.* T. VI, p. 643.

4. V. *Communes*, t. I, p. 592. — Ibid. Coll. de Fénétrange.

que de Metz et de Strasbourg. Une des conditions que le prélat leur imposa fut de reconstruire à leurs frais et de doter quatre nouvelles paroissiales là où il avaient cédé les anciennes églises et les biens curiaux aux ministres luthériens des Rhingraves. C'est ce qu'ils exécutèrent au château de Fénétrange, à Lhor, à Schalbach, terres de la seigneurie Commune et à Mittersheim, terre de la seigneurie de Schwanhals. Quant aux églises de celle de Bracken-kopf, dépendant aussi de la baronnie de Fénétrange, les Rhingraves n'en étant pas seigneurs, n'y avaient pu introduire la confession d'Augsbourg. Ces nouvelles cures, sauf celle de Schalbach, furent occupées en 1603 par les chanoines du chapitre Saint-Pierre de Fénétrange, retirés, lors de la persécution de 1565, à Donnelay, terre de Lorraine[1].

Des quatre églises qui furent construites à la fin du xvi[e] siècle, aucune ne présente de particularités architectoniques, sinon celle du château, type du style ogival de transition. Cette nouvelle paroissiale ne fut connue que sous le nom de chapelle castrale, malgré la destination qui lui avait été donnée par ses fondateurs, en dépit des réclamations faites en diverses circonstances. Dans une note, ajoutée à un acte de mariage de 1710, messire Van Oncle, doyen de la collégiale, déclara que son prédécesseur avait commis une erreur en écrivant « chapelle castrale ; car cette petite Eglise » au chasteau a esté bastie exprès pour paroisse au temps que » Diane de Dompmartin, duchesse de Hauré auoit cédé sa part » aux luthériens dans la terre et par ainsy la grande Eglise ; » dans une chapelle castrale, ajoute-t-il, il n'y a point » de confessionnaux, de chaire à prêcher, de fonds baptis- » maux, ni caveaux, çoe (comme) il y a dans cette prétendue

1. V. Dom Calmet, *Notice*, art. Fénétrange.

» chapelle castrale qui estoit l'église paroissiale pendant
» plus de cent ans que les luthériens occupoient la grande
» église collégiale et paroissiale...[1] »

Le genre de recherches auxquelles nous avons dû nous livrer, en nous forçant à entrer dans une étude de détails, nous a exposé à nous laisser égarer par des hors-d'œuvres, qui méritent cependant d'être l'objet de quelque attention de la part de ceux qu'intéresse le récit des événements qui furent, sur les frontières de la Lorraine, le prélude de la guerre de Trente ans.

Parmi les pièces que nous avons à présenter, entre le burgfrid de 1584 et le manifeste de 1615, il en est une qui caractérise, d'une façon toute particulière, l'antagonisme des deux partis. Le calendrier de Grégoire XIII, adopté en 1582, le 22 novembre en Lorraine[2] et le 20 décembre suivant en France, ne le fut par les états catholiques d'Allemagne qu'en 1584. Les Rhingraves, comme les autres princes protestants, continuèrent à se servir de l'ancien, en sorte qu'ils étaient en retard de dix jours et obligés d'avoir deux computs dans leurs relations avec les étrangers. Diane, pendant son séjour au château de Neufviller, où plusieurs missives lui furent adressées au sujet du burgfrid de 1584, par les Rhingraves, leur proposa la réforme du calendrier ; sa lettre, qui n'est pas datée, se termine ainsi : *Sur cette créance je vous baise les mains, Messieurs mes frere et cousin. Vosre humble seur et cousine. Diane de Dompmartin.* Ses efforts furent infructueux, car elle fut obligée, en 1601, d'envoyer une nouvelle

1. V. Arch. comm. de Fénétrange. E. 2.

2. Par un édit du 15 novembre 1579, le duc Charles III avait fixé au 1er janvier le commencement de l'année, qui auparavant était incertain, à Noël, à Pâques ou au 25 mars.

missive, relative à la même affaire, *à Messieurs les chlains (châtelains) de Fenestranges pour Messieurs les ringraffs à Fenestranges*[1]. En voici le contenu :

« Messieurs les Chlains. Iay receu voz lres (lettres) Et
» bien entendu le contenu d'Icelles, pour ausquelles res-
» pondre Je vous diray que touchant au point que me repre-
» sentés. en ce que monseigneur et marit auroit permis que
» lusage du vieil calendrier demeureroit en la seigneurie
» de Fenestranges, cestoit d'aultant que nauions encore esté
» Jnterpellés de nos superieurs Ecclesiastiques de prendre
» le nouveau, comme depuis ilz nous ont fait comman-
» dem^t sur peyne dExcomunication de ne permestre Lu-
» sage dudit vieil : or a nous aues catholiques ce que nous
» est chose tant redoubtable que celle censure que plus
» tost aymerions de perdre vie et biens que de lencourir.
» Cest pourquoy quand ie fus darnierement a fenestran-
» ges ien aduerty noz cures, affin quilz nignorassent l'or-
» donnance qui nous en auoit esté faite par nre superieur
» ecclesiastique, et ce qui me garda de vous en rien dire,
» estoit que comme cest chose qui touche nre religion,
» et ou il ny va rien du temporel nous pouuions faire cela
» sans quil fut nécessaire vous donner a cognoistre sur
» les ordonnances de nre Eglise par ce que nous ne scauons
» rien de ce qui touche la vre ; Et dalleguer qu'a Spire,

1. Ces deux lettres, qui font partie du *Trésor des Chartes*, liasse coté B. 5886, sont en entier de la main de la marquise, sauf l'adresse de la seconde, qui paraît être de Blienstem, son secrétaire, dont nous avons rencontré une note où il est question d'Otto de Kyrbourg : « Je » soubsigné secrétaire de Madame la marquise de Havré certifie et » atteste que le présent porteur a délivré à son Son Excellence les » lettres de Monsieur le comte Otho ausquelles ladicte ex^ce por certains » empeschements n'a peu respondre. Faict à Nancy le 13^e may mil cinq » cens quatre vingt et dix sept. Signé : Blienstem.

» Landau et Haguenau ou les deux religions sexercent
» que lon y retient Lancien Calandrier, cela nest a propos
» parceque vous scaues quen toutte la seigneurie du[1] .....
» dont est question, je ny a ung seul subiect qui ne soit
» catholique, c'est donc bien la raison, que puisquilz le
» sont touz, qu'ils viuent obseruant les lois catholiques,
» Et non quilz encourent le peril de la perte de leurs
» ames, pour une chose ou personne ny a Interrest,et ou
» Il seroit plus a propos que vous accomodassiezs, que
» nous, puisque nous sommes le plus grand nombre
» dieu mercy : Et puisquil ny va nul peril de vos ames
» daultant que cela depend de vostre seulle volonté de la
» prendre ou laisser. Que si toutes fois ceulx de vre religion
» veuillent continuer a retenir le viel, Je ny empesche pas
» et cela napporte nulle incommodité a personne comme
» uous poues remarquer en mes subgects du Channals[2] que
» tous tiennent le nouueau et toutesfois il ny a pour cela
» nul desordre, can chacun fait son exercice comme sa
» religion luycommande, Etpour concluoir je vous prie en-
» core un coup que cela nous apporte trouble ou dissention
» Et vous souffre paisiblement exercer noz ceremonyes,
» comme ie vous asseures ne voulore donner nul empesche-
» mens aux vrs, Que si vous en faites auement vous occa-
» sionnerez les pasteurs Ecclesiastiques duser de leur autho-
» rité, alaquelle voulant estre obeissante entout et partout,
» Je ny pourray, ny voudray donner empeschement, ains

1. Il y a ici une abréviation indéchiffrable, que, d'après le sens de la phrase, on peut traduire par Brackenkopf. Effectivement, dans cette partie de la terre de Fénétrange, les Rhingraves n'avaient pas de sujets, tandis que la marquise en possédait dans les seigneuries de Schwanhals, Géroldseck et Commune.

2. Schwannenhals.

» plus tost faueur et assistance comme ma oonscience my
» oblige, Qui apportera quelque fascheuse consequence de
» quoy je seroys marrie, Et pourtant voiere noz cures ce
» qui leur en adviendra, si par la crainte que vous leur
» penser donnez ilz desobeyssent a leurs superieurs Eccle-
» siastiques, Je les estime si en advisez quils sen garde-
» ront, et feront bien, Car je vault mieulx encourir toutes
» sortes de fortunes, que de perdre lame, Dieu nous en
» preserue : Et vous donnent

» Messieurs les Chains bonne et longue vie. de Thi-
» court le IX[e] decembre 1601

Vre bien affectionnee amye

DIANE DE DOMPMARTIN

» Vous ferez fort bien et ie vous prie de
» faire treuuer bon a messieurs vos mres
» mes raisons, masseurant quilz vous croy-
» ront chose que ie desire, affin que nous
» demeurions bons parens, amys et en paix. »

Les négociations de la marquise de Havré ne furent pas couronnées de succès et ne purent briser l'opposition systématique des Rhingraves, dont les sujets continuèrent à se servir de l'ancien calendrier, tandis que ceux de la marquise avaient adopté le nouveau, qui ne fut cependant d'un usage général dans la terre de Fénétrange que vers 1682[1].

1. V. Arch. comm. de Fénétrange. BB. I. f. 190. — L'adoption du nouveau calendrier fut une des réformes que le prince de Vaudémont introduisit dans la terre de Fénétrange, grâce à l'appui de Louis XIV. Quant aux protestants de l'Allemagne, ils adoptèrent le calendrier de Weigel, le 1[er] mars 1700.

## IV.

Lorsque Diane fut devenue veuve une seconde fois, en 1613, un changement radical s'était opéré dans la famille de ses adversaires : Otto et Frédéric étaient descendus dans la tombe et les deux branches de la maison qu'ils représentaient, divisées en une infinité de rameaux, avaient brisé le pacte de famille. Les Dauhn, dont le chef était alors Philippe Othon, devaient bientôt prendre rang parmi les familles princières du saint empire romain, tandis que les Kyrbourg, attachés aux principes de la réforme, s'étaient déjà préparés, en Alsace, à la lutte sanglante qu'ils allaient soutenir dans les rangs de l'armée franco-suédoise.

Diane eut alors pour adversaires, non plus des colonels de reîtres qui avaient conservé les traditions de galanterie de la cour de France, mais les trois fils d'Otto, que les affaires du parti et leurs habitudes cynégétiques amenaient fréquemment à Fénétrange, dont la souveraineté était restée indivise entre eux[1].

Le premier était le Rhingrave Jean IX[2]. Il naquit en 1575 et mourut en 1623, après avoir épousé Anne-Catherine, fille de Georges, comte de Créhange. Il eut en partage la terre de Morhange. Nous l'avons vu à la *pompe funèbre* du duc de Lorraine Charles III, en 1608, soutenir un des coins du lit d'honneur.

Le second, Jean-Casimir, eut en partage la terre de Kyrbourg. Il mourut en 1657, après avoir épousé, en

1. V. l'histoire de la Maison des Rhingraves (en allemand) *Mannheim*. 1769. passim.

2. Il ne faut pas le confondre avec Jean IX, comte de Salm.

premières noces, Dorothée de Solms, et en 1633, Anne Julienne, fille de Henri, comte de Linange.

Le troisième, Otto, deuxième du nom, mourut en 1637, après avoir épousé en premières noces Claude, fille de Joachim, comte de Manderscheid, et en secondes, Barbe, fille de Georges comte de Fleckenstein et veuve du comte d'Eberstein.

La rudesse germanique des fils d'Otto poussa la vieille marquise de Havré à recourir à un parti extrême; mais, avant d'employer la violence, elle lança un manifeste destiné à justifier sa conduite, et fit un appel aux lois fondamentales qui régissaient l'Empire et la baronnie de Fénétrange qui en dépendait. Ce factum forme une brochure in-4° de 8 feuillets, imprimée en allemand à l'aide de caractères gothiques, mobiles et métalliques, sans nom d'auteur, sans indication de lieu ni de date; il ne contient que 11 pages de texte; sur la première se trouve le titre, orné d'un cul-de-lampe à arabesques, reproduit à la fin. La rareté des signes de ponctuation rend la traduction difficile; les pages ne sont pas chiffrées; on y rencontre des mots français et d'autres, d'un latin barbare, imprimés en caractères italiques. Le papier, sans consistance, ne possède pas de marque et ne présente aucune analogie avec celui des papeteries lorraines. Ce factum sort-il des imprimeries de Strasbourg? les presses qui lui donnèrent le jour sont aussi ignorées que les faits qu'il mentionne[1].

1. Aucun signe ne vient ajouter aux qualités bibliographiques de cette plaquette, qui parut en 1615 et qui, résistant à toutes les vicissitudes, est arrivée jusqu'à nous, protégée par une feuille de parchemin sur laquelle on remarque la secrète d'un missel romain, notée en signes neumatiques, accompagnés de lettres coloriées en vermillon servant de clefs. (Les manuscrits de chant, regardés généralement

Telle est cette pièce rarissime que l'on chercherait vainement autre part que dans les Archives départementales, fonds de la collégiale de Fénétrange. Nous en donnons la traduction, en faisant suivre les mots qui sont imprimés en italiques de la mention *sic.*

V.

DE LA SERENISSIME

ET ILLUSTRE DAME, DAME DIANE, NÉE BARONNE de Dompmartin, Duchesse d'Arschott, Princesse du Saint-Empire Romain, Marquise de Havré, Comtesse de Fontenoy et baronne de Fénestrange, etc. raisons légitimes, nécessaires et justes pour lesquelles sa Grâce

comme les plus anciens, sont notés à l'aide de neumes, que l'on n'a pas encore pu traduire jusqu'à ce jour. *V. Graduale. Parisiis*. 1861. *p.* XII.) Ce curieux manuscrit que nous signalons ici, au moment où, de toute part, on revient à l'ancienne liturgie, fut lacéré, puis servit de couverture au registre d'un bailli, ainsi que l'indiquent ces mots tracés en cursives : *vinstingen ampts rechnung*. 1586. Plus tard il fut fixé par un fil grossier à la brochure dont nous venons de donner la description bibliographique ; il fit alors partie des papiers de la collégiale, vers 1682, car c'est à cette époque que l'on peut faire remonter les annotations écrites en français sur les marges du factum. Les missels et les livres liturgiques de la collégiale Saint-Pierre de Fénétrange avaient été détruits ou dispersés par les hauts-officiers des Rhingraves en 1565 ; leurs débris, d'une si grande variété et d'un si grand intérêt pour le paléographe, changèrent encore de destination ; nous en avons rencontré qui avaient la même origine et dont on s'était servi depuis, soit pour relier les obituaires de la paroisse, qui ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du XVII^e siècle, soit pour envelopper les papiers qui forment aujourd'hui au Trésor des chartes le fonds de la collégiale de Fénétrange, dont le doyen avait longtemps, mais en vain, revendiqué la possession pour ses archives. Il est de nouveau question de ces archives au § VII.

Sérénissime a été incitée à s'emparer de la ville de Fénestrange et à l'occuper par ses troupes.

*Au nom de la très sainte et indivisible trinité. Amen.*

Il n'y a rien que le Dieu tout-puissant ait plus hautement ordonné; il n'y a rien d'autre part qui lui soit plus agréable que la paix et la concorde. Aussi l'a-t-il laissée à ses disciples chéris, comme suprême gage et volonté, disant : la paix soit avec vous; je vous donne ma paix. C'est pour cette raison que toutes les âmes fidèles, qui aspirent à la perfection et cherchent à faire partie du nombre des enfants de Dieu, cherchent cette paix et l'acceptent autant qu'il dépend d'eux. Ainsi fit le feu sérénissime et illustre prince et seigneur de très-heureuse mémoire seigneur Charles-Philippe de Croy, né duc d'Arschott, prince du saint-empire romain, marquis de Havré, comte de Fontenoy, baron de Fénestrange, etc. Ainsi a aussi agi la sérénissime dame Diane de Dompmartin, épouse de sa grâce sérénissime. La moitié de la seigneurie de Schwanenhals[1] lui appartenait du chef de la susdite duchesse, qui l'avait héritée de ses ancêtres; de même qu'à eux revenaient aussi tous les droits ecclésiastiques ou *juris patronatus* (sic[2]), tant par rapport aux églises collégiales, fondées par les ancêtres de la même duchesse et ceux des wild-et-rhingraves, comtes de Salm, leurs co-seigneurs, que par rapport aux autres églises situées dans les villages de la seigneurie de Schwanenhals. Par suite des grandes calamités et des troubles qui occasionnèrent des changements en *Relligion* (sic), les églises reçurent une autre destina-

1. Col de cigne.

2. Les mots, suivis de la particule sic, sont en italiques et non en caractères gothiques, dans le texte.

tion religieuse de la part des parents des susdits wild-et-rhingraves durant la *minoritet* (sic) de ladite dame, duchesse et marquise, laquelle se trouvait alors sous la tutelle et garde de feu le seigneur Jean-Philippe[1] wild-et-rhingrave, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et colonel de la cavalerie et de l'infanterie allemande en France. Le susdit comte l'ayant ensuite donnée en mariage à son cousin le feu seigneur Jean-Philippe[2], wild-et-rhingrave, aussi colonel, comme ci-dessus, dans le même pays de France, la souvent mentionnée dame duchesse étant encore jeune et n'étant pas encore parvenue à l'âge de treize ans, il arriva que pendant sa jeunesse et *minoritet* (sic) se fit le changement précité de la *Relligion* (sic) catholique, apostolique et romaine en la religion de la confession d'Augsbourg. En même temps les chanoines et les autres curés catholiques furent expulsés de leurs églises et à leurs places furent installés des prédicants. Cet état de choses dura jusqu'au moment où le susdit duc d'Arschott, marquis de Havré, d'heureuse mémoire, second seigneur et époux de la susdite duchesse, voulut de concert avec cette dernière l'*exercitium* (sic) de la *Relligion* (sic) catholique et le voulut, tant dans la ville de Fénestrange que dans les

1. Jean Philippe, le jeune Rhingrave, mort à Montcontour (1569), était assisté à son mariage avec Diane de Dompmartin, de son oncle le rhingrave Jean-Philippe, chevalier des ordres du roi, mort en Picardie en 1566, le 10 septembre. (V. notre notice sur les Rhingraves, passim.) Celui-ci était tuteur testamentaire de Diane et fit en son nom, par procureur, ses reprises féodales, en 1555. (V. Dufourny, t. VII, p. 503, 504, 505.)

2. Suivant ce document authentique, Diane fut mariée à 13 ans, l'année de l'introduction de la réforme à Fénétrange, c'est-à-dire en 1565; l'annaliste des rhingraves, ordinairement bien renseigné, fixe cette date à 1566.

villages de la seigneurie de Schwanenhals. A cette fin ils firent *interpelliren* amiablement feu les nobles wild et rhingraves Otto et Frédéric[1], et demandèrent qu'on leur permît d'user pacifiquement et sans obstacles de leur *authoriteten* (sic), dont ils ne voulaient pas être frustrés plus long-temps, car ils avaient résolu et étaient décidés à rétablir l'*exercitium* (sic) de la *Relligion* (sic) catholique dans la part de l'héritage à eux échue, c'est-à-dire dans la moitié des églises dénommées et à réintégrer les prêtres et curés catholiques dans les fonctions qu'ils remplissaient avant l'irrupion et l'*introduction* (sic) augsbourgeoise. Ils alléguèrent qu'étant seigneurs pour moitié, ils voulaient agir de même et que c'était un devoir pour eux, parce que ce qui s'était fait avait eu lieu pendant la *minoritet* (sic) et le premier mariage de la susdite dame duchesse, son épouse, laquelle n'avait jamais acquiescé à de tels changements et *mutation* (sic) et les avait encore moins confirmés. Ils étaient donc bien fondés dans leur réclamation quant à la restauration de la religion catholique qu'ils voulaient accomplir. L'affaire ayant été bien débattue des deux côtés, l'on s'entendit enfin et l'on convint d'un *accord* (sic) et d'une paix de religion (*Relligions* friden). Dans cet acte, les conclusions furent formulées dans les termes suivants :

Item ont après mûre réflexion les Rhingraves promis sur leur conscience et religion, pour eux et leurs successeurs, de ne rien entreprendre à l'encontre, mais de maintenir, soutenir et protéger les curés, prêtres et maîtres d'école, en même temps que les adhérents de la susdite religion catholique dans l'exercice de leur religion et les cérémonies de leurs églises.

1. Le premier représentait les Kyrbourg et le second les Dauhn.

A cette paix de religion, conclue le 14 janvier 1584, à Neuviller, dans la maison et demeure du seigneur rhingrave Frédéric, laquelle n'est pas suspecte de ruse ni de dol, en succéda une autre, conclue à Fénestrange, le 3 juillet 1584, qui fut appelée *Burgfriden* (sic). On y confirma et corrobora dans les termes suivants l'accord et paix de religion de Neuviller :

Et comme nous Charles Philippe de Croy, duc d'Arschott, etc. et nous Otto et Frédérich-wild-et-rhingraves, parents, nous nous sommes accordés pour les affaires de religion dans la seigneurie de Fénestrange, ainsi qu'il convient de faire et ainsi qu'il conste par un recès spécial dressé à ce sujet. Tout recès et accord doit être compris dans ce burgfriden et aucun seigneur commun n'y doit faire opposition à l'autre, ni obstacle à l'une ou à l'autre religion, respectant ainsi la *constitution* (sic) impériale, promulguée en l'année 55, ainsi que la paix de religion ; mais chacun doit laisser l'autre en repos quant à sa religion et à son *Exercitio* (sic).

Aux termes de ce Relligions-und-Burgfriden, les susdits duc et duchesse ont cédé la moitié à eux appartenant des églises et en ont laissé jouir les autres en paix ; ils en ont fait construire à leurs frais de nouvelles pour faire administrer les saints sacrements à eux et à leurs sujets de la seigneurie de Schwanenhals, comme aussi à tous autres. Les susdits duc et duchesse n'ont cependant dérogé en rien, quant aux *authoritet* (sic) établies dans la ville de Fénétrange et les villages communs, dans lesquels ville et villages la susdite duchesse exerce le pouvoir : comme elle a la plus grande part sur les rues et lieux communs, attendu que de huit parts, elle en possède cinq et audelà, elle a, par le fait, pouvoir et authoritet d'y agir à son bon

plaisir, d'y faire des processions et creutzgange (rogations), d'y élever des *Altaria* (sic) et d'y pratiquer les autres *Exercitia* (sic) de leur *Relligion* (sic) ; auxquelles choses les susdits comtes ne purent ni ne durent opposer d'empeschement, si ce n'est qu'ils veulent rompre et anéantir le susdit Contractus *relligionis* (sic) et Burgfridens, et effectivement les susdits duc et duchesse ont pratiqué le tout et l'ont exercé depuis la conclusion des mêmes Contraten (sic) au vu et au su des feux Rhingraves Otto et Frédéric, alors vivants, ledit seigneur père Otto jusqu'en 1607 et Frédéric jusqu'en 1608[1], sans obstacles ou empechements à la pratique des *Cœremonien* (sic) et aux usages de la susdicte *Relligion* (sic) catholique ; car ils n'ignoraient pas qu'ils n'avaient pu le faire sans rompre le Contractus *Relligionis* (sic) et le burgfrid, deux conventions qui leur avaient été des plus avantageuses. Ainsi la dame duchesse est à même de manifester et de démontrer clairement qu'elle a été trompée de plus de la moitié d'une légitime acquisition ; car les susdits Rhingraves lui ont adjugé à elle seule le vieux mur d'un bâtiment incendié depuis plus de vingt ans[2], comme aussi le fossé joignant ce mur, contenant cent werckschuh en longueur. Il n'y avait aucune construction sur l'emplacement de ce mur renversé et bouleversé ; tout ce que la duchesse a bâti, elle l'a construit sur les fonds de son antique héritage, ainsi que l'église[3] et d'autres logis et habitations. Et en contre sa grâce sérénissime a cédé aux comtes la moitié de la belle

1. Dates des décès des Rhingraves Otto et Frédéric.

2. Vers 1595.

3. Il est ici question de la chapelle castrale et de l'aile orientale du château, qui domine la vallée de la Sarre.

église collégiale de Fénétrange, qui n'a pu avoir été construite qu'à grands frais, puis ensuite toutes les autres églises de la seigneurie de Schwannenhals, ensemble la moitié des guildes, rentes, et demeures des curés et prêtres. La souvent citée dame duchesse se trouve parfois si profondément navrée d'un tel état de choses, qu'elle se met à espérer qu'il prendra fin, et que tout ce qu'elle a abandonné retournera de nouveau sous sa puissance. Elle exposera aussi et prouvera que l'on veut injustemenent, violemment et à tort lui attribuer d'avoir, après tant de belles choses, aliéné encore son *authoriteten* (sic) : ce qui ne lui est jamais venu à l'esprit et a bien moins encore été dans ses intentions, ce qui, au surplus, n'a jamais été mentionné dans aucun traité. De même les enfants et héritiers du susdit seigneur rhingrave n'ont jamais formé d'opposition jusqu'en 1613, le 6 juin, jour du Saint-Sacrement, les wild-et-rhingraves Jean, Jean-Casimir et Otto, frères et fils du précédent seigneur rhingrave Otto, étant arrivés à Fénétrange en l'absence de la susdite duchesse, qui dans ce moment était dans les Pays-Bas, sans que le duc ou la duchesse leur en eût donné de motifs, ou qu'on les eut molesté eux ou un des leurs, soit dans les *Cérémoniœn* (sic) de leur église, soit de tout autre façon qui ait pu arriver à la connaissance du duc et de la duchesse, ils osèrent ériger plusieurs choses inconvenantes et injustes à l'encontre de l'honneur de Dieu, des usages et *cérémoniœ* (sic) de la *Relligion* (sic) catholique, apostolique et romaine, le tout directement en opposition avec les précités accords de religion et burgfrid. Furent alors empêchés la *procession* (sic), le creutzgang et les *cœremonien* (sic) du jour de la Fête-Diéu et cela avec grandes menaces et injonctions de ne plus faire de pareilles *processions*

(sic), creutzgang et *cœremonien* (sic). Non contents de cela, les susdits comtes ont envahi la maison ou demeurait le bailli Frédéric de Hindenbourg[1], l'ont parcourue en en tous sens, ont monté les escaliers en courant, ont dégaîné leurs épées, ont coupé la corde qui soutenait un ciel de tentures d'or[2], adossé à la maison, l'ont précipité ainsi dans la rue, en présence du précité duc, son seigneur, encore vivant et retenu à Fénétrange par une maladie grave, mais elle (la duchesse) étant absente. On ne pouvait agir plus de *Despect* (sic) et d'acharnement. Non contents de cela, l'année suivante, en 1614, ils ont, le même jour de fête, manifesté toute leur mauvaise volonté en réunissant toutes sortes de gens armés en assiégeant le château de Fénétrange appartenant à ladite duchesse, en se précipitant sur les ponts et tout autour de ce même château et en plaçant des vedettes de Reitres sur tous les points qui y conduisent, en ouvrant même une porte dans la ballhauss (jeu de paume)[3], par laquelle on entre au château, chose ignominieuse et intolérable. A tout cela, nonobstant que le bailli de la duchesse, Frédéric de Hindenbourg leur ait tout d'abord notifié une *Protestation* (sic) dans laquelle il déclarait que vu l'absence de la souvent citée duchesse, il ne voulait, ce même jour de fête, ne rien faire, ni ne rien entreprendre. Les susdits comtes

1. *Friderich hin denburg, margrawisch hauerisch amptman vegen' Brackenkoffs*, habitait la maison dite de Landsberg, démolie en 1858, que nous avons décrite dans une Notice insérée dans le Bulletin de la Soc. d'Arch. lorr.

2. Ce riche ornement n'est pas porté sur l'inventaire de 1649, reproduit au § VI.

3. Le jeu de paume, suivant le compte du bailli de 1665, était placé près d'un petit jardin, arrosé par la Sarre, et communiquant avec la ville par une poterne, assez rapprochée du moulin actuel.

ont depuis lors permis à leurs serviteurs beaucoup de légèretés inconvenantes : ainsi l'un d'eux s'est précipité, en véritable étourdi, dans la cour de la susdite duchesse, a sorti un pistolet de son ceinturon et a tiré sur un des serviteurs de Son Altesse Sérénissime ; si ce dernier n'eût esquivé le coup, il eût été tué sur place. Beaucoup d'autres ont prouvé et ont montré une grande envie de nuire, mauvaise volonté et inimitié formelle à l'égard de la dite duchesse. Mais à raison de son absence, qui se prolongea de deux ans, la souvent mentionnée duchesse n'a pu obvier autrement à un tel etat de choses, qu'en faisant interpeller les susdits comtes, et cela à plusieurs reprises, par le ministère de *Notarien* (sic) impériaux pour avoir à rétablir et à réparer, premièrement, les *Injurien* (sic) envers le Dieu tout puissant, outrages perpétrés en empêchant son saint service, qui se célèbre en tel jour dans toutes les églises catholiques, et les *Cœremonien* (sic) religieuses ; secondement, les *injuriens* (sic), outrages et violences qu'ils se sont permises envers le feu duc de très-heureuse mémoire et la duchesse, son épouse, ayant par des voies et moyens violents rompu et anéanti le contracten der *Relligionen* (sic) et le Burgfriden.

Ladite duchesse étant arrivée en ces pays voulut apprendre plus amplement ce qui s'était passé ; elle trouva que dans le Burgfriden conclu par les seigneurs communs, il est dit :

Que celui qui se trouve lésé, ait avant d'en venir à une procès judiciaire à engager à un accomodement celui auquel il a une répétition à faire. Si l'intimé est coupable, il doit, dans les quatorze jours, choisir un gentilhomme impartial ou tout autre homme brave et loyal pour arbitre ; de même doit aussi le plaignant choisir un noble ou tout

autre ; lesquels arbitres doivent être avisés et priés par les deux parties de fixer le jour et le lieu pour vider le différend, etc[1].

Et comme la susdite duchesse reconnut que ce même accord avait été consenti et corroboré par serment par son seigneur et époux (d'heureuse mémoire), pour ne point charger sa conscience et également pour le maintien de sa réputation, de son nom et de son honneur, elle voulut l'observer de point en point et fidèlement en tout. A cette fin elle ordonna, le 19 octobre de l'année dernière, 1614, à son bailli Frédéric de Hindenbourg , de déclarer à Mathias Kilburger bailli des Rhingraves de Kirbourg, d'avoir à faire part à ses maîtres que ladite dame duchesse était disposée à remplir en leur entier les points et clause du burgfrid et que s'ils voulaient nommer des arbitres, elle en ferait autant de son côté. Le susdit Hindenburg exécuta fidèlement cet ordre et en fit part à Kilburger qui, après quelques pour-parlers, laissa l'affaire sans solution. Quand la souvent dénommée duchesse en fut informée, trois mois s'étant écoulés depuis l'avertissement, elle fit insinuer une protestation publique par ministère d'un *notarien* (sic) impérial, le 13 janvier de l'année 1615. Elle y déclara être dégagée et déliée de l'engagement par sermen au burgfrid, serment qui avait lié et engagé son défunt seigneur et époux (d'heureuse mémoire); elle déclara prolonger néantmoins le burgfrid d'un terme de quatorze jours, donnant à comprendre combien fortement et ardemment elle désirait que les choses aient pu se terminer bonnement et amiablement.

1. C'était dans l'ancien droit germanique la juridiction des Austrègues. Nous verrons plus loin qu'elle fut confiée au duc de Lorraine Henri II, du consentement des deux parties.

Eux, au contraire, ont témoigné en tout temps, dans tout l'ensemble de leur conduite, une jalousie extrême et cela même par lettre et *missiven* (sic), au grand déshonneur et *despect* (sic) de feu son seigneur et époux, en ce que, selon la louable coutume de la *nationen* (sic) allemande, ils le traitaient de votre Amitié (ewer lieb); tandis que les comtes doivent donner aux princes le titre de votre Grâce (ewer gnad), ainsi que l'avait fait feu le Rhingrave Otto, leur seigneur père, et que font encore les comtes de l'empire romain, dont le souvent mentionné duc a été nommé prince par feu l'empereur *Rudolphum* (sic) de très-heureuse mémoire, en considération de la grandeur de la famille et du nom qui se rattachait aux très-puissants rois de Hongrie[1]. Et malgré que la souvent dénommée duchesse leur ait fait toutes les avances, à raison des choses ci-dessus, pour arriver à une bonne entente et union, il ne fut pas donné d'autre réponse de la part du précité Kilburger, sinon que ses seigneurs et maîtres ne voulaient user et se servir d'autres moyens que de ceux intentés devant la Chambre impériale de Spire, moyens dont cependant la susdite duchesse doit déclarer qu'aucun n'a reçu de commencement d'exécution, attendu que le mandat qu'ils ont obtenu dans ladite Chambre est encore en litige, et est regardé comme non avenu en vertu des motifs allégués par elle dans une *protestation* (sic) présentée à ladite Chambre. Comme donc par les choses ci-dessus mentionnées et diverses autres, elle reconnait bien que les souvent dénommés comtes ne sont pas intentionnés d'exécuter l'accord de *Relligion* (sic) et le burgfrid,

1. Dont les Croy écartelaient leurs armes, comme les ducs de Lorraine.

rompus et anéantis par eux, qu'elle est même assurée par des personnes dignes de foi que les dits comtes persistent dans la même opiniâtreté, volonté et résolution de chercher à empêcher par la force les *Processionen* (sic) et autres *Cæremonien* (sic) en usage, qui jusqu'à ce jour avaient bien et chrétiennement eu lieu sans aucun obstacle chaque année, comme également dans le même but, ils profèrent à chaque instant de nombreuses menaces, dont la susdite duchesse a reçu relation véridique, disant que maintenant ils voulaient la faire sortir de son repaire (nid), c'est-à-dire de sa ville et de son château de Fénétrange ; qu'ils voulaient réunir une si grande quantité de troupes qu'ils sauraient bien l'empêcher de faire et exécuter de semblables *Processionen* (sic). Il est aussi certain que pour arriver à ce but final, ils ont formé des complots et tenu des conciliabules pour aviser aux moyens de réaliser leurs projets. Pour couper court à tout cela, la souvent mentionnée duchesse a finalement résolu, par devers elle, d'envahir la ville et de s'en rendre maîtresse, comme aussi de rentrer de nouveau en jouissance de son ancienne *authoriteten* (sic) et de son héritage, qu'en vertu desdits traités elle avait cédés et abandonnés ; attendu que les susdits comtes ont eux-mêmes rompu, enfreint et anéanti ces mêmes traités, elle n'a pas hésité à les rompre, enreindre et anéantir.

## VI.

L'auteur de ce manifeste est inconnu ; peut-être est-ce un juriste de Spire, le docteur des ducs de Lorraine à Kauffman-Sarburg, chargé de rédiger, en 1608, la supplique des habitants de la baronnie à la marquise de Havré, ou Johann Keudel, que nous retrouverons, en 1617,

instrumentant dans le château de Fénétrange. Il allègue que la marquise, suivant les termes du burgfrid de 1584, avait proposé de s'en remettre à un arbitrage, mais que les Rhingraves, ayant voulu porter l'affaire à la Chambre impériale de Spire, la marquise s'empressa de décliner cette juridiction en invoquant les lois qui régissaient l'Empire. Nous allons, après elle, secouer la poussière des vieux livres du droit germanique et exposer succintement les principes de cette législation, *dont il semble que vos pays*, dit un mémoire adressé au duc de Lorraine Charles III, *ayent pris leur première origine*[1].

Fénétrange était terre d'Empire et conserva, sous l'administration du prince de Vaudémont (1665-1720), les rouages de sa vieille administration féodale. Son autonomie avait été respectée par Louis XIV et par le duc Léopold, qui, l'un et l'autre, lui laissèrent ses anciennes juridictions : celles des tribunaux inférieurs, soit au civil, soit au criminel, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et celle des tribunaux suprêmes dont le principal était alors la Chambre impériale de Spire, à laquelle les états de l'Empire avaient recours entre eux, relativement aux fiefs, péages, revenus et autres droits, et même les vassaux en lutte contre leurs suzerains, lorsque les causes étaient de nature à intéresser les lois générales de l'Empire. La Chambre impériale de Spire jugeait aussi en dernier ressort les actions réelles, quand il s'agissait au fond de plus de 1,500 florins, ce qui arrivait rarement à Fénétrange, dit un mémoire du temps[2].

1. V. l'essai sur les Coutumes de M. Beaupré. p. 52.

2. V. *Communes*, t. I. p. 342. — On remarquera que, dans une seigneurie voisine de celle de Fénétrange, à Lixheim, les appels du buffet des seigneurs étaient portés à la cour de Heidelberg, devant les

Cependant les simples gentilhommes immédiats jouissaient de priviléges si considérables qu'ils pouvaient se soustraire à cette juridiction commune à tous les états; ils avaient le droit de ne répondre en leurs causes que devant des arbitres appelés *austrègues*, ce qui amenait de telles longueurs de procédure, que ceux qui commençaient les procès en voyaient rarement la fin et plus rarement l'exécution de l'arrêt, à moins que la diète de l'Empire ne s'en mêlât ou que les parties ne vidassent leur différend l'épée à la main; usage barbare qui força les seigneurs à faire entre eux des traités d'alliance pour leur défense réciproque, soumis par eux à une sanction pénale. Ces traités furent appelés *burgfrid*, ou paix du château, et les chroniques de Lorraine en font constamment mention.

L'arsenal des lois fondamentales de l'Empire fut augmenté, au XVI[e] siècle, par un nouveau reces[1], connu sous le nom de Religion's frid ou paix de religion. A la suite de la transaction de Passau, du 26 mai 1552, Ferdinand, roi des Romains, avait conclu avec les états de l'Empire, réunis à la diète d'Augbourg, le 25 septembre 1555, un traité par lequel le libre exercice de la religion fut accordé aux catholiques et aux protestants, à l'exclusion des sacramentaires; les priviléges précédents furent maintenus et l'on y ajouta la clause dite Réserve ecclésiastique. Ce reces, publié sous Charles-Quint, ne fut pas plus fidèlement observé que ceux qui l'avaient précédé; chaque parti l'interprétait à sa manière; il fut invoqué dans le burgfrid

comtes palatins du Rhin, et que ce ne fut qu'en 1707 que cette principauté fut mise sur le pied des autres prévôtés de la Lorraine, à laquelle elle fut annexée.

1. On nommait ainsi les constitutions impériales, qui ordinairement étaient promulgées à la fin de la tenue de la diète (in recessu).

de 1584 et dans le manifeste de 1615, que nous venons de reproduire[1].

Les graves questions qui s'agitaient sur les frontières de la Lorraine, finirent par être portées devant le duc Henri II, non pas parce qu'il était suzerain des seigneurs de Fénétrange pour certains fiefs situés sur les terres de Lorraine, comme Donnelay et autres, mais à titre d'austrègue.

Il semble, au début de cette affaire, que le rôle des ducs de Lorraine était bien nettement tracé et que, suivant les traditions de leur maison, ils dussent chercher à arrêter les empiétements des Rhingraves. Il n'en fut pas ainsi. En 1565, pour des raisons politiques trop longues à déduire, le duc Charles III ferma l'oreille aux plaintes des Salm et des Landsberg, et la ville tomba au pouvoir de leurs adversaires[2]. En 1615, Diane recommença la lutte : c'était alors Henri II qui régnait; prince timide, qui dut se trouver dans un étrange embarras quand il eut à s'immiscer dans la querelle des Rhingraves et de la marquise de Havré. Les premiers étaient pour lui des voisins turbulents et redoutables, dont les terres étaient enclavées au milieu de ses états et dont les regards étaient constamment tournés vers la France, son ennemie. Quant à la seconde, il n'avait pas oublié qu'elle était entièrement dévouée à la maison de Lorraine, pour laquelle elle n'avait pas dissimulé ses sympathies pendant les guerres de la Ligue; en 1588, elle avait prêté cent deux mille écus barrois au duc Charles III, pour le mettre en état de prendre le comman-

1. V. Droit public germanique, où l'on voit l'état présent de l'empire. *Amsterdam*. M.DCC.XLIX. — Ibid. Heiss. hist. de l'Empire. *Amsterdam*. 1733.

2. V. *Communes*, t. I. p. 345.

dement de la Ligue[1] ; en 1598, les terres de Hombourg et de Saint-Avold lui avaient été engagées ; enfin, si elle avait aliéné une partie de ses droits dans la terre de Fénétrange, dont elle était dame pour la plus grande partie, c'est que, ainsi que le constate un mémoire du temps[2], les Rhingraves luthériens étaient alors les plus forts. Comme Charles III, Henri II chercha à observer la plus stricte neutralité, et certes ce n'est pas nous qui nous plaindrons de cette sage politique, qui valut à la Lorraine une prospérité qu'elle ne retrouva plus que sous le règne du duc Léopold[3].

Nous touchons au dénouement : le vieux burg des sires

1. V. Dom Calmet. *Hist. de Lorraine*, t. II. col. 1414.

2. V. *Communes*, t. I. p. 591.

3. Voici une pièce relative à une affaire d'extradition, au sujet de laquelle le duc écrivit lui-même : « A MM. les marquis d'Havré, Rhingraffs et autres seigneurs de Fénestrange. Messieurs, ce n'est jamais » de mon consentement ny permission que mes officiers et ministres » puissent agir dont vous puissiez tirer un sujet de plainte comme je » m'assure dont n'en trouverez point icy et ce qui s'y fait par mon » prevost du camp pour la capture du nommé Lachapelle cy-devant » domicilié en mon bourg de Sainct-Nicolas ou il auroit commis un » assassinat merveilleusement détestable et pour raison duquel ayant » été contraint de s'absenter de mon pays....

» Je suis pour le surplus, Messieurs, votre bon et » affectionnée cousin, HENRY.

« De Nancy ce 7 juillet 1611. »

L'extradition se fit avec les plus grands ménagements et le maître des requêtes, M. de Baillivy, fut chargé, le 8 juillet 1611, d'en informer de Nancy *Madame la marquise d'Havré princesse du Saint-Empire.* Il profita de cette circonstance pour lui donner des nouvelles de la cour : La comtesse de Vaudémont est accouchée d'un prince ; le duc est à Nancy ; il doit se rendre à Lunéville, et de là à Charmes ; le baron d'Ancerville est toujours en faveur ; on a prétendu qu'un Français a tué le duc, ce qui fait que tous les Lorrains ont tué tous les Français qu'ils rencontraient, ce dont la reine s'est plaint ; les religionnaires ont assemblée en France, etc., etc.

de Fénétrange était entouré de hautes murailles et séparé par un fossé profond de la ville, avec laquelle il communiquait par le pont-levis d'une tour munie d'une herse; du côté de la Sarre se trouvaient des ravins fortifiés; cependant c'était la partie faible, car ce fut par la poterne de la Balhaus que le château fut assailli, ainsi que nous l'avons vu dans le manifeste de 1615. Sans doute cette poterne conduisait aux dépendances du moulin de la ville, ainsi que le font supposer les mesures de précautions prises en cette circonstance, que nous trouvons signalées dans un vieux registre allemand d'un bailli des Rhingraves : « De l'écurie dans le Mühlhof (cour du moulin), qui » figurait annuellement dans ce compte pour un cens de 2 » florins on ne tire plus rien depuis 1615 ; la dame mar- » gravine de Hauer l'a fait démolir pendant les événements » de la guerre. Cet emplacement, ajoute le bailli, appar- » tient toujours à mon gracieux seigneur et comme la » seigneurie de Hauer n'a pas encore manifesté ses inten- » tions à cet égard, on fera de nouvelles réclamations » Le château avait été ainsi mis à l'abri d'un coup de main par la marquise de Havré, mais nous ignorons, jusqu'à présent si la lutte s'engagea dans les rues entre ses gardes vallonnes et les reîtres et les lansquenets des rhingraves, vers la fin de janvier 1615.

A ces détails sur le tumulte de 1615, comme on disait alors, il faut ajouter que les suites en furent favorables au parti catholique, dont les bourgeois, après avoir été longtemps opprimés, parvinrent enfin à jouir de leur prérogatives et à siéger parmi les treize, grâce à l'énergie déployée par la marquise de Havré[1].

1. V. *Arch. comm. de Fénétrange*. BB. I. Le livre du XX[e] Jour (en allemand) f. 91.

Les Rhingraves ne se tinrent pas pour battus : ils s'adressèrent à la Chambre impériale de Spire et au bon duc Henri, le 28 mars, prétendant que c'était la marquise qui, la première, avait rompu le burgfrid en faisant faire des processions publiques hors de la chapelle et du château; ils renouvelèrent leurs plaintes le 28 septembre. Le 27 mars 1617, le duc s'étant enfin décidé à intervenir, ils le remercièrent de ce qu'il leur avait envoyé ses conseillers pour commissaires. Mais la marquise ne se rendit pas à la conférence qui fut proposée, en sorte que ce ne fut qu'au mois de novembre 1618 que toutes ces difficultés furent aplanies par un nouveau burgfrid[1], dont il ne fut plus question après la guerre de Trente ans, qui, la même année, éclatait à l'autre extrémité de l'Empire germanique.

Le 23 janvier 1617, la marquise se trouvait dans son château de Fénétrange où elle fit l'acquisition de la part que les Landsberg possédaient dans les seigneuries de Brackenkopf, Guéroldseck et Commune. Elle était assistée de deux seigneurs appartenant aux plus nobles et plus anciennes familles d'Alsace : Wolf Boecklé de Boecklinsau et Georges Zorn de Bulach, tuteurs d'Adam Martzloff, Richard, Maximilien, Marie-Madeleine et Catherine, enfants de Jacob et d'Ursule de Landsberg. L'acte de vente fut dressé dans *le grand poële en haut du château de S. A. Madame la princesse Diane*, dans ce vaste appartement qui s'étend au-dessus de la chapelle castrale, et où l'on remarque encore aujourd'hui une vaste cheminée, des poutres historiées, des croisées coupées par des meneaux prismatiques en quatre parties, et l'ouverture carrée qui le mettait en communication avec

1. V. *Communes*, t. I. p. 346, art. Fénétrange.

la chapelle[1]. Iohann Keudel de Spire, notaire public juré de S. M. I., habitant et bourgeois de Fénétrange, ancien bailli des Landsberg en 1598, fut chargé de dresser l'acte en langage germanique, en présence de Jérémie Lalouette, prévôt de la seigneurie Commune, de Sébastien Geyer et de Mathis Smidt, tous deux échevins de Fénétrange, tous deux appartenant à cette bourgeoisie turbulente, dont l'attitude, pendant la période orageuse qui s'écoula depuis l'époque où, après avoir été de condition serve et soumise aux innovations des Rhingraves, elle reçut sa charte d'affranchissement, formerait un tableau d'un intérêt saisissant, qu'il faudrait compléter par celui de sa nouvelle organisation municipale ; ce que ne nous permettent pas les limites du cadre étroit que nous avons adopté.

La date de la mort et le lieu de la sépulture de la marquise de Havré nous sont inconnus. Dom Calmet rapporte dans sa *Notice*, art. Fontenoy, qu'elle vivait encore en 1621, au moment ou le pays allait être envahi par les troupes de Mansfeld. Suivant un autre document, elle se trouvait, le 14 octobre 1625, dans son château de Thicourt, où fut signé le pacte de famille qui réglait les droits de ses héritiers. Parmi ceux-ci on remarquait son gendre, le fils aîné de son vieil adversaire le rhingrave Frédéric ; Philippe-Othon, que Diane eut la consolation de voir embrasser la religion de ses ancêtres et élever au rang de grand-écuyer de Lorraine par le duc Charles, III et de prince du Saint-Empire par l'empereur. Philippe-Othon

1. Cette salle est maintenant divisée par des compartiments entre plusieurs petits ménages, et le second étage est devenu un grenier, dont les fenêtres ont été murées en partie.

fut la tige des princes de Salm-Salm, dont la résidence est aujourd'hui dans la Westphalie prussienne.

## VII.

Après la mort de sa fondatrice, la chapelle castrale eut à subir d'étranges vicissitudes.

Pendant la guerre de Trente ans, elle ne fut même pas épargnée par le grand Condé, ainsi qu'on le voit par le titre d'une pièce, non retrouvée, qui fut jointe à un inventaire de 1722[1] et dont voici la teneur :

« Inventaire des reliques autrefois à l'Eglise du châ- » teau de Fénétrange, retirés (sic) par ordre du prince » de Condé, suivant la missive en original datée du camp » de Friburg, du 17 octobre 1643 et récépissé au bas » dudit inventaire de son aumonier et copie tant dudit » inventaire que du récépissé. »

La nomenclature suivante, empruntée aussi à l'inventaire de 1722, et signée par le bailli des Havré, Jean Meyer (1644-1660), complète notre description de la chapelle castrale, dont les splendides ornements, en partie aux armes des fondateurs, échappèrent, on ne sait comment, au pillage des Suédois, qui saccagèrent la ville en 1636. Ces ornements furent considérablemunt détériorés, et quelques-uns durent être remplacés en 1662, ainsi que l'indiquent des annotations, d'une écriture postérieure, dont est surchargée la pièce que nous allons reproduire *in extenso*. En la parcourant, on s'explique combien grande devait être l'irritation des jeunes Rhingraves, dont le puritanisme intolérant ne put supporter la vue du luxe déployé dans les pompes religieuses de la chapelle de Diane de Dompmartin.

1. V. Trésor des Chartres, liasse cotée B. 5886. (Fénétrange-Commun.) — Il en est plus amplement question au § VII.

*Inventaire de tous les ornements trouvés dans la chapelle de Fénestrange et y appartenant.* (*Original. Arch. dép. Fénétrange-Commun.*)

Cy :

Un calice avec la patene d'argent partie doré.

Un encensoir en argent.

Un petit gobelet d'argent doré.

Une grand croix d'argent.

Deux petites coquilles d'argent, *une des coquilles rompues.*

Une gondole à mettre encen avec une petite cuillere d'argent.

Un ciboire servant de monstrance tout argent.

Un petit tableau.

Un tabernacle sur l'autel.

Un autre petit po[r] porter le S[t]-Sacrement le jour de la Feste-Dieu, avec des petits rideaux et autres broderies.

Un grand drap de velours noir et blanc avec les armes de nos seigneurs.

Deux aûtres draps noirs et blancs pour mettre sur les morts. *Fort deschiré.*

Un devant d'autel velours noir et blanc. *Fort taché.*

Un devant d'autel vert et blanc, toile d'or.

Un autre devant d'autel, damas et broderie, au milieu l'annontion.

Un devant d'autel, toile d'or et figuré.

Une chasuble avec l'estole et manipule en toile d'or.

Une blanche et verte toile d'or avec les armes *deschirée sur le devant.*

Une autre de taffetas blanc et taffetas rouge *deschirée et mangée des souris.*

Deux tuniques blanche et verte.

Deux autres blanches.

Deux tuniques de velours rouge avec des parements d'argent.

Deux tuniques de velours noir.

Une chasuble noire.

Une autre de taffetas violet.

Une chappe de taffetas blanc doré.

Un ciel taffetas rouge.

Deux rideaux de taffetas rouge.

Deux taffetas à couvrir le tabernacle vert et noir.

Un autre de lassis.

Deux robes rouges pour les enfants, avec les bonnets quarrés.

Une boëte à mettre le vénérable sacrement d'argent.

Une croix d'ébène ; le crucifix, la Vierge, le St-Jean d'argent, n.-d. dessus d'argent.

Un petit tableau d'ébène.

La lampe d'argent.

Six chandeliers de cuivre tant gros que moyens.

Deux petits tableaux de marbre.

Sept autres petits, *les autres descolés*.

Six petits vases d'étain.

Deux autres paires.

Deux anges taillés tenant deux chandeliers dorés.

Un petit coussin, dessus les reliques de St-Morin et St-Jacques, apôtres.

Un autre avec des reliques des martyrs thébains.

Un missaille.

Un antiphonaire.

La Vierge avec la couronne de perles.

Un petit chappelet de coralles rouge et perles.

Un Enfant-Jésus avec une petite couronne....

Un autre avec cinq médailles d'argent et quelques perles.

Un Christ attaché à la colonne tout de marbre.

Une S^te^-Catherine de bois.

Un S^t^-Christophe de bois.

Une main avec quelques reliques. *Est à Romelfing.*

Deux portioncules de reliques dans un autre bois.

Deux tête d'anges de cire.

Force bouquets façonnés.

Les quatre Évangélistes.

Une Vierge.

S^te^ Catherine de Sienne.

Un crucifix, rompu.

Une autre Vierge.

Un voile de calice brodé, la Vierge au milieu.

Un autre de satin blanc avec des broderies.

Un lassis blanc.

Un autre lassis rouge et noir.

Deux corporeaux.

Deux coussins toile d'or, des franges et gallons d'or.

Deux autres satin rouge brodés d'argent.

Deux verts tapissés.

Deux satins blancs.

Deux noirs, tous deschirés. *D'une autre écriture.*

Deux de cuir doré, deschirés.

Deux autres avec les amicts toille fine *et deux ceintures, une achetée en 1662.*

Un surplis avec de la dentelle, *tout deschiré.*

Un grand taffetas bleu, un blanc cassis.

Un taffetas bleu et un blanc cassis, *appartient à Berndorff et y est encore.*

Deux autres voiles de toutes coleurs, *de nulle valeur.*

Un devant d'autel, pans coupés.

Un autre entrelacé.

Une autre toile, au milieu le nom Jésus.

Six (?)

Une serviette, deux torche mains.

Un panon taffetas rouge, la Vierge d'un côté, St-Maurice de l'autre *tout en pièce.*

Une autre panon taffetas blanc.

Deux grauds draps blancs avec dentelles pour les communiants.

Un eau-bénitier.

Deux choppinettes.

Un petit chappelet.

La tapisserie à orner la chappelle, *toute deschirée.*

Une grande couronne d'argent à mettre sur le monstrant.

Fait le 11e jour d'avril 1649, par les sieurs curés et chapellains ; lesquels ornements ont esté mis ez mains de M. Jean Dreiz, maître d'école, pour le présent à Fénestrange, lequel a signé le présent inventaire avec lesdits sieurs curés et chappellains.

Signé : Jean Dreys. Jean Meyer. Charles Soufflatte, curé de Romelfing et Fénestrange.

Voguer, maître d'école. Hans Blamgen.

## VIII.

En 1650, les troupes franco-suédoises ayant complétement évacué le pays, on se mit à réparer les ruines qu'avait amoncelées la guerre de Trente ans. Suivant le compte du receveur, en 1658, on ouvrit dans la grand'salle du château de Fénétrange une porte, et l'on en mura une autre; il fut placé des vitres *au grand poële sur la chapelle* ; on paya le curé de la chapelle Charles, etc. Des notes[1] nous

1. V. Trésor des Chartes. B. 5886. (Fénétrange. Commun.).

font connaître quelques-unes des dépenses affectées à l'entretien de religieux chargés de la desserte. Elles sont signées d'un nom lorrain, celui d'un prédécesseur du vénérable Mory d'Elvange, dans son fief des bords de la Nied, dans le Westrich[1]. Jean Guillaume Seltzer d'Elvange (Iohann Wilhelm Seltzer von Elwingen), bailli des Croy-Havré, avait été nommé par Charles IV, le 5 novembre 1665, capitaine-châtelain, haut-officier, gruyer et receveur des château, ville, terre et seigneurie de Fénétrange et dépendances, dont il avait été chargé de prendre possession, le 31 avril, après la vente de Marie-Claire de Croy. Il avait sous ses ordres un fonctionnaire subalterne, Gaspard Thiébault, qui avait été continué dans ses fonctions de receveur général des églises, par le prince de Vaudémont quand celui-ci eut fait l'acquisition de la baronnie de Fénétrange.

— Le s^r^ Gaspard Thiebault donnera un bichet de froment, de rentes de l'Eglise, au présent porteur religieux de Sarbourg et ce pour aumône. Fénétrange, le 17 febvrier 1657. d'Elvange.

— Le s^r^ Gaspard Thiebault, receveur général des Eglises, donnera au s^r^ Claude, curé de Berndorff[2], ce qui lui revient pour avoir desservi la chapelle de cette ville, et pour qu'il n'ait pas de difficultés entre les s^rs^ curés, il sera bon d'en donner avis au s^r^ curé de Romelfing.

d'Elvange.

— Le soussigné, confesse avoir reçu de M^tre^ Gaspard Thiebault, receveur général des Eglises, la quantité de 4

1. V. M. Boulangé. Notes pour servir à la statistique monn. de la Moselle. 1853. p. 104.

2. Claude de Bronval était un religieux bernardin du pays de Liége, mort en 1676.

resales de blé et autant d'aveine, et ce pour avoir desservi la chapelle dudit Fénétrange, en l'an 1666.

B. Claude de Bronval, curé de Berndorff.

— Le s[r] Gaspard Thiebault, resseveur des Eglises, fera acheter trois mesures de vin d'Allemagne et 2 pots de biere, qu'il fera délivrer aux R. P. Capucins de Salburg[1], et ce pour qu'ils ont desservi la chapelle de ce lieu, pendant le temps qu'il n'y avoit point de curé, durant que la dyssenterie a régné à Berndorff; ce qui lui sera alloué en dépense de son compte prochain. Fait à Fénétrange, le 20 octobre 1666.

Wil. d'Elvange.

En apostille : Nous avons reçu le contenu du présent ordre.

F. François-Joseph de la Marche, gardien des Capucins de Sarbourg.

— Je soussigné, certifie auoir reçu des mains du s[r] Gaspard Thiebault, receveur des Eglises de Fénétrange, la somme de 20 florins du Rhin, pour retirer 7 calices qui sont engagés à Strasbourg, dont ils sont détenus pour une note de treize florins du Rhin. La note a été pour la dépance. Ce que j'atteste sous ma signature. Fénétrange, le 12 juillet 1666. d'Elvange.

Encore plus reçu 4 florins pour ledit voyage, ce qui fait en tout 24 florins.

A la suite d'une nouvelle révolution, en 1682, la collégiale de Béatrix d'Ogévillers ayant été ouverte aux chanoines, la chapelle castrale cessa d'être paroissiale. Le nouveau doyen réclama et obtint du prince de Vaudémont

1. Les RR. PP. de Sarrebourg furent fréquemment appelés à Fénétrange et dans les environs jusqu'à la révolution.

la croix de procession, un calice avec patène, encensoir, petit soléil pour porter le Saint-Sacrement, saint-ciboire, croix d'ébène, etc. A partir de cette époque commença l'enlèvement successif de tout le riche mobilier dont nous avons donné l'énumération. Voici une des pièces qui le constate :

*Inventaire des meubles et argenterie appartenant à la chapelle castrale de Fénestrange, qui sont entre les mains de l'officier ; les autres ayant été remis au s^r Pierron, doyen de la collégiale, suivant reçu en forme de reversale ci-devant inventorié. Et cy* :

Une image de la Vierge en argent, en relief, avec un petit Jésus et un Saint-Jean sur velours cramoisi et un cadre d'ébène garni d'argent.

Deux petites plaques d'argent, servant de chandeliers et attachés à un aparoy (?).

Une petite lampe d'argent ouvragé.

Une petite coupe d'argent vermeil servant à donner le vin aux communiants[1].

A cette pièce sans date, dont on ne possède plus que la copie, empruntée à l'inventaire de 1722 (Arch. dép. Fénétrange. Commun.), se trouve jointe la suivante :

Reçu du s^r Pierron, du 14 sept. 1695, de l'argenterie servant au service divin de la chapelle castrale de Fénestrange, pour être mis dans l'Eglise avec promesse de les représenter quand il plaira au prince.

C'est ainsi que l'on put encore célébrer des mariages sous les voûtes ogivales de l'édifice abandonné, entre autres celui de Christophe Van Oncle de Venette, seigneur de Rahling et de Bining, qui épousa, le 7 février 1710, Anne-Éléonore de Souart, dame de Schveigen.

1. V. le Bulletin du Bouquiniste d'A. Aubry. *Paris*. 1859. p. 571,628.

## IX.

Outre les Archives de la collégiale, dont faisait partie le *manifeste de* 1615, il y avait les Archives des seigneurs, au château, puis celles du bailliage et de la communauté, à l'Hôtel-de-Ville. La séparation de ces deux derniers dépôts est bien nettement caractérisée par le greffier du bailliage, dans son inventaire de 1753, où il déclare que les doubles des rôles des villages *doivent être déposés aux Archives du Roy, au château de Fénestrange*[1]. Or, Stanislas représentait alors les anciens seigneurs. C'est la réunion de ces trois dépôts d'archives qui a formé le *fonds Fénestrange*, source précieuse de renseignements historiques, dont se sont enrichies les Archives départementales et le Trésor des Chartes.

Les Archives des seigneurs furent longtemps reléguées dans une vieille armoire de la tribune de la chapelle castrale, ainsi que le constate un inventaire dressé par ordre du duc Léopold, le 20 octobre 1722, par un de ses conseillers, messire Henry-Joseph de Kiecler, chevalier, commissaire ordonnateur et général réformateur des eaux et forêts en la Lorraine allemande et département de la Sarre et pays frontières, qui, en 1718, avait été chargé de présider au remembrement de la terre de Fénétrange. Voici l'intitulé de cet inventaire[2] :

« Procès-verbal du Conseiller d'Etat de S. A. R., étant à
» Fénestrange, et commissaire en cette partie.

» Le s[r] Senault nous a représenté un procès-verbal du

1. V. l'Inventaire des papiers du bailliage en 1753, 23 févr. (*Trésor des chartes*).

2. V. Trésor des Chartes. Layette cotée B. 5886. (Fénétrange. Commun.)

» 3 juin dernier, portant que, dans le temps des réparations que l'on faisoit au château et à la chapelle castrale, il se seroit trouvé *une vieille armoire* dans la tribune de la dite chapelle, ouverte et brisée, entre plusieurs meubles d'église et dans laquelle une masse de vieux papiers sur l'Eglise et l'hôpital de Fénestrange et la comté de Falkenstein, dont on n'avoit connoissance et avons fait dresser inventaire par les sieurs Senault, Klein et D'hame, procureur fiscal et P. Aubry, procureur et substitut à Lixheim, interprète. »

Faisaient partie de l'Inventaire de 1722 :

« Une liasse de six pièces formant inventaire des titres de Fénestrange, que Maurice du Plessis, bailli du prince de Vaudémont, et que Jean Daniel de Dalheim, maître des comptes dudit prince, fit transporter au domicile de M. Souart, le 11 décembre 1686, qui les mit en sureté.

» Un inventaire des papiers de la maison de Croy, conservés au château de Friburg, tirés des mains du s[r] Pagny, châtelain dudit château, et remis dans celui de Fénestrange, sous la garde du s[r] Richard, bailli de Fénestrange, pour S. A. R. le 23 avril 1711.

» Un inventaire des titres et papiers trouvés dans la chapelle du château de Fénestrange, fait par Henry-Joseph Kikler (sic), escuyer, seigneur de Guéblange, conseiller de S. A. R., commissaire ordonnateur pour son service, et général réformateur des eaux et forêts au département de la Lorraine allemande en présence de M. Charles-Henry Souart, conseiller, secrétaire d'Etat de Mg[r] le prince de Vaudémont, fait le 21 avril 1711. »

Ces intéressantes épaves d'un passé déjà si loin de nous

avaient dû être mises en lieu de sûreté, notamment en 1636 et en 1676, quand amis et ennemis saccageaient le château et la ville. La guerre, connue sous le nom de *tumulte des Pandours* (1743), vint de nouveau répandre une alarme dont nous trouvons une exemple en 1793, lorsque le 1er octobre on dirigea en toute hâte au château de Fénétrange trois grands coffres contenant les Archives de Bouquenom, différents objets *appartenant à la nation* et provenant du château de Lorentz, de Saarwerden, etc., *pour en cas d'événements les faire passer plus loin à l'intérieur.*

X.

L'original d'un placet, annexé à l'inventaire de 1722[1], nous fait connaître l'état de la chapelle castrale sous le règne du duc Léopold :

« A Son Altesse Royale, »

» Nicolas Van Oncle, curé et prêtre de Fénétrange,
» conjointement avec les bourgeois catholiques dudit lieu,
» remontre très humblement qu'en l'an 1582[2], Diane de
» Dommartin, duchesse de Havré, en partie dame des
» terres de Fénétrange, auroit cédé la part et portion des
» églises desdites terres aux hérétiques luthériens, dont
» les chefs étoient Otto (sic) et Frédéric, Rhingraffs, aussi
» seigneurs dudit Fénestrange. Le Pape ayant été informé
» que cette trop faible cession est injurieuse à la religion
» catholique, obligea cette dame de bâtir quatre Eglises
» paroissiales dans ladite terre, les fournir d'ornements ;
» une de ces quatre Eglises fut bâtie au château de Fé-

1. V. Trésor des Chartes. B. 5886. (Fénétrange. Commun.)
2. Lisez : 1584.

» nestrange, pourvue de tous les ornements nécessaires ; » les luthériens, en vertu de la cession, ayant enlevé ceux de » l'ancienne paroisse, celle bâtie au château, qu'on prétend » être chapelle castrale, servit de paroisse jusqu'en l'an » 1682, que la religion luthérienne a été abolie par les » armes de France ; l'ancienne église reprit une partie » des ornements transportés du château en icelle par le » curé de ce temps ; il se trouve cependant encore, entre » les mains des officiers de S. A. R., une petite lampe » d'argent, un gobelet et quelques plaques, le tout d'ar- » gent.

» Ce considéré, plaise, Monseigneur à V. A. R., or- » donner à ses officiers de remettre les effets dudit châ- » teau à la paroisse encore à elle appartenant et le tout » pour être employé au service divin, pour la plus grande » gloire de Dieu, la continuation des vœux pour un long » et heureux règne de V. A. R.

» Signé : VAN ONCLE. »

Au dos du placet : « S. A. R. ordonne au sieur comte » de Choiseul-Beaupré, bailli de Fénestrange, de faire » remettre incessamment à la paroisse dudit lieu les lam- » pe, gobelet, plaques d'argent et tout autre ornement » d'Eglise, qui sont au château dudit Fénestrange, pour » être employés à former un ciboire et un soleil en ladite » Eglise.

» Fait à Lunéville, le 5 janvier 1727. »

En apostille : « J'ai reçu l'original de la présente copie.

» Le comte de CHOISEUL BEAUPRÉ. »

Sous Stanislas, en 1763, il restait encore quelques vieux tableaux, la cloche, et dans le caveau, quatre cercueils en plomb, peut-être d'autres cercueils en chêne ; le doyen

de la collégiale s'empressa de réclamer le tout et rédigea ainsi sa demande, qui fut visée par le lieutenant civil et criminel du bailliage :

« A Monsieur d'Hame, conseiller du Roy, lieutenant-
» général civil et criminel du bailliage de Fénétrange
» et en qualité de subdélégué commissaire en cette
» part.

» REMONTRENT très-humblement les doyen, cha-
» noines et curé vicaire perpétuel, à eux joints les éche-
» vins et fabriciens de l'Eglise collégiale et paroissiale de
» l'Eglise de St-Pierre de Fénétrange que leurs prédé-
» cesseurs ayant obtenu, en 1695 et en 1697, la permission
» de transporter en leur dite église les ornements, vais-
» saux sacrés et autres décorations les plus nécessaires
» à la célébration de nos mystères, qui étaient en la cha-
» pelle du château de cette ville, comme ils sont énoncés
» dans leurs quittances, ils auroient pareillement obtenu
» de S. E. Mgr le chancelier de Lorraine un décret en
» date du 4 may 1753, par lequel ils sont autorisés à
» faire remettre en leur Eglise tous les vieux tableaux,
» meubles et autres effets restés dans ladite chapelle et
» principalement une cloche avec le bois et marnage né-
» cessaire pour accompagner celles qui sont dans la tour.
» Ce qui ne fut point mis pour lors en exécution, malgré
» que dans ladite année ladite chapelle fut profanée par
» les choses qu'on y mit, et malgré que depuis on n'y fit
» plus de procession comme d'ancienneté dans l'octave du
» très-saint Sacrement, parce que M. le comte de Saint-
» Ignon, qui logeoit audit château, leur a observé que la-
» dite cloche lui étoit nécessaire pour appeller du secours
» en cas qu'il fut attaqué la nuit par des volleurs. Cette
» raison n'existe plus, et, par le même décret, il est aussi

» permis aux remontrants de faire transporter des osse-
» ments et reliques des morts que l'on auroit mis dans le
» caveau de laditte chapelle, dans le temps qu'on y faisoit
» le service paroissial, s'ils s'en trouvent après l'ouver-
» ture et la visite faite, parce qu'elle est toujours actuel-
» lement employé à des usages profanes. Ils ont aussi ob-
» tenu des supérieurs ecclésiastiques de les remettre à
» l'ossuaire de la paroisse, afin qu'ils ne fussent pas
» profanés.

» Monsieur, ce considéré, il vous plaise, etc.

» Jean GUIRE, chanoine et doyen du chapitre.

» Vu le 13 décembre 1763. » D'HAME. »

Les ossements qui se trouvaient dans le caveau furent enlevés, le 9 juillet 1764, ainsi que le constate le procès-verbal de la vente des meubles de la chapelle castrale[1] :

« .... a été procédé en la cour du château, devant la
» chapelle qui y est attenante, à l'adjudication de quatre
» cercueils de plomb, provenant du caveau et trouvés sans
» couverture et gâtés de rouilles, pourriture et vieillesse.
» Après que les ossements qui y estoient eussent été lavés
» et transportés, avec les cérémonies ordinaires, dans un
» cercueil de bois de chêne, fait exprès, qui a été déposé
» dans l'ossuaire de l'église collégiale de Fénestrange, en
» attendant qu'il en soit disposé autrement. »

M. de Vareilles, vicaire-général de l'évêché de Metz, écrivit à ce sujet, le 18 septembre 1764, au doyen : « J'ai
» de la peine à comprendre, Monsieur, quelle est la rai-
» son qui vous a déterminé à vous adresser à M. le chan-
» cellier, pour obtenir la permission de transporter d'une
» église dans l'autre, des tableaux, ornements, et d'ouvrir

1. V. Arch. dép. Coll. de Fénétrange. X° L. 237.

» un caveau, transporter des ossements et autres choses » de cette nature, qui semblent n'appartenir qu'à la juri- » diction ecclésiastique. Je vous envoie aujourd'hui la » permission de bénir ledit caveau et la nouvelle cloche. »

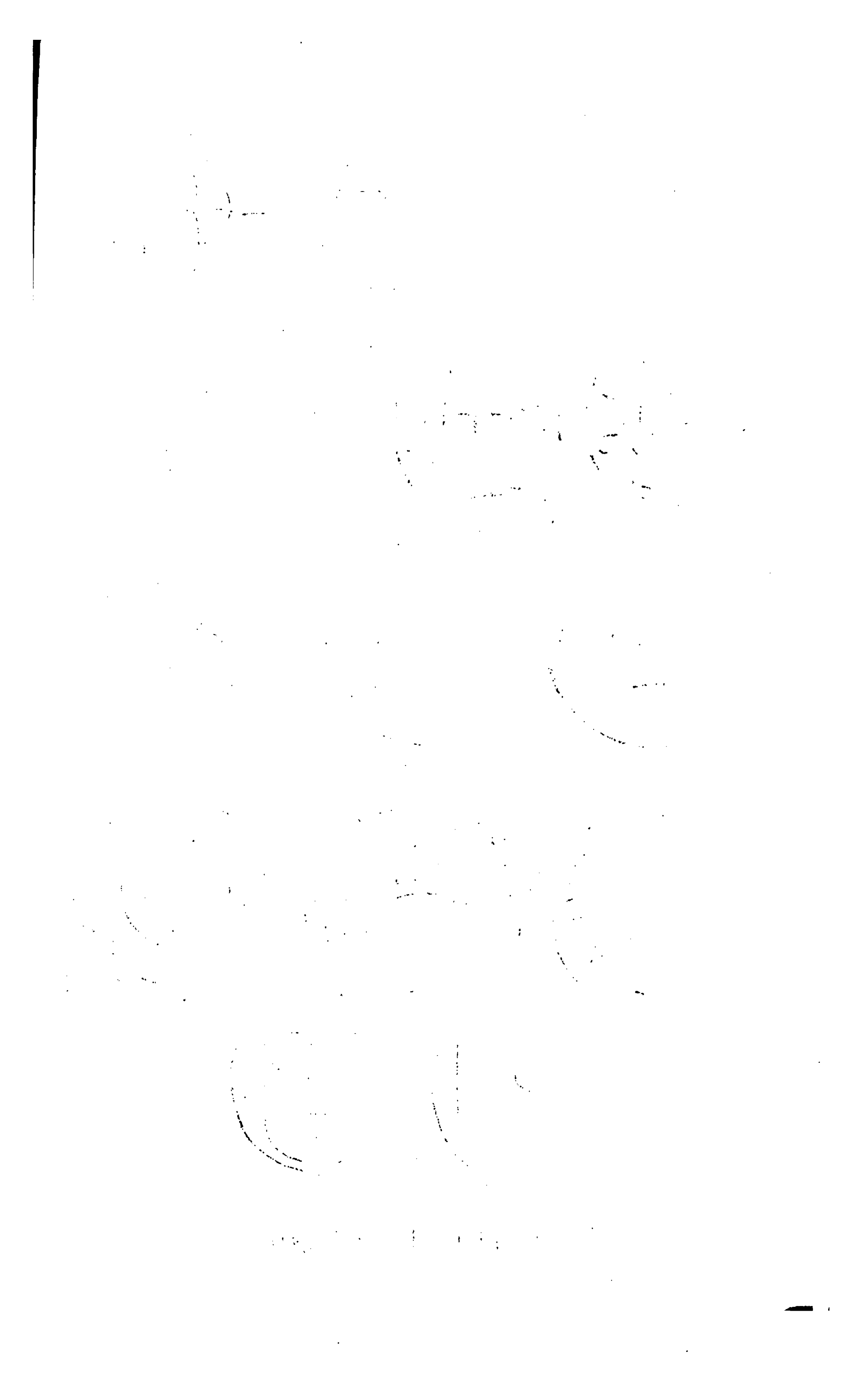
Il importe peu de savoir comment se termina le conflit soulevé entre M. de la Galaizière et M. de Vareilles, entre le chancelier du roi Stanislas et le vicaire-général de l'évêque de Metz ; ce qui est certain, c'est que le caveau de la collégiale, profané en 1565, n'était pas encore béni en 1770[1], et que l'on n'y déposa pas les cendres des dynastes du château, qui furent reléguées dans l'ossuaire du cimetière, d'où elles n'ont disparu qu'assez récemment, après avoir traversé la tourmente de 93. Nous ignorons ce qu'elles sont devenues. Parmi les cercueils de plomb vendus à l'encan dans la cour du château, devait se trouver celui de Charles-Philippe de Croy, le filleul de Charles-Quint et de Philippe II, le mari de Diane de Dompmartin.

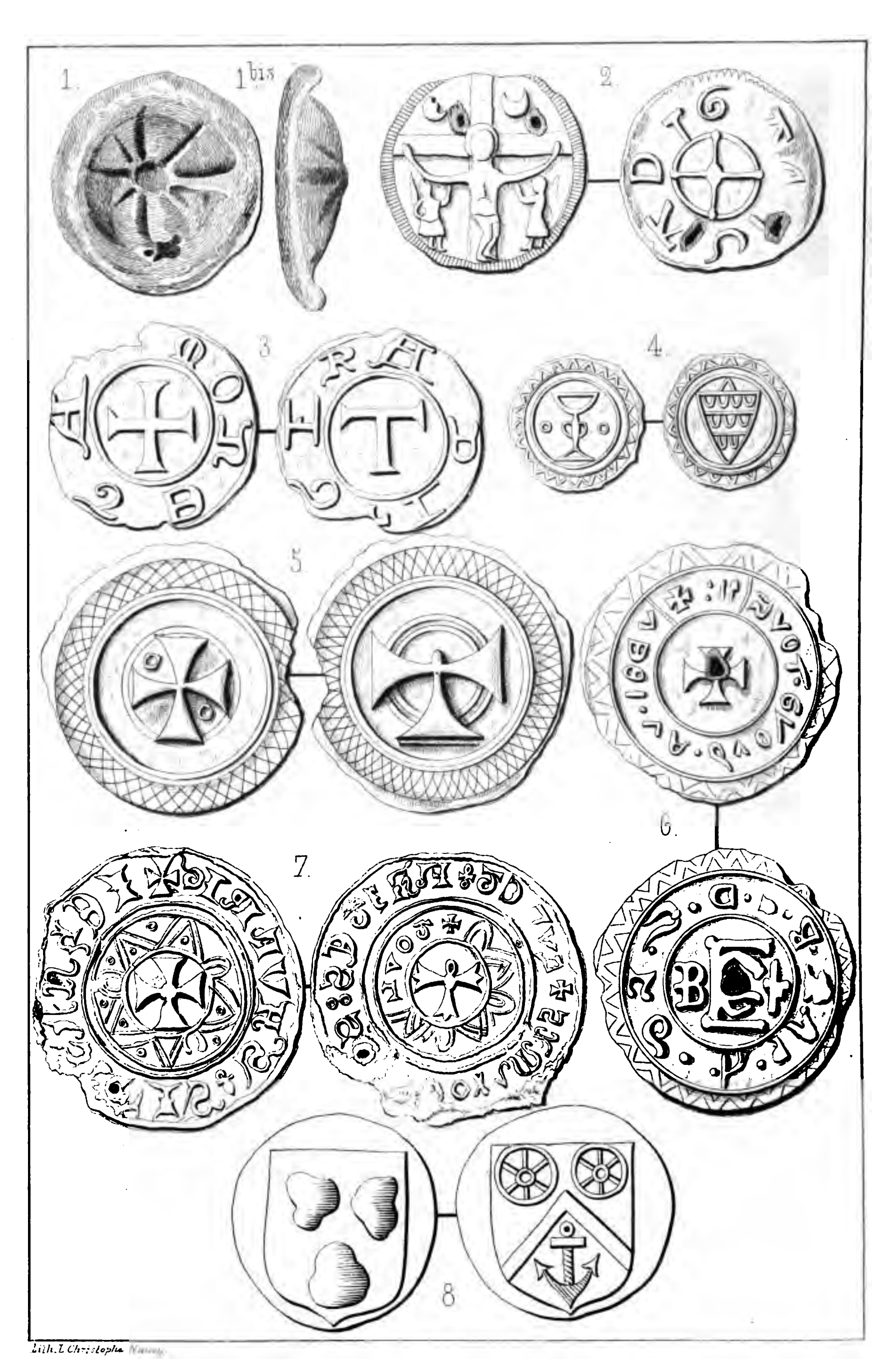
Ici s'arrêtent nos recherches. En 1765, le château de Fénétrange fut acensé au nouveau gouverneur, M. de Frimont, et rebâti en partie par lui. C'est ce qui fit dire à un auteur lorrain, à Durival[2] : « il y avoit un vieux » château, dans lequel étoit l'ancienne chapelle castrale,

1. V. Arch. dép. Coll. de Fénétrange. X°. L. 146.

2. V. Durival. Description de la Lorraine. *Nancy*. 1779. T. II. p. 266. — La Notice de Dom Calmet et le terrier de 1720 ont aussi mentionné la chapelle castrale, mais d'une manière encore plus laconique. Quant à l'état de la cure de Fénétrange, présenté le 2 septembre 1723 à messire J.-B. Canon, chanoine de Metz (V. Coll. de Fénétrange, n° 120), il nous fournit très-peu de détails nouveaux. Après avoir rapporté qu'on ne dit plus la messe dans la chapelle castrale, il nous apprend que ceux qui demeurent au château en ont la clef ; que par ouï dire, la chapelle est sous l'invocation de Saint-Jacques, que l'on y élève un reposoire le jour de la Fête-Dieu et qu'il y a un caveau. Des anciennes tombes, pas un mot.

» et un caveau sans doute la sépulture ordinaire des sei-
» gneurs. — On a construit une maison très-considérable
» sur l'emplacement du château, » ajoute Durival sans se douter apparemment qu'au milieu des travaux de restauration en style Louis XV, la chapelle castrale et la sombre façade du manoir seigneurial habité par Diane de Dompmartin étaient restées debout, bien déchues, il est vrai, de leur antique splendeur.





Lith. L. Christophe Nancy.

MÉREAUX DU CHAPITRE DE TOUL.

SUR

# QUELQUES MÉREAUX

## DU CHAPITRE DE TOUL,

PAR M. AUG. DIGOT.

---

Il n'entre pas dans le plan de ce petit travail de rappeler, même succinctement, tout ce que l'on a écrit relativement à l'origine et à l'usage des méreaux. De semblables explications m'entraîneraient trop loin, et je me contenterai de quelques notions extrêmement sommaires.

Les revenus des chapitres (chapitres des cathédrales ou collégiales) étaient ordinairement divisés en deux parts. La première se subdivisait elle-même en autant de prébendes qu'il y avait de chanoines, et chacun de ceux-ci touchait la sienne, lors même qu'il montrait peu d'empressement à assister aux offices. L'autre part, au contraire, était destinée à récompenser l'assiduité à ces

mêmes offices. A cet effet, lorsqu'un chanoine se présentait à l'église, il recevait ce que l'on a nommé plus tard sa *distribution*, et il résultait de cet arrangement que les ecclésiastiques les plus exacts et les plus réguliers étaient en même temps les mieux rétribués. Les moyens d'effectuer la *distribution* dont il s'agit ont varié selon les temps et les lieux. Dans quelques églises, on se contentait de prendre les noms des chanoines présents ou de les *pointer* sur le tableau du chapitre. Ce système donna lieu à des abus et souleva des réclamations. Plus d'une fois, les ecclésiastiques négligents prétendirent que le *pointeur* les avait omis à dessein ou par distraction, et, pour couper court à de pareilles plaintes, on adopta presque partout l'usage de faire la *distribution*, pendant ou après l'office, en remettant aux chanoines présents ce qui devait leur revenir. Mais, comme il n'y avait pas au moyen âge (sauf les bronzes romains qui circulaient encore) de monnaie moindre que l'obole, pièce d'argent dont la valeur était assez considérable; comme les offices étaient très-nombreux, et que la *distribution* de chaque ecclésiastique ne devait pas valoir une obole, on prit le parti de créer une sorte de monnaie conventionnelle, à laquelle on imposa le nom de *marallus*, *merallus* ou *merellus*, en français *mérel* ou *méreau*, mots qui viennent du substantif grec *méros* ou *merès*, lequel signifie *part* ou *portion*.

Ces méreaux étaient presque toujours en plomb, rarement en cuivre, et quelquefois ils portaient un mot, tel que *matines*, *messe* ou *vespres*, indiquant à l'occasion dequel office ils devaient être distribués[1]. C'était le *poin-*

1. M. Rouyer a décrit (dans la *Revue numismatique*, t. XIX, p. 365) des méreaux à l'usage de l'église collégiale Saint-Wulfran d'Abbeville, et sur lesquels on lit les mots MATines, MESses et VESpres.

*teur* et parfois le chantre ou un autre dignitaire[1], qui, après avoir pris les noms de tous les assistants, ou même sans s'être acquitté de cette formalité, désormais inutile, donnait à chacun des chanoines le méreau établissant son droit à la *distribution*. Puis, à des époques fixées d'avance, les chanoines se rendaient chez le trésorier du chapitre, et là on leur remboursait en monnaie courante la valeur des méreaux qu'ils avaient reçus. A la Sainte-Chapelle de Paris, l'échange se pratiquait tous les samedis[2] ; mais il n'y avait rien d'uniforme à cet égard, et chaque église avait ses usages particuliers.

Ce n'était pas toujours aux membres du chapitre que se faisait le remboursement dont il s'agit. Il s'était introduit dans les villes qui possédaient des églises épiscopales ou des collégiales une coutume que nous devons signaler. L'échange des méreaux contre de la monnaie n'ayant lieu parfois que de loin en loin, les chanoines qui avaient des dépenses à acquitter ou des achats à faire donnaient à leurs créanciers ou aux marchands les méreaux qu'ils possédaient, et ces créanciers ou ces marchands les portaient eux-mêmes au trésorier et en recevaient la valeur en es-

1. Item, idem Cantor sive Præsidens plumbos interessentibus horis distribuet. V. une charte de Ferri de Cluny, évêque de Tournay, confirmant la fondation de la collégiale de Middelbourg, dans Le Mire, *Opera historica et diplomatica*, t. II, p. 1343. — Distributori merellorum, in vim præstiti per eum juramenti, inhibentes ne personis hæc committentibus..... distributiones aliquas exsolvere præsumat. V. *Reformatio Sanctæ Capellæ per Carolum VI*, dans Du Cange, *Glossarium*, édit. Henschel, v° *Merallus*.

2. Quolibet sabbato anni, omnes canonici, capellani et clerici conveniunt in camera solutionis, et debent merellos suos ibi asportare, ut videatur quid et quod eorum unusquisque fuerit lucratus. V. *Statuta Canonicorum Sanctæ Capellæ Parisiensis*, p. 22.

pèces courantes. Les méreaux constituaient, par conséquent, une sorte de monnaie conventionnelle dans les villes épiscopales et dans les autres lieux où se trouvaient des chapitres.

Les auteurs qui ont traité de ces signes représentatifs ne s'accordent pas sur l'époque à laquelle on a commencé à en faire usage. Les textes qui les mentionnent ne sont pas fort anciens, et l'on n'a pas, à notre connaissance du moins, publié jusqu'à présent de méreaux remontant à une antiquité un peu reculée. M. Rouyer pense toutefois qu'on les employait dès le xiii^e^ siècle[1], et je crois que l'on peut, sans crainte de se tromper, dire qu'ils étaient connus cent ans plus tôt, car je publie dans cette note deux méreaux, dont l'un est bien certainement du xiii^e^ siècle, tandis que le style de l'autre ne permet pas de le croire plus récent que le xii^e^.

Quoi qu'il en soit, on possède encore aujourd'hui un assez grand nombre de méreaux, et il est, sans doute, inutile d'ajouter qu'ils offrent les types les plus variés et quelquefois les plus singuliers. Cependant, malgré leur variété, ils ont, pour la plupart, un certain air de parenté avec les monnaies que l'on frappait à l'époque de leur émission, et cette ressemblance, souvent assez légère, j'en conviens, permet de les classer et de leur assigner une date, avec quelque certitude ou du moins avec vraisemblance.

1. V. *Revue numismatique*, t. XIV, p. 361. En 1557, les chanoines de la cathédrale de Mâcon prétendaient s'être servis de méreaux depuis trois ou quatre siècles. M. Ch. Robert a publié dans la *Revue numismatique*, 2^e^ série, t. V, p. 482 et 483, quelques méreaux de cette église, et deux de ces pièces semblent, en effet, remonter au xiv^e^ siècle.

Duby[1] et d'autres numismates[2] ont publié beaucoup de méreaux provenant de diverses cathédrales et de plusieurs collégiales ; mais aucune de ces pièces n'appartient à la Lorraine, et la présente note est le premier travail où l'on ait décrit quelques méreaux du chapitre de Toul.

1. La pièce que j'ai rangée à la tête de la série (v. la planche, n° 1) appartient évidemment à une époque très-reculée, et si j'ai rapporté ce méreau au XII^e siècle, j'aurais pu, sans témérité, le vieillir encore et l'attribuer au XI^e. C'est une masse de plomb, coulée grossièrement et offrant une convexité, entourée d'une sorte de bordure en saillie, que j'ai tâché de figurer sur la planche (v. n° 1 bis). La pièce présente d'un côté une surface parfaitement lisse, et de l'autre côté une croix, dont les branches s'élargissent un peu vers les extrémités, que termine la bordure dont je parlais tout à l'heure. Au centre de la croix on voit un point saillant, et entre les branches des stries ou raies, qui figurent comme une seconde croix. Le poids considérable de ce méreau, la rudesse du travail et une ressemblance éloignée avec les deniers frappés, à Toul, par les évêques Gérard, Brunon, Udon, Pibon et Ricuin[3], me forcent à le regarder comme très-ancien. Il ne porte aucune légende ; mais il a été trouvé à Toul, et cette circonstance supplée à toute autre indication de provenance, car les méreaux ne circulaient jamais hors des villes dans lesquelles on les fabriquait.

1. V. *Traité des monnoies des barons, passim.*

2. *Revue numismatique, passim* et notamment t. III, p. 46, XIII, p. 356 et suiv., t. XIV, p. 361 et suiv., t. XVI, p. 218 et suiv.

3. V. *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, par M. Robert, p. 11-20, planche I, fig. 2, 3 et 4, pl. II, fig. 1, 2, 3 et 4.

2. La pièce qui me paraît devoir être placée au second rang, sous le rapport de l'antiquité, appartient, comme la précédente, à la riche collection de M. Gillet, vice-président du tribunal de Nancy (v. la pl., n° 2). Son travail est encore assez grossier ; néanmoins, il est tellement supérieur à celui du n° 1, qu'on dirait ces deux méreaux séparés par un intervalle de plusieurs siècles. Je pense que le n° 2 a dû être coulé vers le commencement du XIII[e] siècle ; car son revers offre de l'analogie avec les deniers frappés par l'évêque de Toul Pierre de Brixey, qui siégea de 1168 à 1192[1]. Voici la description de ce méreau :

D. N.-S. Jésus-Christ attaché à la croix; au-dessus le soleil et la lune, comme sur toutes les représentations de ce genre exécutées au XII[e] siècle; à droite et à gauche de la croix, deux anges, qui paraissent soutenir les bras du Christ, ou peut-être reçoivent dans des vases le sang coulant de ses plaies.

R. Une croix, terminée par des globules et inscrite dans un cercle; grenetis extérieur; entre le cercle et le grenetis les lettres SAↃI GAᴚI, qui semblent être mises pour SANCTI GERARDI. On sait que le patron de la cathédrale de Toul était saint Etienne; mais saint Gérard, qui avait reconstruit l'église et tâché de rétablir la vie commune parmi les chanoines, était en grande vénération chez eux, et je vais décrire un autre méreau sur lequel son nom figure incontestablement.

3. Ce méreau, qui a été récemment découvert dans le préau qu'entoure le cloître de la cathédrale, se conserve dans le trésor de cette église (v. la pl., n° 3).

1. V. *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, p. 30 et 31, pl. IV, fig. 3.

D. Croix pattée, inscrite dans un cercle; entre ce cercle et celui qui borde la pièce, la légende MONETA en capitales gothiques très élégantes.

R. T majuscule, inscrit dans un cercle ; entre ce cercle et celui du bord, la légende ✝ GERADI (pour GERARDI), qui complète celle du droit.

La forme des lettres et la ressemblance du type avec celui de monnaies frappées au XIVe siècle par les ducs Raoul et Jean I[1], et avec plusieurs autres pièces du même temps, me portent à croire que le méreau n° 3 doit remonter à la première moitié du XIVe siècle.

4. J'assignerai une date un peu plus récente à un méreau, de dimensions beaucoup moindres (v. la pl., n° 4), qui figure dans le trésor de la cathédrale de Toul. En voici la description :

D. Trois cercles concentriques ; entre les deux cercles les plus rapprochés du bord un zigzag; dans le champ, un calice, accosté de deux annelets.

R. Cercles et zigzag semblables à ceux du droit; dans le champ, un écusson de vair, à trois tires.

Le profil du calice et le dessin de l'écu, semblable à celui que l'on voit sur les monnaies de l'évêque de Toul Thomas de Bourlémont (1330-1353) et des ducs de Lorraine Raoul et Jean I[2], ne permettent guère de faire descendre la pièce plus bas que le second tiers du XIVe siècle, et il faudrait même la faire remonter beaucoup plus haut,

1. V. *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, par M. de Saulcy, p. 65 et 72, pl. V, fig. 13, pl. VII, fig. 3 et 8.

2. V. *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, p. 52 et 53, pl. VIII, fig. 1 et 2; *Recherches sur les monnaies des ducs de Lorraine, passim.*

si l'on voulait, à tort selon moi, reconnaître dans l'écusson du revers les armes de la famille de Beaufremont, dont un membre, Gauthier de Beaufremont, fut élu évêque de Toul en 1271, mais ne put obtenir du souverain-pontife la confirmation de son élection[1].

5. Le méreau suivant, qui a été découvert, comme le n° 3, dans le préau du cloître de la cathédrale, appartient aussi au trésor de cette église (v. la pl., n° 5). Ses types sont les mêmes que ceux du n° 3 ; mais le style en est tout autre, et on n'aperçoit aucune trace de légende.

D. Croix pattée, cantonnée de deux annelets aux 1er et 4e cantons, et enfermée dans deux cercles concentriques ; bordure formée de trois cercles concentriques, avec hachures croisées.

R. Bordure semblable ; dans le champ, T enfermé dans deux cercles concentriques.

La forme bizarre de la croix et du T, le style des deux bordures et l'analogie que ce méreau présente avec un gros de l'évêque Pierre de la Barrière (1361-1363) et avec diverses monnaies de Charles II, duc de Lorraine[2], m'engagent à assigner pour date à sa fabrication le commencement du xve siècle.

6. C'est aussi à la même époque, et même un peu plus tard, que je rapporte le n° 6, qui se trouve dans la collection de M. le docteur Denis, de Toul, correspondant de l'Académie des Sciences (v. la pl., n° 6). Son diamètre est à peu près égal à celui de la pièce décrite sous le n° 5.

1. V. Benoît Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul,* p. 453 et 454.

2. V. *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, p. 53, pl. IX, fig. 1 ; *Recherches sur les monnaies des ducs de Lorraine, passim.*

D. Dans le champ, une croix pattée; entre deux cercles concentriques une légende, qui commence par une croisette, et que je n'ai pu déchiffrer; bordure semblable à celles du nº 6.

R. Dans le champ, un monogramme, où j'entrevois les lettres nécessaires pour former en abrégé les mots BEATVS STEPHANVS, nom et titre du patron de la cathédrale; entre deux cercles concentriques, une légende, à peu près illisible, et où je crois cependant distinguer, en prenant les lettres à rebours, les mots BEATI GERDI (pour BEATI GERARDI); bordure pareille aux précédentes.

La mauvaise conservation de cette pièce, que l'on a même percée, probablement pour l'enfiler avec d'autres, ne me permet pas de tirer un meilleur parti de ses longues légendes; cet inconvénient n'est pas rare quand on s'occupe de l'étude des méreaux; la plupart sont fabriqués avec une telle négligence, beaucoup d'autres sont tellement oxydés par un long séjour dans des terres humides, qu'il est bien souvent impossible de les expliquer, et M. Bourquelot, qui a publié plusieurs méreaux de la collégiale Saint-Quiriace de Provins, n'a pas hésité à déclarer que leurs légendes lui paraissaient illisibles[1].

7. Cette observation me servira d'excuse pour ce que j'ai à dire de la pièce cotée 7, qui est à peu près contemporaine des deux précédentes[2], mais qu'il n'est guère plus aisé de déchiffrer (v. la pl., nº 7). Je la décrirai brièvement.

1. V. *Revue numismatique,* t. III, p. 46.

2. Elle a été trouvée à Toul, dans les démolitions d'une vieille maison sise rue de la Monnaie, et elle appartient à M. Dufresne, conseiller de préfecture et membre de l'Académie de Metz.

D. Dans le champ, une croix pattée, formée de quatre triangles réunis par un globule ; autour de la croix une large bordure, dont un coup d'œil jeté sur la planche rendra mieux compte qu'une description détaillée ; entre le cercle qui termine cette bordure et le cercle extérieur, une longue légende presque illisible, mais où l'on retrouve cependant les éléments des mots SANCTI GERARDI.

R. Dans le champ, un T, dont les extrémités se terminent par une triple pointe ; autour une bordure semblable à celle du droit, mais qui est interrompue sur un point et laisse lire le mot TOUL en lettres retournées ; sur le bord de la pièce une inscription indéchiffrable.

8. Tous les méreaux que je viens de décrire sont en plomb et coulés ; le suivant[1], au contraire, est en cuivre, et les figures ont été gravées à la pointe (v. la pl., n° 8). On peut cependant admettre, à la rigueur, qu'il servait au même usage.

D. Ecusson terminé en accolade et offrant les cailloux de saint Etienne.

R. Ecusson de même forme et présentant un chevron, avec deux roues en chef et une ancre en pointe.

Il n'y a ni légendes, ni monogrammes ; mais l'origine touloise de la pièce n'en est pas moins certaine. En effet, elle a été découverte, avec le n° 7, dans une maison de la rue de la Monnaie ; l'écusson du droit est celui de la cathédrale de Toul[2], et les armes du revers[3] sont peintes, plusieurs fois, autour de la coupole et au-dessus de la porte

1. Il appartient également à M. Dufresne.

2. De gueules, à trois cailloux d'argent, posés 2 et 1.

3. De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roues d'or, et en pointe d'une ancre de même. La devise est : ANCHORA MEA DEVS.

de la chapelle Sainte-Ursule ou des Rois, dans la même église. J'ignore, du reste, à quel personnage appartenait cet écusson; je n'ai pu le trouver dans aucun armorial, et les registres contenant les délibérations du chapitre ne m'ont fourni aucune lumière.

Je n'en dirai pas davantage relativement aux méreaux du chapitre de Toul, et je ne me dissimule pas l'imperfection de ce petit travail; mais, tel qu'il est, il pourra avoir pour résultat de procurer la découverte de quelques pièces nouvelles, en appelant l'attention des collectionneurs sur des objets jusqu'à présent trop négligés.

---

# LISTE

## DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE,

### PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

### Bureau de la Société pour l'année 1862.

*Président :* M. Henri **Lepage.**
*Vice-Président :* M. Alexandre **Geny.**
*Secrétaire perpétuel :* M. le baron **Guerrier du Mast.**
*Trésorier, Secrétaire honoraire :* M. l'abbé **Guillaume.**
*Bibliothécaire archiviste* : M. **Alexandre de Bonneval.**
*Secrétaire annuel :* M. Léon **Mougenot.**
*Secrétaires adjoints :* MM. Lucien **Wiener** et Edouard **Bour.**

---

*Agent comptable de la Société :* M. **Puel**, rue Saint-Dizier, 14.

### Membres honoraires.

**A. Brun,** ancien préfet de la Meurthe.
**Buquet** (le baron Alfred), maire de Nancy, député de la Meurthe au Corps législatif, membre du Conseil général.
**Caumont** (de), directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
**Faye,** membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien recteur de l'Académie de Nancy.
**Lenglé** (Albert), ancien préfet de la Meurthe.
**Monet,** ancien maire de Nancy.
**Saint-Paul** (de), préfet de la Meurthe.

## Membres titulaires*.

**La Ville de Mirecourt**, représentée par son Maire.

MM.

**Alexandre de Bonneval**, propriétaire.

**Alnot** (Louis), sous-conservateur du Musée de Nancy.

**Ancelon**, docteur en médecine à Dieuze.

**André**, entrepreneur.

**André** (Edouard), à Paris.

**Arnaud**, pharmacien.

**Aubry** (Maurice), ancien représentant des Vosges, banquier à Paris.

**Audiat**, substitut du procureur général près la Cour impériale.

**Autrecourt** (d'), propriétaire.

**Bacourt** (de), ancien ambassadeur.

**Balland** (l'abbé), curé de Plombières (Vosges).

**Balland** (l'abbé Justin) vicaire de la paroisse Saint-Nicolas à Neufchâteau (Vosges).

**Balthasard** (l'abbé), vicaire à Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

**Baraban**, avoué au tribunal.

**Barbaut**, pharmacien.

**Barberot**, ancien greffier.

**Barbey**, propriétaire.

**Barbier** (l'abbé), professeur d'éloquence sacrée au grand séminaire.

**Barnage** (l'abbé), professeur d'histoire au grand séminaire.

**Barthélemy** (Edouard de), auditeur au Conseil d'État, secrétaire du Conseil du Sceau des titres, à Paris.

**Bastien**, ancien notaire.

**Bataille**, ancien notaire, à Harouë.

**Bataille**, propriétaire à Toul.

**Baudard** (l'abbé), ancien supérieur de séminaire, curé de Coussey (Vosges).

**Beau**, avoué au tribunal.

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

**Beaufort de Gellenoncourt** (Amédée de), propriétaire.

**Beaupré**, conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

**Beaupré** (Émile).

**Beauvau-Craon** (le prince de), sénateur, président du Conseil général de la Meurthe.

**Bégel** (l'abbé), ancien curé de Laître-sous-Amance, à Dommartin.

**Bègue**, commissaire de police du canton ouest.

**Bellot-Vergey**, à Bar-le-Duc (Meuse).

**Benoist** (Arthur), substitut du procureur impérial à Saint-Dié (Vosges).

**Benoit** (Louis), propriétaire à Berthelming, membre du Conseil d'arrondissement.

**Benoit** (Arthur), propriétaire à Berthelming.

**Berbain** (L.-S.), propriétaire à Charmes-sur-Moselle (Vosges).

**Berger de Xivrey**, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, à Paris.

**Berlet** (Edmond), avocat à la Cour impériale.

**Bernard**, avocat à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.

**Bernard**, docteur en médecine à Dieulouard.

**Bert**, avoué à la Cour impériale.

**Bertin**(le docteur Eugène),professeur suppléant à l'École de médecine.

**Besoin**, architecte diocésain, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

**Birglin** (Ernest), architecte à Bar-le-Duc (Meuse).

**Boiselle**, ancien vérificateur des poids et mesures.

**Boiteux** (l'abbé), curé de Saizerais.

**Botta** aîné, propriétaire.

**Boulangé**, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

**Bour** (Edouard), rentier.

**Bour** (Charles), artiste peintre à Lunéville.

**Bourcier de Villers** (le comte Charles), député des Vosges au Corps législatif, à Paris.

**Bourgeois** (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

**Bourgon** (Dieudonné), commis-greffier à la Cour impériale.

**Bourgon** (Jules), banquier.

**Bourgon** (Léonce), négociant.

**Boursier** (Henri), notaire.

**Bouteillier** (de), ancien officier d'artillerie, secrétaire perpétuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle.
**Bouvier** (de), conseiller à la Cour impériale.
**Bouzey de Champagne** (le comte de), à Paris.
**Bretagne**, directeur des contributions directes.
**Breton** (l'abbé Charles), à Haroué.
**Briaude-Lamarche**, propriétaire.
**Bruneau** (Albert).
**Buffet** (Aimé), ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
**Butte** (Alexis), propriétaire.
**Buvignier** (Charles), à Verdun-sur-Meuse.
**Carcy** (de), ancien officier supérieur d'état-major.
**Casse**, professeur de dessin au Lycée impérial.
**Casse** (Camille), négociant à Lunéville.
**Cauzier-Lahaye**, négociant.
**Caye**, avoué au tribunal.
**Chabert**, membre de l'Académie de Metz.
**Champagne** (l'abbé), vicaire à Neufchâteau (Vosges).
**Chanzy**, juge au tribunal de Saint-Dié (Vosges).
**Chapia** (l'abbé), curé de Vittel (Vosges).
**Charlot** (l'abbé), chanoine honoraire.
**Charlot**, conseiller à la Cour impériale.
**Charlot** (Edouard), garde-général des forêts à Gondrecourt (Meuse).
**Charlot** (Alexandre), juge au tribunal de Remiremont (Vosges).
**Charmoy**, entrepreneur.
**Chartener** (G.-G.), propriétaire à Metz.
**Chatelain**, architecte, conservateur des édifices diocésains, membre du Conseil municipal.
**Chatelain**, ancien négociant.
**Chevalier**, avoué à Toul.
**Chrestien de Beauminy**, avoué au tribunal.
**Christophe**, lithographe.
**Circourt** (le comte Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
**Clarinval**, architecte du département des Vosges pour l'arrondisse-de Mirecourt.
**Collenot** père, propriétaire.

**Collenot** (Louis), maire d'Amance.
**Collenot** (Félix), étudiant.
**Colnot** (l'abbé), curé de Rouvres-en-Saintois (Vosges).
**Contal** (Stanislas), avoué au tribunal.
**Corrard des Essarts**, architecte.
**Cosserat** (Jules), principal du collége de St-Amand-les-Eaux (Nord).
**Cosson** (Maurice), avocat à Lunéville.
**Cournault** (Charles), propriétaire à Malzéville.
**Courtois**, maire de Frouard.
**Crépin**, notaire.
**Creton**, professeur au collége de Pont-à-Mousson.
**Cuny**, architecte de la ville de Lunéville.
**Daubrée**, bijoutier.
**Deblaye** (l'abbé), curé d'Imling.
**Degoutin**, président du tribunal de Verdun-sur-Meuse.
**Delalle** (Mgr), évêque de Rodez, ancien vicaire-général de Nancy.
**Demaidy** (Oscar), avocat.
**Demay**, rentier.
**Didron** aîné, directeur des *Annales archéologiques*, à Paris.
**Dietz**, banquier.
**Dieudonné**, propriétaire à Pompey.
**Digot** (Aug.), docteur en droit, membre de l'Académie de Stanislas.
**Dœrflinger** (Alfred), caissier du comptoir Bourgon.
**Dolard de Myon** (le comte), propriétaire.
**Ducourrau**, négociant.
**Dufour** (Antoine), licencié en droit.
**Dufresne**, conseiller de préfecture, à Metz.
**Dumont**, juge au tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).
**Dupont de Romémont** (Louis), propriétaire.
**Duprat**, professeur au collége de Lunéville.
**Durand** (l'abbé), curé de Grèux (Vosges).
**Durand** (Léon), receveur municipal à Remiremont (Vosges).
**Élie** père, propriétaire.
**Élie-Baille**, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil municipal.
**Élie** (Edmond), négociant.

**Espée** (le baron Casimir de L'), ancien député, à Paris.
**Espée** (le baron Marcien de L'), à Paris.
**Espée** (Henri de L'), à Paris.
**Faucheux**, professeur à Paris.
**Fériet** (Albert de), avocat à la Cour impériale.
**Ferry** (l'abbé),professeur au collége de Vic.
**Ferry-Millon** (Édouard),avocat à Saint-Dié (Vosges).
**Fèvre**, notaire.
**Foblant** (Maurice de), avocat, ancien représentant de la Meurthe.
**Fourier** (Xavier), propriétaire à Ligny (Meuse).
**François**, ancien notaire.
**Fremotte**, peintre-verrier à Neufchâteau (Vosges).
**Gaignère** (Eugène).
**Gallet** (l'abbé Charles), vicaire-général du diocèse de Saint-Dié.
**Gaspard** (Émile), notaire à Mirecourt (Vosges).
**Gauvain** (Charles de), propriétaire.
**Geny** (Alexandre), propriétaire, membre du Conseil municipal.
**Georges** (l'abbé), curé de la Cathédrale de Toul.
**Gérando** (de), directeur des contributions indirectes.
**Gérard** (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Christophe, à Neufchâteau (Vosges).
**Gérardin** (l'abbé), aumônier de la maison du Saint-Cœur de Marie.
**Germain**, juge d'instruction au tribunal de Sarrebourg.
**Gillet**, vice-président du tribunal.
**Giot-Préfontaine**, avoué au tribunal.
**Godfroy**, ancien médecin.
**Gondrecourt** (le comte René de), conseiller de préfecture à Amiens (Somme).
**Gonneville** (de), propriétaire.
**Gouy** (Jules), propriétaire à Renémont (commune de Jarville).
**Gouy** (Albert), ancien officier d'état-major.
**Gracieux** (Jules).
**Grand'Eury** (l'abbé), curé de Frémonville.
**Grandjacquot** (l'abbé), curé de Sanzey.
**Grandjean** (le docteur), professeur à l'École de médecine, membre du Conseil municipal.

**Gravier** (Auguste), professeur de physique au séminaire de Saint-Dié (Vosges).

**Gridel** (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

**Grosjean** (Émile), ancien capitaine d'artillerie de marine, à Spincourt (Meuse).

**Guérard**, directeur de la Caisse d'épargnes et du Mont-de-Piété.

**Guérin** père, propriétaire à Lunéville.

**Guérin**, ancien notaire.

**Guerrier du Mast** (le baron), ancien sous-intendant militaire, président de l'Académie de Stanislas.

**Guillaume** (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine.

**Guinet** fils, entrepreneur.

**Guyot** (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Julien.

**Guyot** (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

**Guyot de Saint-Remy**, juge suppléant au tribunal.

**Haldat du Lys** (Charles de), propriétaire.

**Hamonville** (le vicomte Louis d'), maire de Manonville.

**Harfort** fils, vitrier.

**Harmand** (Henry), secrétaire de la légation française près S. M. le Roi des Pays-Bas.

**Hausen** (Pierre d'), propriétaire.

**Haussonville** (le comte O. d'), ancien député, à Paris

**Hecquet**, employé de commerce à Vitry-le-François (Marne).

**Henriot**, juge de paix à Bar-le-Duc (Meuse).

**Henry**, professeur d'histoire au Lycée impérial.

**Hinzelin**, agent-général des écoles.

**Hinzelin** (Alphonse), rédacteur de *l'Impartial*.

**Hoffer** (l'abbé), de Phalsbourg, prêtre missionnaire, curé de Louisville (Ohio), Etats-Unis (Amérique).

**Huguet**, professeur à l'École normale primaire de la Meurthe.

**Humbert**, architecte.

**Humbert** fils, conducteur des travaux de la ville de Nancy.

**Huot** (l'abbé), curé de Charmes-sur-Moselle (Vosges).

**Jacquot** (F.), chef d'institution.

**Joly**, architecte, bibliothécaire de la ville et conservateur du Musée de Lunéville.

**Joly-Lahérard**, juge de paix à Épinal (Vosges).

**Keller** (Edmond), propriétaire à Lunéville.

**Klein** (l'abbé), curé de Bourgaltroff.

**Lacasse** (l'abbé), curé d'Haussonville.

**Lachasse** (Ferdinand), avocat à la Cour impériale.

**Lacour** (de), ancien maître des requêtes, à Vigneulles (Meuse).

**Lacroix**, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, membre de l'Académie de Stanislas.

**La Flise** (Oswald), étudiant.

**La Gabbe** (de), président du tribunal de Neufchâteau (Vosges).

**La Lance** (Gustave de), propriétaire à Saint-Mihiel (Meuse).

**La Lance** (Albert de), ancien officier, à Saint-Mihiel (Meuse).

**Lallemand** (l'abbé), chanoine de la Cathédrale, ancien professeur de belles-lettres.

**Lallement** (Charles), propriétaire.

**Lallement** (Louis), avocat à la Cour impériale.

**Lallement** (François), propriétaire.

**Lallement de Mont** (Frédéric), capitaine d'artillerie, à Strasbourg.

**Lamasse**, peintre à Lunéville.

**Lambel** (le comte Alexandre de), maire de Fléville, membre du Conseil général de la Meurthe.

**Lambel** (le vicomte Paul de), au château de Fléville.

**Lamblin** (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Bourges.

**Landreville** (le comte Edouard de), propriétaire.

**Landreville** (le comte Victor de), membre du Conseil général de la Meurthe.

**Landrian** (de), baron **du Montet**, propriétaire.

**Langlard**, agent d'assurances.

**Lapaix** (Constant), graveur.

**Laprevotte** (Charles), propriétaire à Mirecourt (Vosges).

**Larcher**, propriétaire à Lunéville.

**Lazard-Lévy** fils, négociant.

**Lebègue** fils.

**Leborne**, conservateur du Musée de Nancy.

**Leclerc**, premier avocat-général à la Cour impériale de Metz.
**Ledain**, (l'abbé) prêtre habitué à Louvigny (Moselle).
**Lepage** (Amédée), imprimeur.
**Lepage** (Henri), archiviste de la Meurthe.
**Leroy**, procureur impérial à Bonneville (Haute-Savoie).
**Lévy-Bing**, banquier.
**Lévylier** (Edmond),
**Lezay-Marnezia** (le marquis E. de), propriétaire.
**Limon**, receveur de l'asile de Maréville.
**Linas** (le chevalier de), à Arras (Pas-de-Calais).
**Madelin** (Jules), ancien négociant.
**Maffioli** (René).
**Magnien**, pharmacien.
**Magot**, avocat.
**Malgras**, inspecteur d'académie à Épinal (Vosges).
**Mangenot** (l'abbé) curé de Raon-aux-Bois (Vosges).
**Mangeot** fils aîné.
**Mangeot** fils.
**Mangeot**, architecte à Toul.
**Mangin** (l'abbé), ancien directeur du pensionnat Drouot.
**Manse** (l'abbé), doyen du Chapitre de la Cathédrale.
**Marchal** (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Académie de Stanislas.
**Marchal** (l'abbé), curé de Leyr.
**Marchal**, ancien député de la Meurthe.
**Marchal**, avocat.
**Marchal**, docteur en médecine à Lorquin.
**Marchal**, inspecteur primaire à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
**Marchal-Collot**, négociant.
**Marchand**, négociant.
**Marchis** (de), ancien professeur.
**Mardigny** (Paul de), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bar-le-Duc (Meuse).
**Mardigny** (de), ancien sous-inspecteur des forêts.
**Marsal** (l'abbé), curé de Vahl.
**Martimprey de Romécourt** (le comte de), propriétaire à Romécourt.

**Masson** (Ernest), avocat à la Cour impériale.

**Masson**, avoué à la Cour impériale.

**Maubon**, libraire.

**Maud'heux** père, avocat à Épinal, président de la Société d'Émulation, membre du Conseil général des Vosges.

**Maxant** (Eugène), secrétaire du parquet de la Cour impériale.

**May**, greffier du tribunal de commerce.

**Meaume**, avocat, professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole impériale forestière, membre de l'Académie de Stanislas.

**Meixmoron-Dombasle** (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

**Mélin**, architecte, professeur au Lycée impérial.

**Mengin-Lecreux** (G.), général du génie, à Paris.

**Mengin** (Louis), avocat à la Cour impériale.

**Merlin de Thionville**, ancien maire de Bruyères (Vosges).

**Metz-Noblat** (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas.

**Michelant**, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

**Miller-Thiéry**, marbrier.

**Millot**, directeur de l'École normale primaire de la Meurthe.

**Mitry** (le comte Charles de), au Ménil-Mitry.

**Monnier**, président de la Société d'Agriculture, membre du Conseil général et de l'Académie de Stanislas.

**Montangon** (le comte de), propriétaire.

**Morel** (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

**Morel**, inspecteur des forêts à Pont-à-Mousson.

**Morey**, architecte de la ville de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas.

**Morville** (le comte de), maire de Mailly, membre du Conseil d'arrondissement.

**Mougenot** (Léon), homme de lettres.

**Munich** fils, à Malzéville.

**Muths** (l'abbé), curé de Neuves-Maisons.

**Najotte** (François).

**Noël** (l'abbé), supérieur du collége de la Malgrange.

**Noël** (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Léon IX.

**Noël**, président du tribunal de Bar-le-Duc (Meuse).

**Paillart**, ancien procureur général, premier président honoraire de la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas, conseiller municipal.

**Pardieu**, greffier de la justice de paix de Thiaucourt.

**Parisot** (Louis), avocat.

**Paulus** (Charles), peintre.

**Péraux** (Léon), étudiant.

**Pernot du Breuil**, ancien adjoint au Maire de Nancy.

**Petit**, receveur, à Massiac (Cantal).

**Piat de Braux** (Gabriel de), à Metz.

**Pichon** (Albert), au petit château de Lunéville.

**Pierson**, président de chambre à la Cour impériale, membre du Conseil munipal.

**Pierson** (Charles), licencié en droit.

**Piller**, propriétaire à Saint-Dié (Vosges).

**Piroux**, directeur de l'Institution des sourds-muets, membre de l'Académie de Stanislas.

**Pitoy**, capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers.

**Poirel**, juge de paix à Gondrecourt (Meuse).

**Prost** (Auguste), membre de l'Académie de Metz.

**Provensal**, propriétaire.

**Puymaigre** (le comte de), à Inglange, près Thionville (Moselle).

**Ravinel** (Charles de), étudiant en droit, à Paris.

**Reber**, professeur d'histoire au collége de Blois (Loir-et-Cher).

**Regnault**, greffier en chef de la Cour impériale.

**Regnier** (l'abbé Joseph).

**Renauld** (Jules), ancien avoué.

**Renauld** (Félix), avoué.

**Renauld du Motey**, médecin en chef à l'asile de Maréville.

**Riocour** (le comte René du Bois de), propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne).

**Riocour** le comte Edouard du Bois de), capitaine d'artillerie, membre du Conseil général de la Meurthe.

**Roche du Teilloy** (de), docteur en médecine.

**Rolland de Malleloy** (le baron), propriétaire.

**Rollot** (Charles), négociant.

**Romer**, adjoint au Maire de Nancy.
**Roquefeuil** (le vicomte de).
**Rosaye** (l'abbé), curé du Val-d'Ajol (Vosges).
**Roubalet-Backes**, négociant.
**Rouyn** (Henri de), percepteur à Woinville (Meuse).
**Roxard de la Salle** (Ludovic), propriétaire.
**Rozières** (Charles de), propriétaire.
**Sacquin**, avocat à la Cour impériale, membre du Conseil général des Vosges.
**Saint-Florent** (**Domergue de**), propriétaire.
**Saint-Mauris** (le comte de), ancien introducteur des ambassadeurs, membre honoraire de l'Académie de Stanislas.
**Saint-Vincent** (le baron de), conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.
**Saladin** (le baron), propriétaire.
**Salle** (Félix), avocat à la Cour impériale.
**Salmon**, conseiller à la Cour impériale de Metz.
**Salmon** (Camille), propriétaire à Manhoué.
**Schmidt** (Charles-Edouard), pasteur protestant pour les arrondissesements de Toul et de Lunéville.
**Schmit**, employé à la bibliothèque impériale, à Paris.
**Silvain** (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.
**Simette** (Théodore).
**Simon** (Victor), conseiller à la Cour impériale, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle, à Metz.
**Simonin** (le docteur) père, directeur honoraire de l'Ecole de médecine, membre de l'Académie de Stanislas.
**Simonin** (le docteur Edmond), directeur de l'école de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas.
**Smyttere** (de), médecin en chef de l'asile de Lille (Nord).
**Sonnini**, à Port-Louis (Morbihan).
**Soulié** (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Léopold.
**Straten-Ponthoz** (le comte de), de l'Académie de Metz.
**Sucy d'Auteuil** (de), ancien officier supérieur.
**Thiéry** (Jean-Baptiste), propriétaire.
**Thiéry**, entrepreneur de serrurerie.